



## COMMERCE

P 124-135

## 01 | COMMERCE

**Le commerce influe sur plusieurs fonctions du territoire** (source d'emplois, source d'activités, d'attractivité, etc.) **et impacte sa structuration.**

**Depuis quelques années, le modèle commercial est marqué par de profondes mutations** (développement du e-commerce, des drives, etc.), **une évolution des comportements d'achat des consommateurs** (prise de conscience environnementale, évolution des modes de vie, etc.) **et plusieurs crises économiques** (la crise économique de 2008, la crise sanitaire et économique du COVID-19, etc.).

Il est donc nécessaire de prendre en compte ces transformations pour construire le territoire de demain.

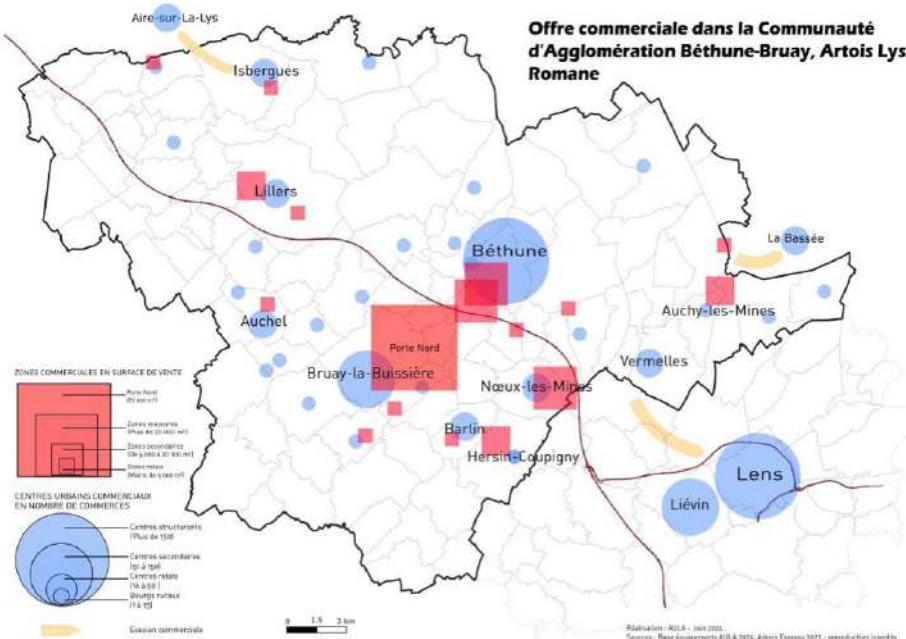
### Structuration générale de l'offre commerciale

En 2024, le territoire du SCoT comptait 2 908 commerces actifs, 285 Grandes et Moyennes Surfaces actives (GMS) et 2 530 commerces traditionnels actifs (commerces de moins de 300m<sup>2</sup>).

**L'offre commerciale se concentre sur 9 pôles structurants du territoire** qui sont : Béthune (598 commerces), Bruay-la-Buissière (399 commerces), Nœux-les-Mines (166 commerces), Lillers (153 commerces), Auchel (104 commerces), Auchy-les-Mines, Beuvry, Isbergues et Barlin. **Ainsi, ces 9 pôles concentrent plus de la moitié des établissements commerciaux actifs sur l'ensemble du territoire.**

L'ensemble de ces polarités sont répartis d'est en ouest et au cœur du territoire du SCoT de l'Artois notamment le long et dans le prolongement de l'ex-Bassin Minier.

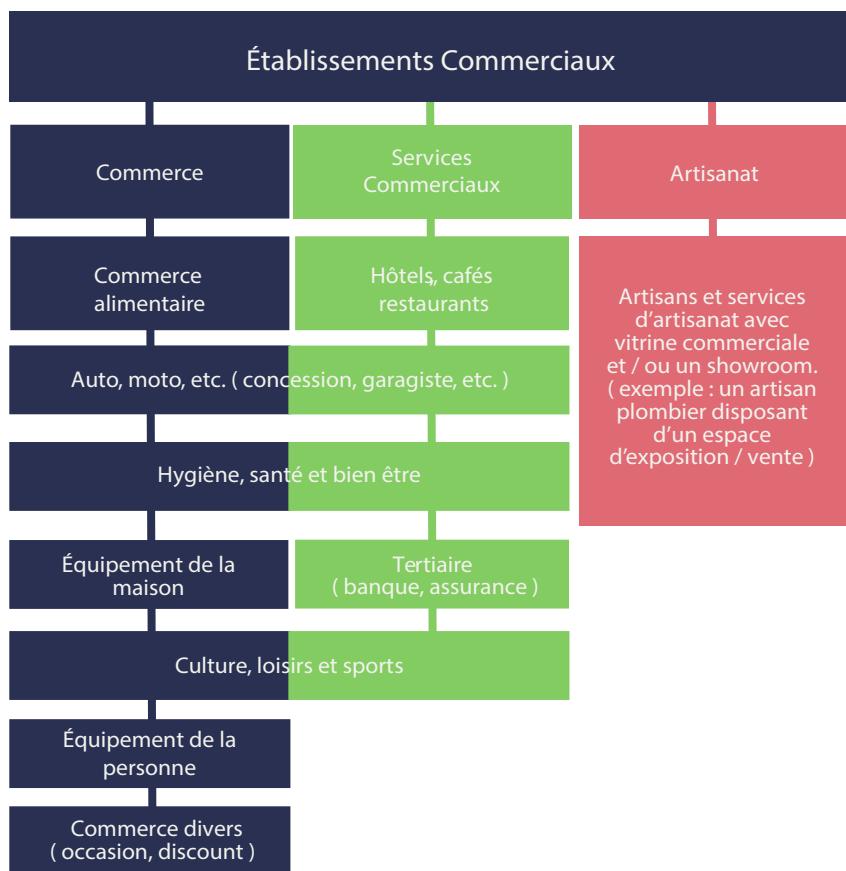
**Seules les franges du territoire, à dominante rurale, sont moins bien dotées en commerce.** L'offre commerciale, dans une grande partie des cas, satisfait les besoins quotidiens mais à noter tout de même que sur le territoire, 46 communes disposent de moins de 10 commerces et 6 communes n'en disposent d'aucun.



## Répartition des établissements commerciaux par type

Suivant la méthodologie du recensement, les établissements commerciaux ont été classés par type :

- **Le type « commerce »** correspondant aux établissements ayant une activité de vente de biens de consommation ;
- **Le type « service commercial »** correspondant à ceux ayant une activité de service à caractère commercial ayant une vitrine (restauration, salle de sport, coiffeur, etc.) ;
- **Le type « artisanat »** qui recense les artisans et services d'artisanat avec vitrine commerciale et/ou showroom.



Ainsi, en 2024, le territoire comptait 1 332 établissements commerciaux de type « commerce », 1 483 de type « service commercial » et 93 de type « artisanat » (artisans et services d'artisanat avec vitrine commerciale et/ou showroom).

## Grandes et Moyennes Surfaces

Comme vu précédemment, l'offre commerciale sur le territoire de l'Artois se caractérise par un maillage commercial très dense sur certains secteurs, principalement dominés par les établissements commerciaux de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

Parmi ces établissements, 285 GMS sont actives, ce qui représente 350 186 m<sup>2</sup> de surface de vente GMS actifs. Ces commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente connaissent une augmentation depuis 2020.

Ces derniers se localisent principalement sur les polarités de Béthune et Bruay-la-Buissière avec respectivement 34 et 88 établissements actifs.

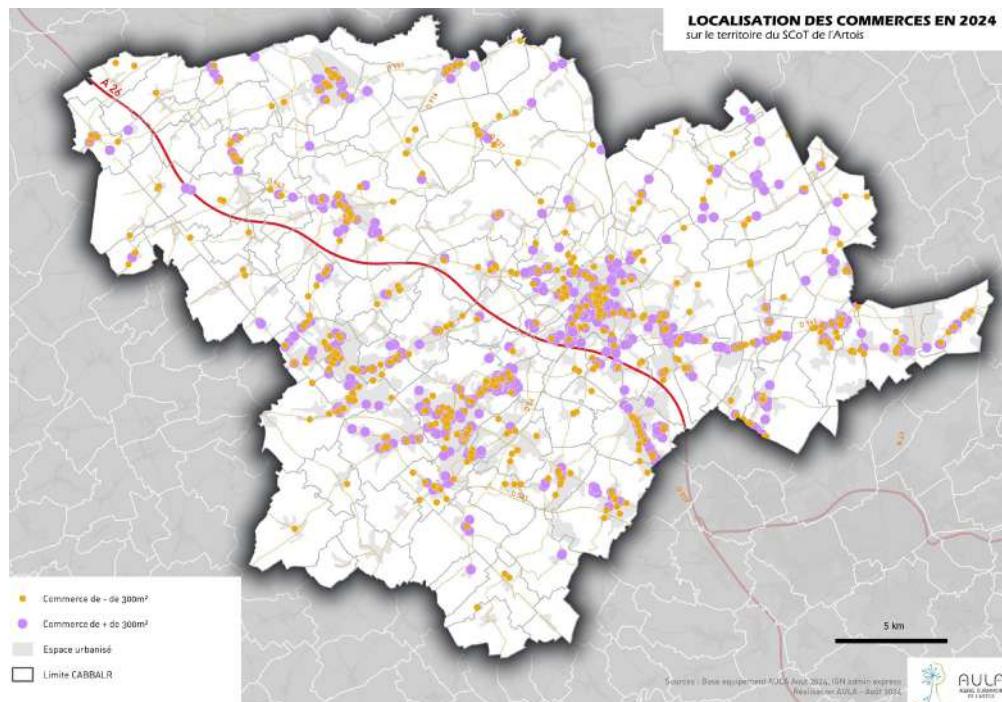
Parmi les 285 établissements en GMS, le secteur du commerce non-alimentaire est le plus représenté.

## Localisation des commerces

La grande distribution classique présente sur le territoire est complétée par un réseau de commerces traditionnels de - 300 m<sup>2</sup> de surface.

En dehors des polarités urbaines, le réseau d'établissements commerciaux est beaucoup moins concentré.

Les secteurs les plus ruraux du territoire ne sont peu, voire, pas couverts par les établissements en GMS (l'ouest du territoire et les Collines de l'Artois).



## Vacance commerciale

**NB : La vacance commerciale désigne l'état d'un local commercial qui est non exploité pour une durée indéterminée. A l'instar de la vacance des logements, on distingue la vacance frictionnelle ou conjoncturelle qui est liée au fonctionnement normal du marché (locaux non occupés depuis moins d'un an en attente d'une nouvelle occupation) de la vacance structurelle, de plus longue durée, qui concerne les locaux en situation de blocage (obsolescence du local, inadaptation du loyer, de la localisation...).**

**Selon le recensement terrain de l'AULA réalisé en 2024, le taux de vacance des commerces traditionnels du territoire était de 15,36%, soit un taux important.**

**Ce taux est en constante évolution depuis 2020.**

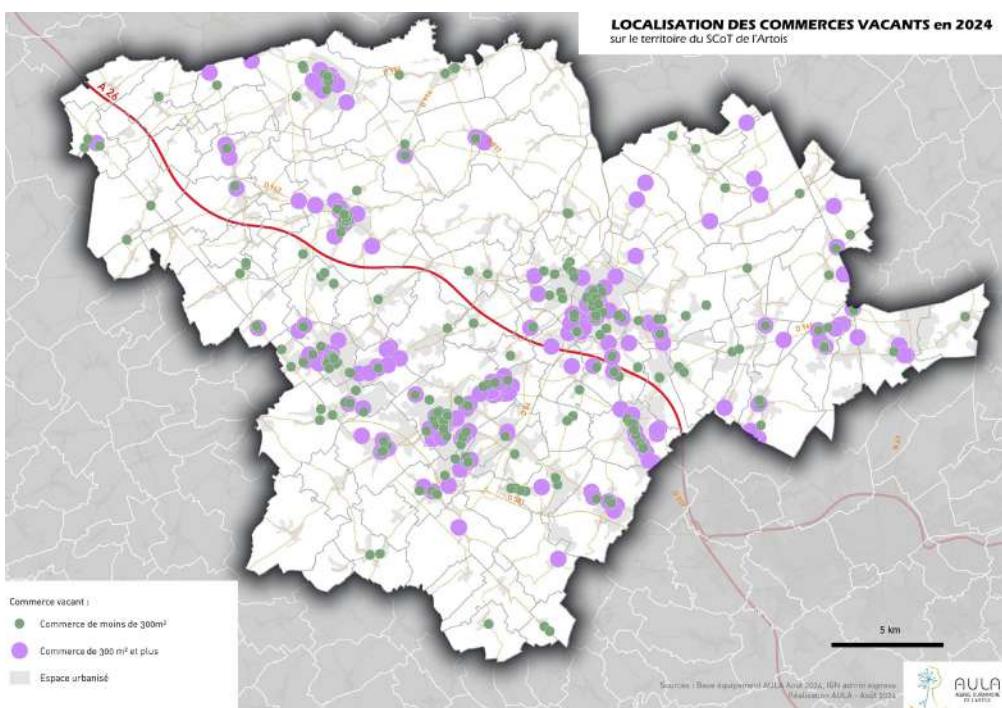
Cette évolution s'explique notamment par les changements des pratiques de consommation (modes de consommation qui évoluent et se tournent vers la vente directe et le local mais aussi vers la vente à distance), les crises économiques, l'évasion commerciale vers des intercommunalités voisines mais également par la concurrence exercée par les zones d'activités sur les commerces de proximités.

Le phénomène de délocalisation des commerces vers la périphérie peut s'expliquer notamment par un besoin de surface de vente supplémentaire des structures commerciales pour permettre un agrandissement et qui malheureusement ne peut se faire en milieu urbain.

On peut également expliquer cette vacance par une évolution des stratégies des groupes de la distribution alimentaire discount, qui relocalisent leur activité et leur structure en laissant des établissements en friche derrière eux.

**Parmi les locaux vacants sont recensés 37 GMS (11% des établissements vacants), et 476 commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente (15% des établissements vacants).**

La carte ci-dessous localise les commerces vacants en 2024.



**On constate que la vacance commerciale se localise notamment sur les polarités de Béthune et Bruay-la-Buissière mais également sur les communes d'Isbergues, Lillers, Auchel, Divion, Haillicourt, Nœux-les-Mines, Beuvry et Auchy-les-Mines.**

**La crise économique après pandémie de la COVID-19 et les nouveaux modes de consommation ont fragilisé de nombreux secteurs économiques et n'ont pas épargné le commerce.** Du fait de la défaillance de grands groupes de distribution ou de petits commerces indépendants, la vacance commerciale risque peut-être encore d'augmenter.

A noter que le territoire dispose de programmes tels que « Action Cœur de Ville », « Petite Ville de Demain » qui accompagnent les démarches de revitalisation de villes.

## Les nouveaux formats de vente

**Face aux nouvelles pratiques de consommation, aux nouveaux temps sociaux et à la croissance de la digitalisation (augmentation de 13,5 % par an de l'e-commerce selon la FEVAD), de nouveaux formats de vente se développent au sein du territoire de la CABBALR.**

Ainsi, des structures de type casiers de retrait, distributeurs au-tomatiques de produits alimentaires et de produits de restauration (plats prépa-rés) émergent sur les parcours d'achat des consommateurs.

**On dénombre ainsi sur le territoire du SCoT, 44 distributeurs automatiques de produits alimentaires ou de produits de restauration et 86 casiers de retrait.**

**Ces nouveaux formats de vente représentent presque 5% des établissements commerciaux du territoire.**

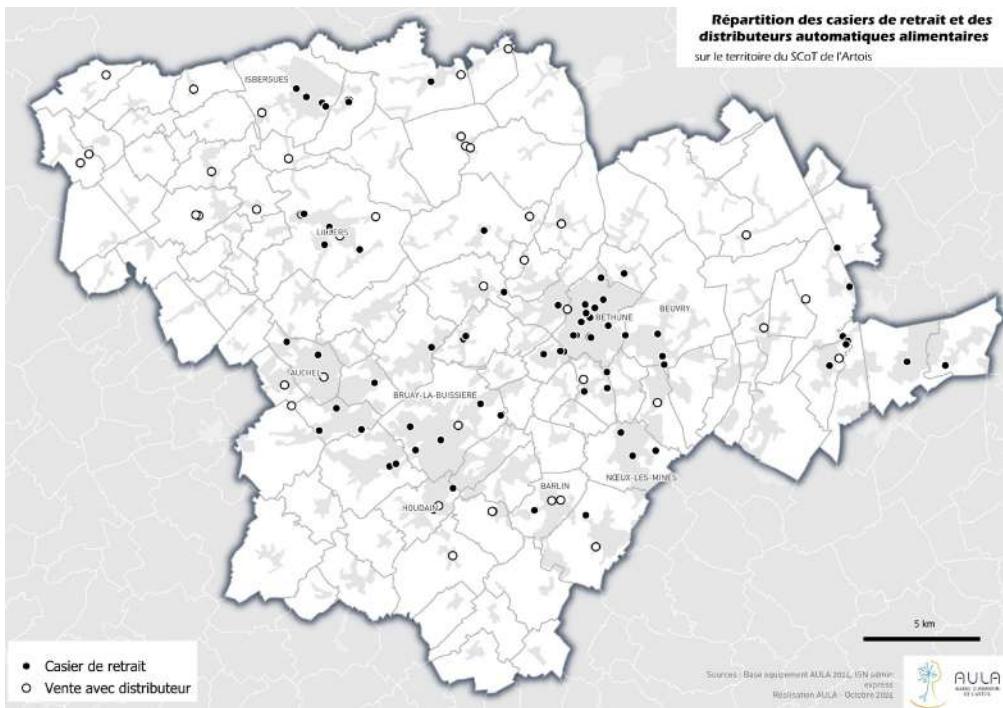
Les communes de Béthune, Bruay-la-Buissière et Lillers rassemblent plus d'un tiers des casiers de retrait, soit 31.

**Par ailleurs, un quart des distributeurs automatiques se situent dans les communes rurales localisées au nord-ouest de l'agglomération.** Ces distributeurs proposent majoritairement des produits alimentaires. **A l'inverse, les casiers de retrait se retrouvent principalement dans les communes urbaines.**

**Néanmoins, 45 communes de moins de 2000 habitants et 11 communes de plus de 5000 habitants ne disposent d'aucun distributeur ou casier de retrait.**

En somme, ces commerces se développent sur le territoire et gagnent en ampleur mais ce développement reste assez hétérogène.

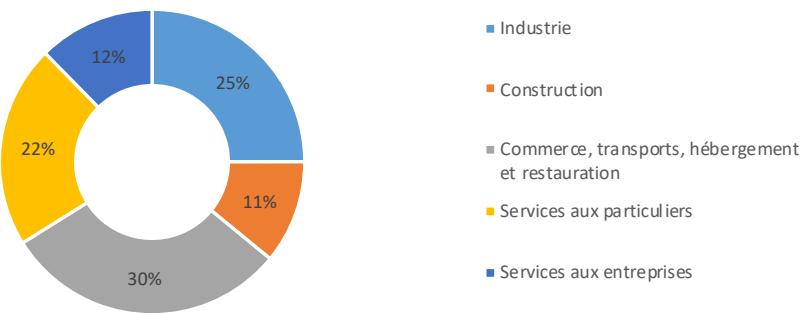
Ces types de commerces peuvent avoir différents effets sur les dynamiques commerciales. Les distributeurs automatiques de produits alimentaires permettent de diversifier l'offre commerciale des communes rurales tout en résorbant l'isolement de celles-ci. Ils permettent également de mettre en avant les circuits courts et la production locale. Toutefois, ceux-ci peuvent générer une forme de concurrence pour les établissements alimentaires situés à proximité. Les casiers de retrait, quant à eux, fonctionnent grâce à la vente à distance. De ce fait, ils peuvent se présenter comme une nouvelle forme de concurrence pour les établissements commerciaux car ceux-ci proposent des services en continu.



## L'emploi dans le commerce

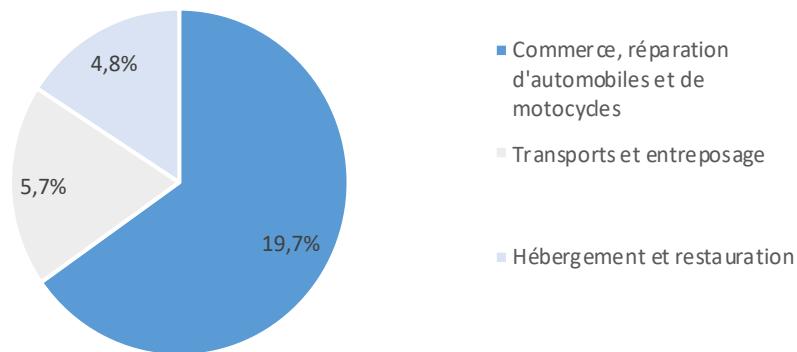
Le commerce est un secteur économique important pour le territoire. Ce dernier représentait 24,5% des emplois privés du territoire en 2023.

### Répartition de l'emploi par secteur d'activité en 2023 sur le territoire du SCoT



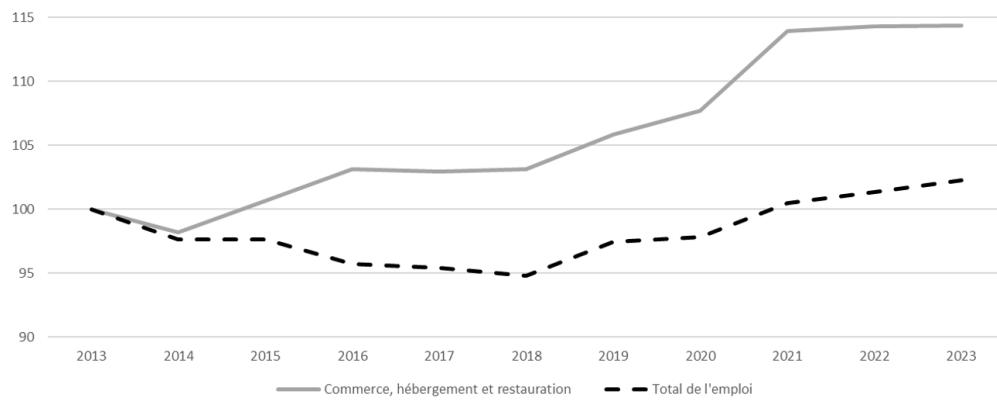
**Source :** ACOSSE URSAFF – Traitement AULA

### ZOOM sur le secteur d'activité : commerce, transports, hébergement et restauration



**Source :** ACOSU URSAFF – Traitement AULA

### Evolution de l'emploi privé sur le secteur commerce, hébergement et restauration sur le territoire du SCoT Indice base 100



**Source :** ACOSU URSAFF – Traitement AULA

**Ce secteur s'inscrit dans une dynamique constante de hausse de son nombre d'emplois depuis 2013.**

## POINTS DE REPERE



**78 779**  
emplois en 2021  
(soit +0,05% entre 2015 et 2021)



**103 555**  
actifs ayant un emploi en  
2021



**75,4**  
emplois pour 100 actifs  
occupés en 2021



**54,7%**  
taux d'activité en 2021



**74,7 %**  
d'emplois tertiaires



**16,6 %**  
dans l'industrie en 2021



**1,5%**  
dans l'agriculture en 2021



**43,6%**  
taux d'activité des  
jeunes (15/24 ans)  
en 2021



**35,4 %**  
des 15 ans et plus non  
scolarisés ayant un niveau  
de diplôme inférieur au  
baccalauréat



**14,7 %**  
taux de chômage  
en 2021  
(soit 898 chômeurs en 2021  
- INSEE)



**59,5 %**  
de la population active  
appartenant à la catégorie  
des employés ou ouvriers  
en 2021



**14 324**  
établissements  
implantés sur le  
territoire en 2021



**42**  
Zones d'Activités  
Économiques (ZAE)  
dans le périmètre du SCoT



**2 908**  
commerces actifs  
**285**  
grandes et moyennes  
surfaces en 2024



**2 530**  
établissements  
traditionnels actifs



**24,5%**  
des emplois privés du  
territoire en 2023



**15,36%**  
de taux de vacance  
commerciale en 2024

## Synthèse

**Le territoire du SCoT de l'Artois comptait, en 2021, 78 779 emplois au lieu de travail, soit 16% des emplois du département majoritairement implantés dans les principales polarités du territoire. Depuis 2015, ce nombre d'emplois a augmenté de 0,05% soit une augmentation de 37 emplois.**

**En 2021, 104 443 actifs ayant un emploi résidaient sur le territoire du SCoT.** Ce nombre est en augmentation depuis 2015 (101 304 actifs).

**A l'échelle du SCoT, on comptait ainsi 75,4 emplois pour 100 actifs occupés ce qui signifie que le territoire présente un profil résidentiel.** En effet, le nombre d'emplois offert par le territoire est inférieur au nombre d'actifs qui y résident. Ainsi, il dépend des interactions avec ses voisins/des bassins d'emplois voisins.

**Si les activités tertiaires représentaient 74,7% des emplois du territoire en 2021, il est intéressant de constater que le secteur secondaire et notamment le secteur d'activité de l'industrie occupe un poids non négligeable dans l'emploi local.**

Cette spécificité se retrouve dans les filières économiques phares du territoire : l'agroalimentaire, l'automobile, la plasturgie, la métallurgie, etc.

**Les ouvriers et employés représentaient 59,5% de la population active en 2021** soit une proportion sensiblement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (59,1%). **On constate que la part des agriculteurs exploitants (0,5%)** est moins importante que la moyenne départementale et a diminué depuis 5 ans de 16%. Enfin, les cadres et professions intermédiaires sont sous-représentés par rapport à la moyenne départementale.

**Le taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) était plus élevé que la moyenne régionale ou nationale ce qui traduit une entrée plus rapide sur le marché du travail.**

**On constate par ailleurs que le niveau de la population non scolarisée de 15 ans et plus est faiblement diplômée en 2021** malgré un bon maillage d'établissements du second degré et d'enseignement supérieur proposant une offre de formation plutôt bien articulée avec les filières économiques présentes et développées sur le territoire (23,5 % de cette population n'avait pas de diplôme ou était titulaire d'un Certificat d'Etudes Primaires et 35,4% de cette population avait un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat). **On note toutefois une amélioration significative de la situation au cours des dix dernières années.**

**Le taux de chômage reste important sur le territoire.**

**Le territoire comptait 14 324 établissements employeurs en 2021, implantés principalement dans les polarités mais également dans les 42 zones d'activités économiques qui maillent le territoire.**

**Parmi les activités économiques, il convient enfin de relever l'importante place occupée par le commerce.** Ce secteur d'activité représentait en 2021, 24,5% des emplois privés du territoire dans un contexte de hausse constante depuis 2013. **L'offre commerciale est structurée par 3 629 commerces actifs et vacants en 2024** dont 327 Grandes et Moyennes Surfaces implantées majoritairement dans les polarités et leurs périphéries immédiates et 3 164 commerces traditionnels implantés de façon plus diffuse sur le territoire.

**A noter que le commerce est soumis depuis plusieurs années à des mutations importantes qui ont des impacts parfois notables sur le territoire** (vacance, nouveaux modes de consommation, etc.)

## Enjeux qui en découlent :

- Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises ;
- Développer et optimiser les 42 Zones d'Activités Economiques (ZAE) ;
- Accompagner la transformation et le développement des filières économiques innovantes du territoire pour répondre et anticiper les évolutions technologiques à venir ;
- Favoriser la réindustrialisation du territoire, notamment autour de « la Vallée de la mobilité électrique » ;
- Tendre vers une « écologie » industrielle et une décarbonation de l'économie ;
- Proposer une offre de formation initiale cohérente sur le territoire ;
- Développer la formation continue et l'apprentissage ;
- Adapter les offres de formation aux besoins du marché pour renforcer l'employabilité des habitants et répondre aux besoins exigences des entreprises ;
- Stimuler l'entreprenariat et développer l'économie de proximité ;
- Stimuler la création d'entreprises innovantes et start-ups pour générer de nouveaux emplois ;
- Réduire le taux de chômage ;
- Renforcer des initiatives qui renforcent le tissu social et encouragent la participation des habitants au développement économique ;
- Maîtriser la consommation foncière en réduisant le mitage des activités sur le territoire et en mettant en place une stratégie de gestion économe du foncier, en particulier pour les activités commerciales et logistiques ;
- Favoriser le réemploi des friches de façon prioritaire sur la consommation d'espaces agricoles ou naturels ;
  
- Renforcer et repenser l'attractivité des centres-villes, dont l'enjeu de redynamisation passe par une action transversale intégrant notamment le commerce et le croisant avec les autres enjeux du centre-ville (habitat, services, etc.) ;
- Trouver un équilibre entre le développement des zones commerciales en périphérie et le soutien aux commerces de proximité ;

- **S'interroger sur le devenir des zones commerciales et sur leur potentialité de mutation** aux regards des évolutions à l'œuvre dans le secteur de la grande distribution ;
- **Maintenir l'accessibilité aux commerces dans les territoires ruraux et s'interroger sur les formes innovantes** de commerce et services à développer ;
- **Accompagner les évolutions du commerce et anticiper les impacts sur les territoires** (en matière d'aménagement, d'emplois, de gestion des flux, etc.) ;
- **Adopter une approche intégrée** qui combine revitalisation urbaine, soutien aux commerces locaux, diversification de l'offre et prise en compte des besoins des consommateurs ;
- **Encadrer la logistique urbaine.**



## AGRICULTURE

P 136-161

## 01 | L'OCCUPATION DU SOL

**Situé à l'interface entre 3 grands ensembles géographiques** : la Métropole Lilloise à l'est, dans la partie centrale, l'ancien Bassin Minier et sur les franges nord, sud et ouest, des territoires plus ruraux, **le territoire du SCoT de l'Artois présente un ensemble d'espaces variés fortement marqués par l'agriculture.**

**Ces espaces agricoles sont cependant soumis à de multiples pressions** ; extension résidentielle en périurbanisation, développement de nouvelles zones économiques concentrant notamment des activités consommatrices de foncier (entrepôts de logistique par exemple), infrastructures routières, etc. **L'origine de cette situation tient non seulement au dynamisme intrinsèque du territoire mais également à son positionnement non loin de l'espace métropolitain régional** (Métropole Européenne de Lille = MEL). Ces multiples pressions s'avèrent donc être des éléments de fragilisation pour les paysages agricoles et ruraux du territoire.

**La préservation de ces espaces agricoles revêt une importance particulière dans la mesure où ceux-ci concourent à assurer différentes fonctions, telles que nourricière avant toute chose, paysagère et économique. L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, que ce soit dans les secteurs d'activité situés en amont, avec l'agrofourniture par exemple, et en aval dans l'agroalimentaire. Les espaces agricoles du territoire constituent donc une composante identitaire mais également une activité économique importante.**

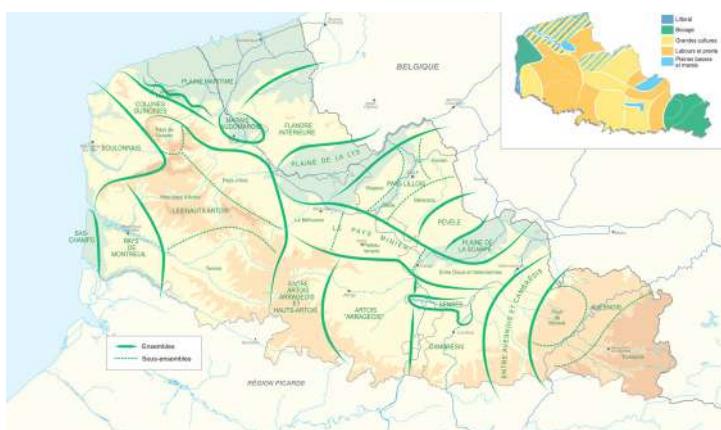
## Analyse topographique

**Les composantes du socle naturel que sont le relief et le réseau hydrographique sont des éléments déterminants des paysages.** Ces éléments ont prédisposé les secteurs d'implantation des Hommes.

**L'Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais, réalisé par la DREAL, délimite 4 unités paysagères régionales sur le territoire du SCoT de l'Artois :**

- Les paysages de la Plaine de la Lys, au Nord ;
- Les paysages du Pays d'Aire, à l'Ouest ;
- Les paysages miniers ;
- Les paysages des belvédères artésiens et des Vals de la Scarpe et de la Sensée, au Sud.

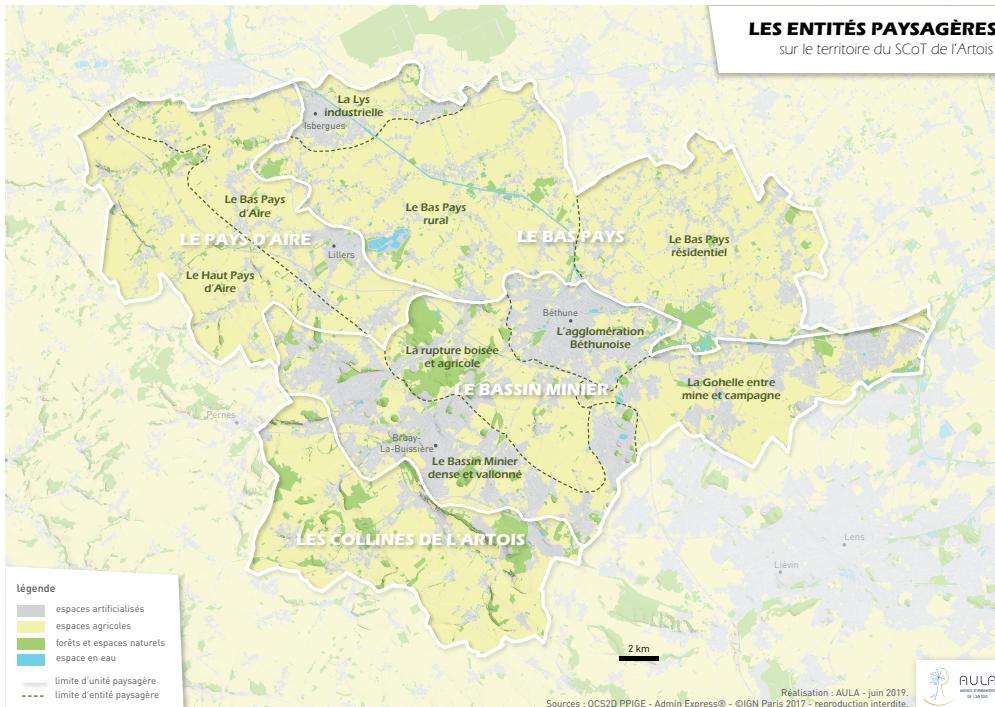
Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais



Source : <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois

Un travail plus précis a été réalisé par l'AULA en 2010, permettant de définir 10 entités paysagères au sein de ces 4 grandes aires régionales.



## L'agriculture du territoire et son évolution

Avec plus de 37 769 hectares de Surface Agricole Utile<sup>14</sup> (SAU) totale en 2020, l'agriculture du territoire couvre environ 60% de sa superficie<sup>15</sup>. Depuis 2010, il a été constaté une légère baisse de la SAU totale ; -2,7% entre 2010 et 2020 (-1% à l'échelle départementale et nationale).

Cette diminution de la Surface Agricole Utile (SAU) illustre pleinement le phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain en cours, ce qui conduit également à un morcellement des terres agricoles, créant ainsi des « poches » agricoles destinées à disparaître à terme.

### Surface Agricole Utile totale en hectare

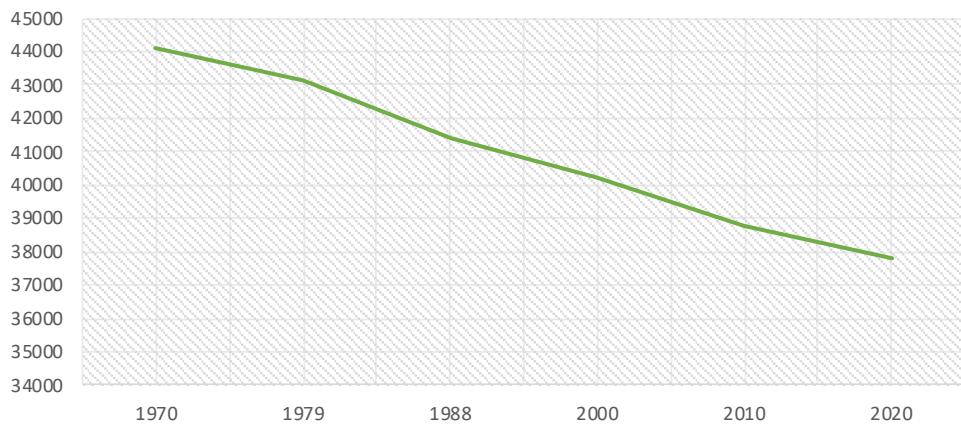
	2010	2020	Evol. 10/20
SCoT de l'Artois	38 798,8	37 769,3	-2,7%
Pas-de-Calais	463 513	458 149	-1%
Hauts-de-France	2 144 847	2 129 510	-0.7%
France met.	26 963 000	26 730 000	-1%

Source : Recensement Générale Agricole - 2020

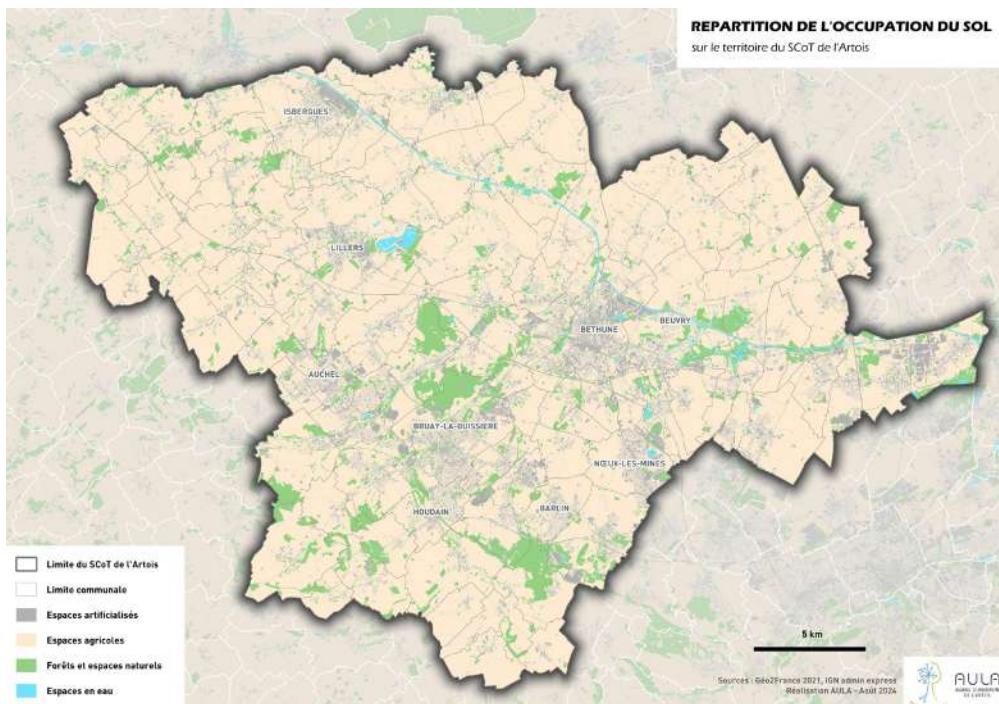
14 : Notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris : pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.) – Source : INSEE.

15 : Superficie du territoire du SCoT : 645 km<sup>2</sup> soit 64 500 hectares.

### Evolution de la SAU totale entre 1970 et 2020 sur le territoire du SCoT



**Source :** Recensement Général Agricole (RGA) – 2020

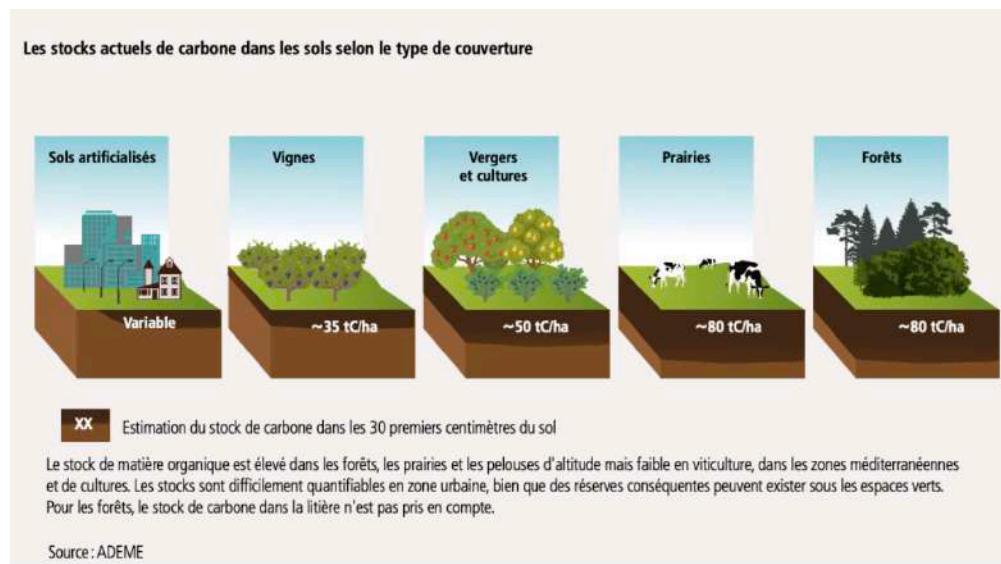


## Le stockage de carbone

**La diminution de la SAU, des prairies et l'urbanisation/l'artificialisation peuvent impacter la variation des stocks de carbone dans les sols.** En effet, ces derniers stockent, sous forme de matières organiques, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère.

**Cependant, la capacité des sols à séquestrer du carbone varie en fonction de leur occupation.** Ainsi, les sols agricoles ont une plus grande capacité à stocker du carbone alors que les sols artificialisés perdent cette capacité tout comme d'autres bienfaits tels que la perte de biodiversité, la capacité pour les sols à infiltrer l'eau, etc.

A titre d'illustration, le schéma ci-dessous présente le stock de carbone dans le sol selon différentes occupations. **D'après l'inventaire des émissions nationales de gaz à effet de serre, les zones urbaines stockent moitié moins de carbone que les prairies ou forêts.**



## 02 | LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

### Des exploitations en évolution

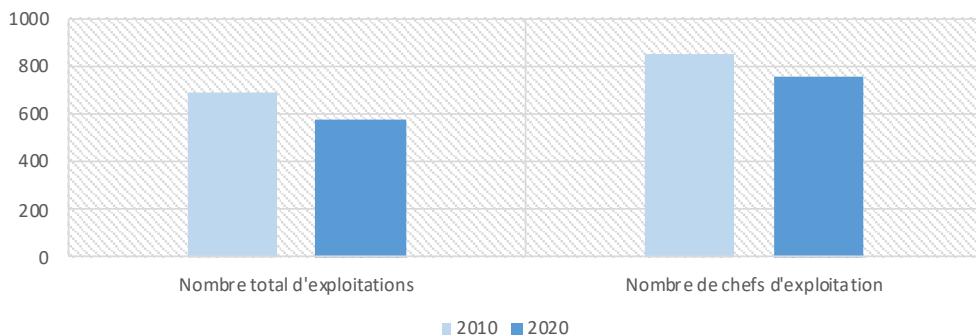
**Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire évolue constamment.** Le graphique ci-dessous représente l'évolution du nombre d'exploitations et du nombre de chefs d'exploitations entre 2010 et 2020.

**En 2020 et d'après le Recensement Général Agricole (RGA)<sup>16</sup>, 579 exploitations avaient été recensées sur le territoire du SCoT.** Ce chiffre était de 685 en 2010. **En dix ans, le nombre d'exploitations sur le territoire du SCoT de l'Artois a donc diminué de près de 15,5% (-15% à l'échelle du Pas-de-Calais ; -14,1% à l'échelle régionale, -21% à l'échelle nationale).**

**Le nombre de chefs d'exploitation a également diminué entre 2010 et 2020,** passant de 851 à 755 chefs d'exploitation en une dizaine d'années, soit -11,3% (-10% à l'échelle du Pas-de-Calais ; -10,9% à l'échelle régionale ; -18% à l'échelle nationale).

**Alors que le nombre d'exploitations et le nombre de chefs d'exploitation diminuent, le nombre de chef d'exploitation par exploitation a lui, tendance à augmenter.** En effet, en 2010, on comptait 1,24 chef pour 1 exploitation tandis qu'en 2020, ce chiffre était de 1,30 chef pour 1 exploitation.

#### Evolution du nombre d'exploitations et du nombre de chefs d'exploitation entre 2010 et 2020 sur le territoire du SCoT



**Source :** Recensement Général Agricole (RGA) - 2020

### Une augmentation de la SAU moyenne

**La SAU moyenne par exploitation est de 65,2 hectares sur le territoire du SCoT de l'Artois en 2020.** Le graphique ci-dessous présente l'évolution comparée de la SAU moyenne par exploitation et la SAU totale entre 2010 et 2020 sur le territoire du SCoT.

**Depuis 2010, la SAU moyenne par exploitation a augmenté sur le territoire du SCoT** passant de 56,6 hectares en moyenne par exploitation en 2010 à 65,2 hectares en moyenne par exploitation en 2020, soit 15,2% de plus qu'il y a 10 ans (80 hectares/moy/exp à l'échelle départementale, 91 hectares/moy/exp à l'échelle régionale et 69 hectares/moy/exp à l'échelle nationale en 2020).

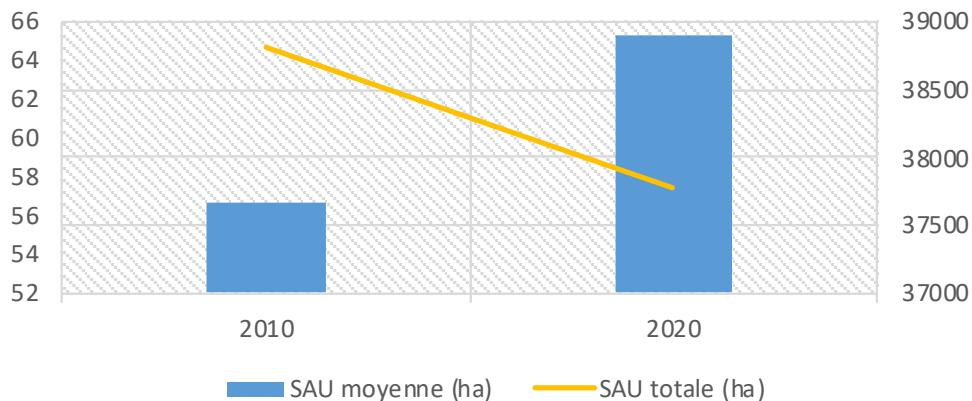
<sup>16</sup> : Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local. Il a lieu tous les 10 ans.

**Paradoxalement, en dépit de la diminution de la SAU totale et du nombre d'exploitations agricoles, on assiste à une augmentation de la taille des exploitations.** Les exploitations de petite taille sont donc aujourd'hui de moins en moins nombreuses sur le territoire.

**Ces évolutions confirment la mutation profonde que connaissent les structures agricoles dans leur organisation.**

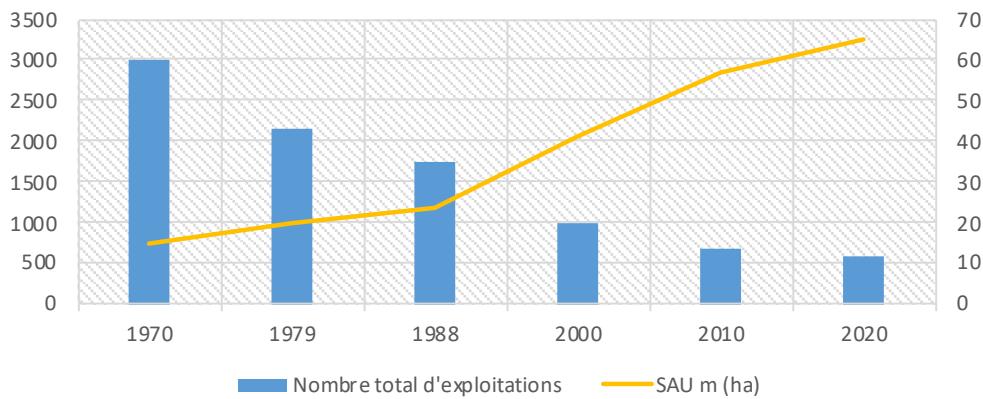
Les terres agricoles constituent une réserve foncière importante et moins coûteuse que le renouvellement urbain ou encore que le réemploi de friches. C'est pourquoi, ces dernières sont bien souvent urbanisées plus rapidement. La gestion économe du foncier, bien non renouvelable et support de l'activité agricole, constitue donc un enjeu important pour le territoire du SCoT de l'Artois.

#### Evolution de la SAU moyenne par exploitation et de la SAU totale entre 2010 et 2020 sur le territoire du SCoT



**Source :** Recensement Générale Agricole (RGA) – 2020

#### Evolution comparée du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne sur le territoire du SCoT



**Source :** Recensement Générale Agricole (RGA) – 2020

## La taille des exploitations

A noter que les exploitations agricoles se distinguent aussi selon leur potentiel économique.

**Les exploitations agricoles « moyennes »** (25 000€ < Produit Brut Standard<sup>17</sup> (PBS) < 100 000 €) et **les grandes exploitations** (100 000 € < PBS) **sont au nombre de 367 sur le territoire du SCoT** de l'Artois. Elles représentent ainsi 63,4% des exploitations agricoles sur le territoire du SCoT en 2020. Ces exploitations agricoles valorisent 88% de la SAU.

**Les petites exploitations** (PBS < 25 000€) **sont quant à elles au nombre de 140 et représentent 24,2% des exploitations agricoles du territoire.** A savoir que parmi ces petites exploitations, on retrouve également les « micro-exploitations », qui sont au nombre de 72.

	Exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2020
<b>Total exploitations</b>	685	579	38 799	37 769	128 948
<b>Micro-exploitations</b>	101	72	644	492	667
<b>Petites</b>	207	140	6 186	3 919	8 802
<b>Moyennes</b>	222	180	13 725	10 594	29 354
<b>Grandes</b>	155	187	18 244	22 765	90 125

**Source :** Recensement Général Agricole (RGA) – 2020

## Le statut des exploitations

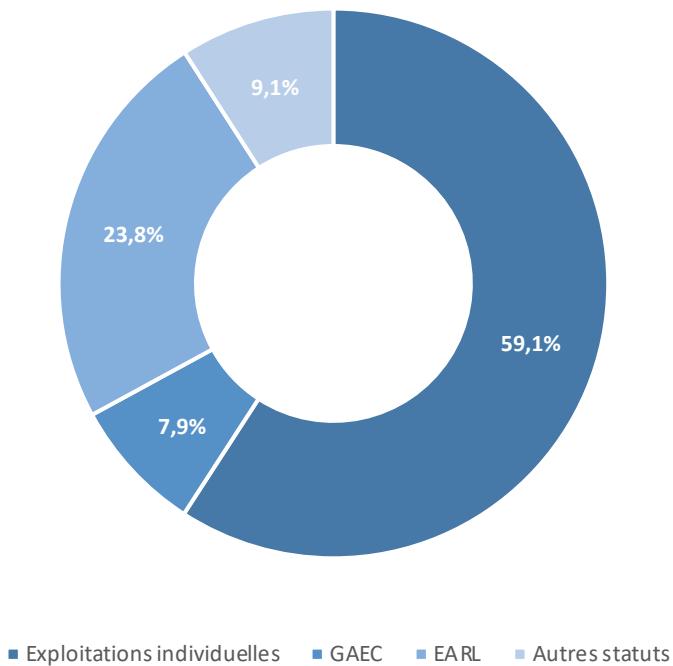
Le diagramme ci-dessous présente le statut des exploitations.

**En moyenne sur le SCoT de l'Artois, 59% des exploitations sont en statut individuel et 41% sont sous forme sociétaire en 2020.**

D'après le RGA, le pourcentage d'exploitations en statut individuel était de 69 % en 2010 alors qu'il est de 59% en 2020 (54% des exploitations sont en statut individuel à l'échelle départementale et 58,4% à l'échelle nationale). Ce pourcentage a donc tendance à diminuer. **En effet, la mise en société offre de nombreux avantages pour les exploitants agricoles.** Elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière.

**Le type de forme sociétaire qui domine sur le territoire du SCoT est l'EARL** (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée). Cette forme sociétaire offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.

<sup>17</sup> : La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations » - INSEE.

**Le statut des exploitations en 2020 sur le territoire du SCoT**

**Source :** Recensement Générale Agricole (RGA) - 2020

A noter : GAEC = Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

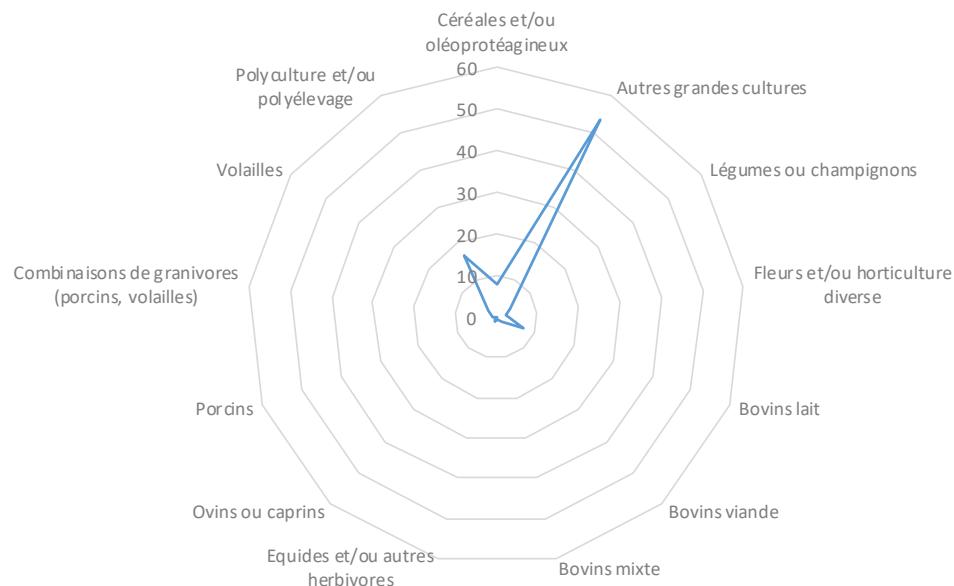
## 03 | LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Les données du RGA recensent l'Orientation Technico-Economique (OTEX) des exploitations agricoles. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative de la Production Brute Standard<sup>18</sup> (PBS) des différentes productions dans la PBS totale de l'exploitation.

Le schéma ci-dessous reprend les OTEX dominants sur le territoire du SCoT de l'Artois.

**Les exploitations agricoles du territoire sont majoritairement des exploitations de type « grandes cultures ».**

### Orientation technico-économique des exploitations agricoles en 2020 sur le territoire du SCoT



**Source :** Recensement Générale Agricole (RGA) – 2020

### Les surfaces cultivées

La répartition des exploitations en termes d'Orientation Technico-économique (OTEX) retenues montre que le territoire est fortement tourné vers les productions dites « végétales ».

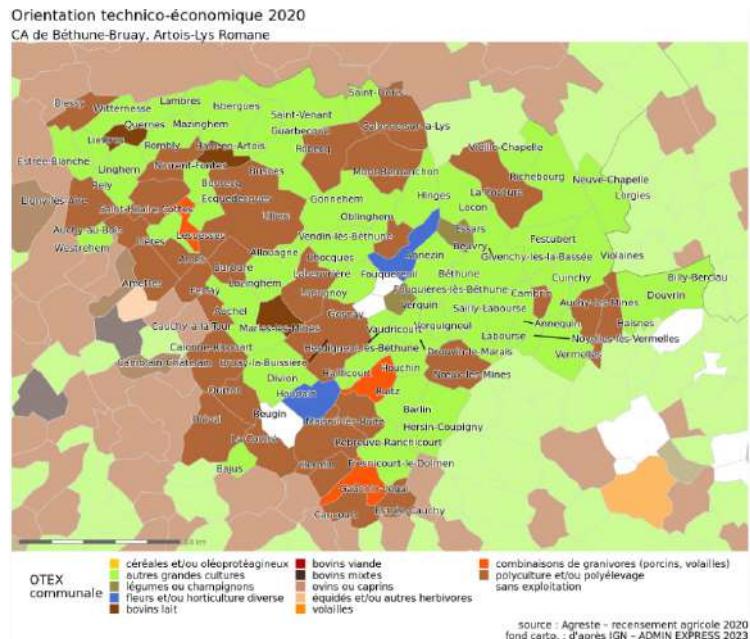
**En 2020, sur les 37 769 hectares exploités par les agriculteurs, un peu moins de la moitié est occupé par les céréales, soit 18 019 hectares (47,7%).**

**Le bon potentiel agronomique des sols du territoire a conduit les exploitations à la diversification de leur assoulement** et au développement d'autres productions comme les plantes à fibres et plantes industrielles diverses telles que la betterave sucrière, la pomme de terre, le lin, les petits pois, etc. Ce développement a eu tendance à s'accélérer entre 2010 et 2020 comme en témoigne le tableau ci-dessous.

<sup>18</sup> : La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations » - INSEE.

D'autres productions plus spécifiques caractérisent également le territoire, comme l'oignon, l'endive ou encore les productions maraîchères traditionnelles.

**Par ailleurs, les prairies représentent en moyenne 13,5% de la SAU totale sur le territoire du SCoT, soit une légère augmentation depuis 2010 (+3,3%).** Elles sont utilisées pour l'alimentation des bovins notamment. Les cultures fourragères viennent compléter cette alimentation.

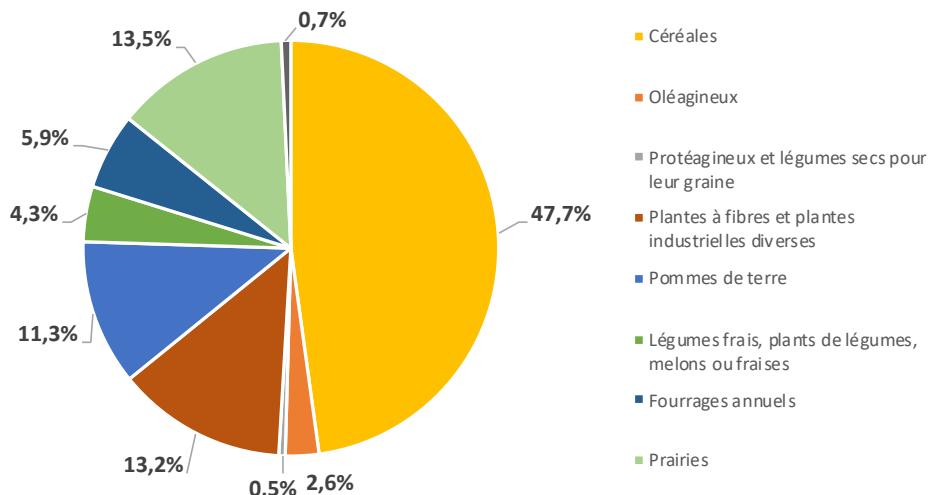


### Surfaces agricoles cultivées sur le territoire du SCoT

	Surface en ha		Evolution en %	Part en %
	2010	2020		
<b>Céréales</b>	18 679	18 019,1	-3,53%	47,7%
<b>Oléagineux</b>	894	967,8	+8,17%	2,6%
<b>Protéagineux et légumes secs pour leur graine</b>	1 035	175,6	-83,09%	0,5%
<b>Plantes à fibres et plantes industrielles diverses</b>	4 806	4 980,3	+3,62%	13,2%
<b>Pommes de terre</b>	3 292	4 274,7	+29,83%	11,3%
<b>Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises</b>	1 323	1 644,6	+24,26%	4,3%
<b>Fourrages annuels</b>	2 969	2 251,9	-24,18%	5,9%
<b>Prairies</b>	4 933	5 098	+3,34%	13,5%
<b>Jachères</b>	754	279,5	-63%	0,74%

**Source :** Recensement Général Agricole (RGA) - 2020

### Surfaces agricoles cultivées en 2020 sur le territoire du SCoT



Source : Recensement Générale Agricole (RGA) – 2020

## Le maraîchage

**Le territoire du SCoT est encore fortement marqué par la production maraîchère.** En effet, on constate une présence relativement forte d'exploitations agricoles sur le Nord du territoire, sur le secteur dit « Bas Pays » où on retrouve une proportion importante de surfaces dédiées aux légumes.

D'après l'étude prospective et stratégique sur le devenir des exploitations agricoles du secteur du « Bas Pays » menée par la CABBALR en 2018, les productions légumières sur ce territoire sont historiques, soulignées par la présence d'industriels dans et autour de ce secteur, mais également par la localisation du « Pôle légumes » situé à Lorgies, support technique de ces productions.

Le « Bas Pays » est marqué par une diversité des systèmes légumiers. Cependant, certains systèmes sont en perte de vitesse, notamment à cause d'un métier exigeant, peu attractif et demandeur en main d'œuvre.

La pression foncière exercée sur les espaces agricoles ces dernières années a également fragilisé les exploitations agricoles du « Bas Pays ». L'augmentation de la SAU moyenne des exploitations, des cultures industrielles dans les assolements, des productions allaitantes, ainsi que la concurrence sont des facteurs qui sont néfastes à cette agriculture.

## Les cheptels

**Depuis quelques années, le paysage de l'élevage évolue et subit la concurrence d'autres productions agricoles,** notamment la concurrence des surfaces cultivées, mais parfois également la progression d'autres utilisations des sols liées à l'urbanisation provoquant ainsi la disparition des prairies.

**Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on recense 29 862 Unités Gros Bétails<sup>19</sup> (UGB) au RGA 2020 contre 30 993 UGB en 2010, soit une baisse de 3,65% du cheptel entre 2010 et 2020 (-4% à l'échelle départementale ; -4,1% à l'échelle régionale ; -7% à l'échelle nationale).**

**Cette légère diminution, s'explique en particulier par les contraintes liées au métier d'éleveur, des crises animales, des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC), des obligations environnementales et conflits générés par la croissance et la pression urbaine.** En effet, la cohabitation devient de plus en plus difficile avec les riverains des exploitations et les habitants plus généralement, et les agriculteurs.

La proximité des exploitations, voire leur intégration dans les espaces urbanisés, peuvent poser des questions de sécurité, de détérioration écologique (usure des sols, etc.), des besoins en infrastructures, des problèmes de circulation, des nuisances qu'elles génèrent : bruit, odeurs, rythme de travail, etc.

**Les cheptels du territoire sont essentiellement orientés vers l'atelier d'élevage en bovin.**

**L'élevage bovin est très répandu en nombre d'exploitations comme en nombre de cheptel. Il diminue pourtant.** En effet, le nombre d'exploitations est en baisse tout comme le cheptel.

Dans les autres évolutions notables pour les productions agricoles, notons également la baisse des élevages et cheptels porcins et caprins.

#### Surfaces agricoles cultivées sur le territoire du SCoT

	Cheptel (UGB)		Evolution en %
	2010	2020	
<b>Bovins</b>	22 367	21 054	-5,9%
<b>Ovins</b>	239	351	+46,9%
<b>Caprins</b>	13	2	-84,6%
<b>Equins</b>	341	265	-22,3%
<b>Porcins</b>	4 343	3 725	-14,23%
<b>Volailles</b>	2 872	4 016	+39,8%
<b>Lapines mères</b>	818	449	-45,1%

**Source :** Recensement Générale Agricole (RGA) - 2020

<sup>19</sup> : Unité employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux (ex : vache laitière = 1,45 UGB)

## L'autonomie alimentaire du territoire

Cette méthode est consacrée à l'étude du logiciel CRAter qui est un **Calculateur de Résilience Alimentaire des territoires**. Ce logiciel indique grâce à plusieurs indicateurs si le territoire possède une autonomie alimentaire « théorique » à travers les productions actuelles du territoire (= surfaces agricoles présentes sur le territoire et issues du RPG) et les besoins théoriques évalués à partir de l'application PARCEL.

Le tableau ci-dessous reprend, les besoins et les productions de toutes cultures confondues par le territoire.

Ainsi, suite à l'analyse de l'adéquation théorique globale, on constate que le territoire du SCoT ne possède pas une couverture alimentaire potentielle suffisante.

### Adéquation théorique globale entre production et besoin

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
CA de Béthune Bruay, Artois Lys Romande	37 079 ha	76 904 ha	48%
Pas-de-Calais	445 058 ha	407 951 ha	109%
Hauts-de-France	2 066 561 ha	1 656 429 ha	125%
France	24 692 754 ha	20 891 205 ha	118%

Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org>

Cependant, l'analyse de l'adéquation théorique globale sans prendre en compte les besoins par grande catégorie de culture peut masquer des déséquilibres importants.

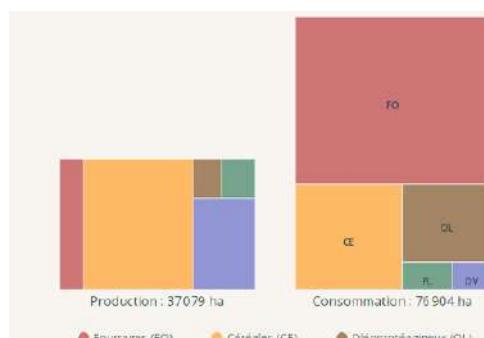
Le tableau ci-dessous illustre l'écart entre production et besoin pour le territoire du SCoT, en présentant la répartition par chaque groupe de culture.

### Adéquation théorique globale entre production et besoin par type de culture sur le territoire du SCoT

	Production	Besoins
Fourrages	4 549 ha	47 067 ha
Céréales	20 743 ha	16 326 ha
Oléoprotéagineux	1 612 ha	9 989 ha
Fruits et légumes	1 923 ha	1 977 ha
Autres cultures	8 252 ha	1 546 ha

Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org>

### Adéquation théorique globale entre production et besoin par type de culture sur le territoire du SCoT



Source : <https://crater.resiliencealimentaire.org>

## Les démarches de qualité

**Les démarches de qualité valorisent l'origine d'un produit ou son mode de production.** Elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la production ou en faciliter la commercialisation. **Sur le territoire du SCoT, les Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) sont peu déployés** (47 exploitations agricoles sont concernées sur le territoire). On note majoritairement la présence de Label Rouge, liée à l'activité d'élevage sur le territoire. Voici les principales :

- **L'indication Géographique Protégé (IGP)**

L'IGP désigne les produits agricoles et les denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production ou leur transformation.

**Quelques IGP sont présentes sur le territoire.** Parmi les principales, on retrouve la Volaille de Licques, le Lingot du Nord et la pomme de terre de « Merville ».

- **Le Label Rouge**

Le Label Rouge est un signe officiel de qualité qui atteste un niveau de qualité supérieur. Il est attribué par l'Etat à un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) représentant toute une filière collective.

**Sur le territoire, 14 exploitations travaillent des productions sous Label Rouge.**

- **L'AOP/AOC**

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est un signe européen qui protège les produits dans toute l'Union européenne. L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu, dans une aire géographique précise, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est une étape vers le signe européen. Les produits AOC répondent à des critères similaires à ceux nécessaires à l'AOP, mais protègent la dénomination sur le territoire français.

**Sur le territoire du SCoT de l'Artois, on n'en retrouve pas.**

- **L'Agriculture biologique**

**En 2022, sur le territoire du SCoT de l'Artois, 43 exploitations produisaient en « bio », soit 7,4% des exploitations agricoles d'après le Bio Hauts-de-France.**

L'agriculture biologique est une méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèses.

Le passage en bio implique des changements techniques, économiques, organisationnels et humains très importants. Trois années de conversion sont nécessaires. Pendant cette période, le producteur ne peut pas commercialiser ses produits en faisant référence à ce mode de production.

**Ces 43 exploitations « bio » cumulaient une surface de 681,72 hectares certifiés en 2022.** Sur le territoire, la production « bio » concerne en particulier les productions végétales.

Le nombre de fermes engagées en agriculture biologique était en constante évolution depuis 2010 mais on constate depuis 2021 une légère baisse des surfaces.

#### Les surfaces « bio » sur le territoire du SCoT

	2010	2015	2020	2021	2022
Nombre de producteurs	15	20	41	47	43
Surface AB	48,8	140,6	293,3	397,2	547,1
Surfa C1 <sup>20</sup>	22,9	59,4	188,7	100,5	23,3
Surfa C2	26,7	10,5	146,5	188,3	106,2
Surfa C3				0,4	5,2
Surfa AB + Conv	98,4	210,5	628,5	686,2	681,8

**Source :** Bio Hauts-de-France – 2023

#### Part des producteurs « bio » par OTEX sur le territoire du SCoT

Production principale	Part des producteurs en 2022
Légumes	19
Commerce de détail	1
Fruits	2
Grandes cultures	13
Cultures industrielles	1
PPAM	1
Semences et plants	1
Surfaces fourragères	2
Surfaces non productives	2
Autres productions alimentaires	1
Total	43

**Source :** Bio Hauts-de-France – 2023

Cette faible présence de SIQO interroge sur la valorisation des productions du territoire d'une part, et sur la capacité du territoire à proposer une offre compatible en matière d'exigence vis-à-vis de la Loi EGALIM (approvisionnement en produits biologiques et de qualité pour la restauration collective).

20 : C1/C2/C3 : Années de conversion - Période pendant laquelle un agriculteur doit passer avant de pouvoir être entièrement certifié biologique.

## Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité

**Environ 16% des agriculteurs français vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 1 agriculteur sur 6** (INSEE – février 2024). C'est pourquoi, les agriculteurs adaptent leurs fermes en diversifiant leurs activités notamment pour augmenter leurs revenus mais voici d'autres explications possibles liées à cette pluriactivité :

- La SAU de l'exploitation est insuffisante ;
- L'exploitation est sous forme sociétaire et un ou plusieurs associés travaillent partiellement à l'extérieur ;
- L'exploitant exerce une autre activité mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation ;
- L'exploitant souhaite valoriser son patrimoine ;
- L'exploitant s'adapte à la demande sociétale.

La diversification des exploitations agricoles peut apparaître comme un atout pour assurer leur pérennité. **Cette diversification peut prendre différentes formes** : transformation de produits agricoles, hébergement, activités de loisirs, travail à façon<sup>21</sup>, etc.

Sur les 579 exploitations agricoles recensés sur le territoire du SCoT en 2020, **293 d'entre elles ont été recensées pluriactives**.

**Il s'agit majoritairement de faire de la vente en circuits courts**<sup>22</sup> (171 exploitations agricoles), du travail à façon (56 exploitations agricoles), de la vente d'énergie renouvelable (14 exploitations agricoles) et du tourisme (12 exploitations agricoles).

**Les circuits courts se développent sur le territoire**, avec une offre plutôt diversifiée : fruits et légumes, viande, produits laitiers pour faire face à la demande des consommateurs et à la baisse des prix agricoles négociés par les intermédiaires sur des volumes importants.

**Ce qui permet également aux agriculteurs de maintenir, voire d'augmenter leurs revenus.**

**La vente directe est la forme la plus courante d'engagement dans les circuits courts.** Comme évoqué précédemment, les circuits courts viennent en général en complément d'autres débouchés. **En France, 1 agriculteur sur 4 développe de la vente directe.** Mais les nouveaux projets peinent à émerger qu'ils soient collectifs ou individuels. Le 1er frein à ces développements est d'abord l'humain avec une charge de travail déjà très importante.

21 : Prestation extérieure pour le compte d'autrui sans fournir la matière première

22 : Vente faisant appel à un intermédiaire permettant d'assurer le lien entre l'agriculteur et le consommateur. Attention toutefois à ne pas confondre les circuits courts et les circuits de proximité

## 04 | L'EMPLOI AGRICOLE

**Le secteur de l'agriculture<sup>23</sup> n'occupe, en termes d'emplois directs, qu'une place très modeste sur le territoire du SCoT, en représentant en 2021 environ 1,5% de l'emploi total, soit 1 202 emplois tous types de contrat confondus, d'après l'INSEE.**

Si l'on se réfère aux dernières données statistiques disponibles avec le RGA 2020, entre 2010 et 2020, **le territoire du SCoT a enregistré une baisse des chefs d'exploitations et de la main d'œuvre totale.**

Comme évoqué précédemment, cette tendance est à mettre en relation avec la diminution du nombre d'exploitations et ce, malgré l'agrandissement des exploitations mais cela s'explique aussi par une amélioration des conditions de travail et la modernisation des techniques qui nécessitent moins de personnel.

**Le volume de travail (ETP) concernant la main d'œuvre totale sur le territoire du SCoT a chuté de 16% entre 2010 et 2020, soit une baisse de 188 ETP par rapport à 2010.**

Pour autant, l'importance de l'agriculture ne doit pas être sous-estimée. En effet, à l'échelle de la région des Hauts-de-France, on observe qu'en moyenne, une exploitation agricole génère 9,5 emplois en amont et en aval de la production.

### Nombre d'actifs et volume de travail (ETP) sur le territoire du SCoT

	Nombre d'actifs			Volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
<b>Main d'œuvre totale</b>	<b>1 822</b>	<b>1 753</b>	<b>-4%</b>	<b>1 155</b>	<b>967</b>	<b>-16%</b>
<b>Chefs d'exploitations, coexploitants</b>	851	755	-11%	719	630	-12%
<b>dont coexploitants familiaux</b>	154	159	+3%	124	134	+9%
<b>Main d'œuvre familiale (1)</b>	<b>261</b>	<b>198</b>	<b>-24%</b>	<b>140</b>	<b>104</b>	<b>-26%</b>
<b>Salariés permanents (2)</b>	<b>211</b>	<b>248</b>	<b>+18%</b>	<b>168</b>	<b>174</b>	<b>+3%</b>
<b>Sous-total main d'œuvre permanente</b>	<b>1 323</b>	<b>1 201</b>	<b>-9%</b>	<b>1 027</b>	<b>908</b>	<b>-12%</b>
<b>Saisonniers et salariés occasionnels</b>	<b>499</b>	<b>552</b>	<b>+11%</b>	<b>128</b>	<b>59</b>	<b>-54%</b>

**Source :** Recensement Générale Agricole – 2020

<sup>23</sup> : D'après l'INSEE, le secteur de l'agriculture regroupe les activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture (maîtrise et exploitation d'un cycle biologique (animal, végétal)), pêche, forêts, mines, gisements ....

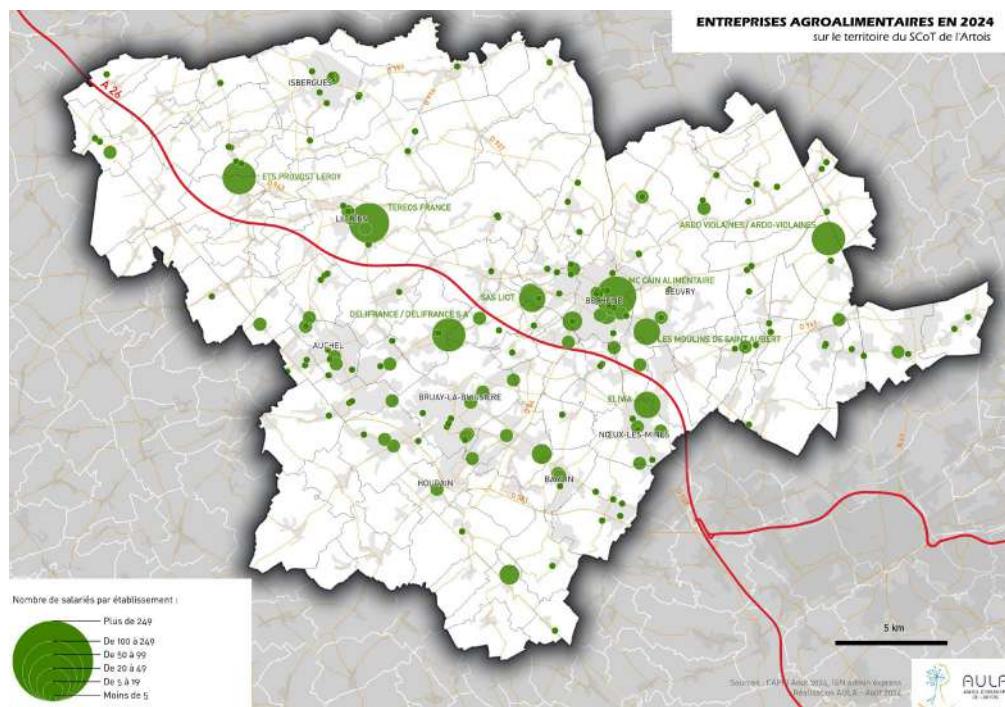
## Les Industries Agro-Alimentaires présentes sur le territoire

L'industrie Agro-Alimentaire (IAA) regroupe l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture et de l'élevage en produits alimentaires destinés à l'alimentation humaine et animale.

Les emplois pourvus au sein du secteur agricole ne représentent que 1,5% de l'emploi total mais pour autant, le territoire conserve son caractère rural et une spécialisation importante dans l'IAA avec des entreprises comme :

- **Mc Cain Alimentaire** : usine de transformation et conservation de pommes de terre implantée à Béthune ;
- **Tereos France** : usine de fabrication de sucre implantée à Lillers ;
- **Delifrance** : établissement de fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche implanté à Labœuvrière ;
- **Grands Moulins de Paris** : implanté à Annezin et spécialisé dans la meunerie.

Comme le montre la carte ci-dessous, l'Industrie agro-alimentaire est donc bien implantée sur le territoire.



## Les circuits de proximité

A la différence des circuits courts, dont le producteur est lui-même vendeur de son produit ou qu'un seul intermédiaire au plus intervient entre le vendeur et le consommateur, les circuits de proximité tiennent compte, quant à eux, de la distance géographique entre le producteur et le consommateur (et non du nombre d'intermédiaires).

**Le territoire du SCoT comporte des points de vente de produits locaux mais peu de magasins pour regrouper l'offre.**

Ces points de ventes peuvent prendre différentes formes :

- La vente à la ferme qui domine les modes de distribution ;
- Des magasins de produits locaux/du territoire ;
- Les marchés hebdomadaires et des produits du terroir ;
- La vente en ligne (La ruche qui dit oui, court-circuit ...) ;
- Des distributeurs automatiques ...

## 05 | LES ENJEUX DE RENOUVELLEMENT

### Age des chefs d'exploitations

**Le territoire du SCoT est confronté, comme à l'échelle nationale, au vieillissement des chefs d'exploitation.** Cette situation est en grande partie due au manque d'intérêt des jeunes pour s'installer dans le secteur, un phénomène qui est souvent lié aux difficultés rencontrées dans ce métier.

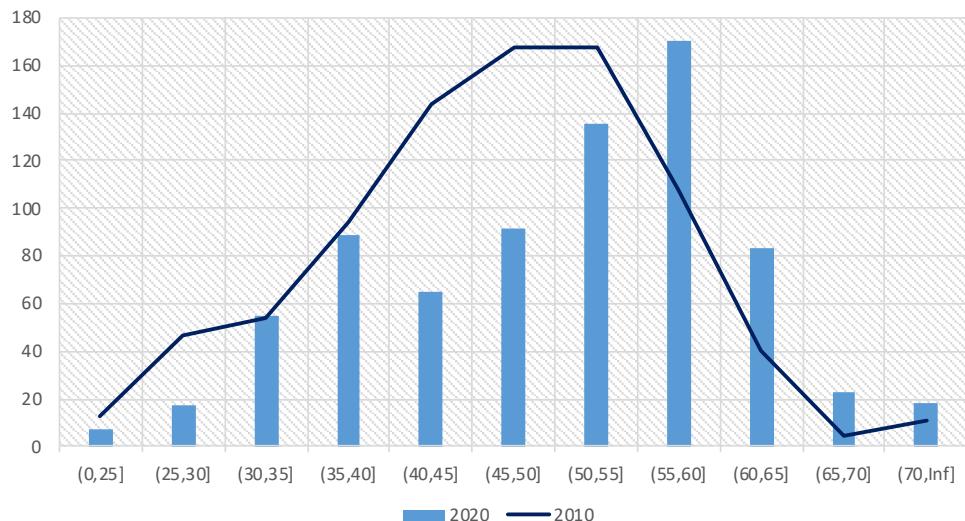
Le graphique ci-dessous présente les données portant sur l'âge des chefs d'exploitation.

Quand en France, 1 agriculteur sur 2 va partir à la retraite dans les prochaines années, **sur le territoire du SCoT de l'Artois, plus de la moitié ont plus de 50 ans en 2020**, ce qui potentiellement présage un départ en retraite à moyen terme.

**A contrario, les moins de 40 ans représentent seulement 22,2% des chefs d'exploitation sur le territoire du SCoT.**

**L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 50,6 ans en 2020 sur le territoire du SCoT de l'Artois.** Ce chiffre est en évolution depuis 2010. En effet, il était de 47 ans en 2010.

### Age des chefs d'exploitations sur le territoire du SCoT



**Source :** Recensement Générale Agricole – 2020

## La succession

**Le territoire régional est dynamique en matière d'installations.** D'ailleurs, c'est une des régions qui installe le plus. Pour autant, les enjeux sont bien là : en Hauts-de-France, on compte 2 installations pour 3 départs. Les surfaces libérées partent généralement à l'agrandissement des exploitations existantes. On retrouve d'ailleurs cette dynamique sur le territoire du SCoT.

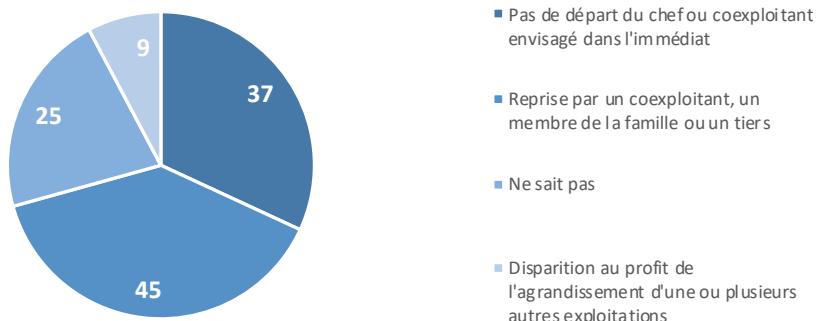
**Afin d'appréhender au mieux la transmission des exploitations, l'analyse va se porter sur les exploitations agricoles concernées par cette problématique.**

**Historiquement, la transmission s'effectuait de façon familiale, de génération en génération.**

Aujourd'hui, c'est toujours plus ou moins le cas puisque parmi les 116 exploitations concernées par une succession dans les mois/années à venir, 45 d'entre elles seront reprises par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers mais on constate tout de même que la reprise des exploitations constitue un véritable enjeu pour le territoire dans les années à venir car 25 exploitations « ne savent pas » si elles seront reprises, 9 exploitations vont disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations et 37 exploitations n'envisagent pas le départ du chef ou coexploitant dans l'immédiat, ce qui signifie, un départ en retraite certainement repoussé.

**Le sujet d'accès au foncier se pose nécessairement aux porteurs de projet hors cadre familial que ce soit en termes de visibilité de l'offre mais aussi de prix des terres et plus généralement le coût d'installation (emprunt bancaire).**

### Le devenir des exploitations sur le territoire du SCoT



**Source :** Recensement Générale Agricole – 2020

# POINTS DE REPÈRE



**579**  
exploitations  
recensées en 2020  
(685 en 2010, soit une baisse de  
15,5% entre 10/20)



**755**  
nombre de Chefs  
d'Exploitations (CE) en  
baisse en 2020  
(-11,3% entre 10/20)



**1,30 CE/exp**  
augmentation des CE  
par exploitation en 2020  
(1,24 CE/exp en 2010)



**37 769,3**  
hectares de SAU totale  
en 2020  
(- 2,7% entre 10/20)



**65,2 ha/moy/exp**  
augmentation de la SAU  
moyenne par exploitation  
(56,6 ha/moy/exp en 2010)



Un développement des  
exploitations sous forme  
sociétaire  
(41% en 2020)



**1 202**  
emplois au lieu de travail  
(2021 – INSEE)



Un territoire dominé par  
des exploitations de type  
grandes cultures



**13,5%**  
de la SAU totale est  
consacrée aux prairies  
(+3,3% entre 10/20)



**29 862**  
UGB en 2020  
(-3,65% entre 10/20)



**7,4%**  
des exploitations sont « bio »  
en 2020



**16% (ETP)**  
une diminution de la  
main d'œuvre totale  
entre 2010 et 2020



Plus de la moitié des  
agriculteurs ont plus de 50 ans  
en 2020



**50,6**  
âge moyen des CE

## Synthèse

**Situé à l'interface entre 3 grands ensembles géographique** : la Métropole Lilloise à l'est, l'ancien Bassin Minier dans la partie centrale et sur les franges, au nord, au sud et à l'ouest, des territoires plus ruraux, **le territoire du SCoT de l'Artois présente un ensemble d'espaces variés fortement marqués par l'agriculture**.

**Cependant, depuis quelques années, le secteur agricole évolue** et connaît de nombreux bouleversements liés à l'émergence d'une nouvelle économie mais aussi à l'apparition de nouveaux modes de vie. **Ce secteur doit faire face à de nombreux enjeux, qu'ils soient d'ordre économique** (maintien de l'emploi, des exploitations, etc.), **environnementaux** (protection de la ressource en eau, des sols, de la biodiversité, etc.) **et foncier** (préservation des terres agricoles).

**Un territoire donc fortement marqué par l'agriculture qui voit malgré tout une diminution importante de ses surfaces agricoles et de son nombre d'exploitations qui a diminué en 10 ans**, passant ainsi de 685 exploitations en 2010 à 579 exploitations en 2020, soit une baisse de 15,5%. **Cette évolution s'est faite au bénéfice de l'agrandissement des exploitations** dont la SAU moyenne avoisine les 65,2 ha en 2020, soit 8,6 ha de plus qu'il y a 10 ans, ce qui entraîne aujourd'hui une diminution des exploitations de petite taille sur le territoire du SCoT. **Le nombre de chefs d'exploitation a également diminué**.

**Connu pour les qualités pédologiques et agronomiques de sa terre, le territoire se situe dans une région de grandes cultures qui dominent en termes de surfaces.**

**Autre marqueur du territoire, la présence de l'élevage bovin, qui est un élevage très répandu. Il diminue pourtant.** Le nombre d'exploitations est en baisse, tout comme le cheptel alors que les surfaces en prairie augmentent à hauteur de 3,3% depuis 10 ans.

**Une présence importante de l'Industrie Agroalimentaire est également à noter** et doit être prise en considération dans le poids économique du secteur, tout comme les activités qui peuvent intervenir en aval de la production.

**Le territoire compte des points de vente de produits locaux, la vente à la ferme dominant les modes de distribution.** On note également, la présence de marchés hebdomadaires et produits du terroir, de dispositifs de vente en ligne, de distributeurs automatiques et de drives fermiers.

**Les SIQO et l'agriculture biologique sont quant à eux très peu déployées sur le territoire.** On note majoritairement la présence de Label Rouge, Label étant lié à l'activité d'élevage sur le territoire. **Les exploitations agricoles du territoire du SCoT s'orientent également progressivement vers la diversification de leurs activités** afin d'assurer leur pérennité. Sur les 579 exploitations agricoles recensées sur le territoire du SCoT en 2020, 293 d'entre elles ont été recensées pluriactives. Il s'agit majoritairement de faire de la vente en circuits courts, du travail à façon, de la vente d'énergie renouvelable et du tourisme.

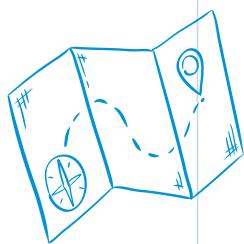
**Dans les années à venir, le territoire du SCoT sera confronté au vieillissement des chefs d'exploitation** et donc à la question de la transmission de leurs structures agricoles.

**Enfin, les habitudes alimentaires des consommateurs, auxquelles l'agriculture doit s'adapter, évoluent de façon constante dans le temps que cela soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif.** C'est pourquoi, consciente de ces évolutions, la CABBALR a décidé de s'engager en 2019 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de mettre en place une stratégie alimentaire.

## Enjeux qui en découlent :

- **Protéger l'outil de production agricole (=terres) et définir des ceintures agricoles à protéger** dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain = Sauvegarder les terres agricoles ;
- **Affirmer la vocation des espaces agricoles** afin de préserver l'identité du territoire et valoriser son image auprès des habitants et des extérieurs ;
- **Préserver une agriculture dynamique** qui favorise la présence sur le territoire d'une industrie agroalimentaire forte et diversifiée ;
- **Encourager les exploitations diversifiées** pour assurer une résilience économique ;
- **Exploiter des filières complémentaires** comme la production de plantes aromatiques ou le maraîchage, qui peuvent ouvrir de nouveaux débouchés économiques pour le territoire ;
- **Favoriser la pérennité et la transmission des exploitations agricoles** ;
- **Encourager l'installation** de jeunes agriculteurs ;
- **Encourager l'innovation et la diversification des activités agricoles** = développer les circuits courts par exemple ;
- **Encourager la mise en place d'une agriculture raisonnée** ;
- **Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**, comme l'agroécologie, l'agriculture biologique ou la permaculture, pour préserver la qualité des sols, de l'eau et de la biodiversité.





## TOURISME

P 162-177

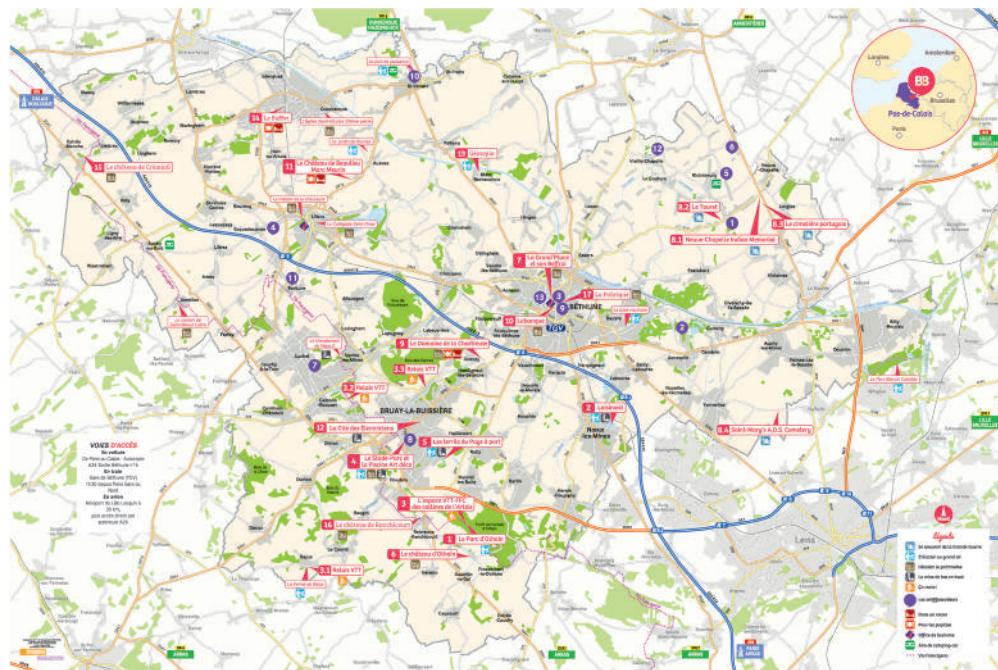
## 01 | L'OFFRE TOURISTIQUE

L'offre touristique du territoire du SCoT de l'Artois porté par l'Office de Tourisme de Béthune Bruay, repose sur son histoire et sur la richesse de son patrimoine naturel/paysager, architectural et immatériel mais également sur un réseau d'équipements culturels et de loisirs disséminés sur le territoire.

**La force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre** qui se décline en grandes filières étroitement liées entre elles, s'entremêlant parfois même sur un même site, et sur lesquelles s'appuie le **développement du tourisme de courts séjours et de passage pour les touristes étrangers** (notamment britanniques).

On y retrouve ainsi : **le tourisme de mémoire en lien avec la Grande Guerre, le tourisme culturel en lien avec l'histoire du territoire et les monuments historiques, le tourisme industriel en lien notamment avec le passé minier et le tourisme « vert » en lien avec les équipements de loisirs.**

### Carte touristique du territoire du SCoT de l'Artois



Source : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

## Le tourisme de mémoire

**Le tourisme d'histoire est bien présent sur le territoire du SCoT de l'Artois.** Territoire situé sur la ligne de front et espace stratégique durant la Première Guerre Mondiale.

**Ce tourisme est le plus anciennement développé et prend toute sa signification dans la fréquentation des nombreux cimetières et monuments mémoriaux** qui témoignent de la violence des combats et qui constituent autant de sites de destination touristique pour les touristes étrangers, notamment britanniques.

Le territoire possède à ce titre de nombreux cimetières militaires et grands mémoriaux érigés en souvenir des soldats disparus dont des cimetières du Commonwealth comme le cimetière britannique du Touret Military de Richebourg mais aussi des cimetières d'autres nationalités. On y retrouve par exemple, le cimetière militaire portugais de Richebourg, le Neuve Chapelle Indian Memorial de Richebourg, le cimetière portugais de la Couture, etc.

**En termes de fréquentation, ces sites bénéficient de la proximité du Mémorial Canadien de Vimy et de la Nécropole Nationale de Notre-Dame de Lorette** situés sur le territoire voisin, drainant un nombre important de visiteurs.

**On retrouve également sur le territoire la Tour Saint-Ignace à Béthune.** Dernier élément fortifié de la ville, cette tour de défense a su traverser les années. Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1969, la Tour Saint Ignace est une tour d'artillerie du XVe siècle. Elle constitue l'un des rares vestiges des fortifications de la ville avec le bastion Saint-Pry. Cette tour a connu de nombreuses fonctions durant les années telles que magasin à poudre, chapelle, château d'eau, etc. Elle propose aux visiteurs de découvrir la salle des gardes de l'époque, des archères<sup>24</sup> et des canonnières<sup>25</sup>.

**Durant ce conflit, le territoire a dû faire face à de nombreuses destructions. De ces destructions résultent des reconstructions donnant lieu parfois à l'émergence d'un nouveau style architectural : le courant « Art Déco », un courant mélangeant tradition et modernité.** De nombreux bâtiments et notamment des façades incarnent la représentation même de ce courant tel que de nombreuses façades de la Grand'Place de Béthune ou encore la piscine Art Déco de Bruay-la-Buissière.

### La Tour Saint-Ignace – Le Touret Military et Cemetery – La piscine "Art Déco"



Source : <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

24 : Meurtrière oblongue pratiquée dans les murs d'un château fort ou d'une forteresse par laquelle les archers tiraient de l'arc ou de l'arbalète.

25 : Embrasure ou meurtrière de forme variable, employée dans l'ancienne fortification (xve-xvie s.) pour le tir des canons et armes à feu.

## Le tourisme culturel/patrimonial et les traditions populaires

**Le patrimoine représente une richesse pour le territoire du SCoT notamment en ce qui concerne le patrimoine architectural et urbain, religieux, rural, industriel, immatériel et de mémoire** qui sont en grande partie à l'origine du tourisme culturel du territoire.

**Grâce à un patrimoine bâti assez riche, le territoire compte un nombre important de monuments historiques.** Composés principalement d'édifices civils, on y retrouve divers châteaux en nombre relativement important comme par exemple le château d'Olhain édifié entre le XII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, le Château de Créminal d'Estrée-Blanche, le Manoir de la Besvre à Witternesse, le château de Ranchicourt à Rebreuve-Ranchicourt, etc. ainsi que des sites de défense tels que l'ancienne place forte à la Vauban de Béthune.

**De ce patrimoine découle également un patrimoine rural bâti important** tel que l'ancien moulin à eau du Gué datant du XVI<sup>e</sup> siècle à Caucourt.

**Le cœur de ville historique de Béthune, avec son beffroi typique du nord de la France au centre d'une grande place d'un style mélangeant néo-régionalisme et Art - Deco, jouit également d'une attractivité touristique sur le territoire.** Classé Monument Historique en 1862, il fait partie des 23 beffrois classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2005, intégrant la liste des « Beffrois de Belgique et de France ».

**Il en est de même pour le patrimoine bâti religieux** avec la présence des deux Chartreuses de Gosnay, les nombreuses églises telles que l'église St Martin à Labourse, l'église St Pierre de la Couture, l'église Saint Laurent de Richebourg, l'église Saint-Vaast de Béthune, etc., et la présence importante d'un petit patrimoine de proximité, typique de la région, diffus sur le territoire tels que les oratoires et les chapelles. La présence à Amettes de la Maison natale de Saint-Benoit accueille également de nombreux visiteurs chaque année.

**L'activité touristique peut également s'appuyer sur la présence de nombreux musées** formant un réseau de petits équipements culturels disséminés sur l'ensemble du territoire du SCoT mais aussi sur un nombre non négligeable de lieux de programmation et de diffusion culturelle comme le théâtre municipal de Béthune, la Comédie de Béthune (14 719 visiteurs en 2023) mais aussi des centres culturels comme le LaBanque à Béthune où on retrouve des expositions et qui a accueilli en 2023, 25 256 visiteurs, l'espace culturel Grossemy à Bruay-la-Buissière, l'espace culturel de Barlin, etc.

### Château d'Olhain – Beffroi de Béthune – Maison natale de Saint-Benoît – LaBanque



**Source :** <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

**La gastronomie et le patrimoine immatériel** (carnavals, braderies, fêtes locales, etc.) **constituent également des supports pour ce tourisme.** En effet, ces éléments enrichissent les activités de découverte, de culture et de tradition populaire.

## Le tourisme industriel

**Lorsque l'industrie charbonnière a pris fin en 1990 avec la fermeture du dernier puits de mine à Oignies (le 9/9bis – Hors SCoT), le territoire a souhaité dans un premier temps tourner le dos à ce passé minier à la fois récent et douloureux.**

**Ce n'est qu'au début des années 2000, ce qui est somme toute très rapide après 150 ans d'exploitation et un arrêt de l'activité remontant à 10 ans, qu'une prise de conscience du potentiel que pouvait présenter le patrimoine minier a vu le jour.**

**Le territoire se tourne alors vers de nouveaux projets pleinement engagés dans l'après-mine passant par un énorme effort de reconversion** dépassant la simple logique « réparatrice » afin de donner une nouvelle vie au patrimoine minier. De nombreux carreaux de fosses (cf. le site des fosses 3, 3bis et 3 ter à cheval sur trois communes : Auchel, Marles-les-Mines et Lozinghem), des cités minières et corons (tels que la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière – 14 770 visiteurs en 2023), des friches et des terrils (comme le terril de Nœux-les-Mines et sa piste de glisse, les terrils du Pays à Part à Haillicourt, etc.), des cavaliers de voies ferrées supports de la trame verte et bleue, des équipements des Houillères, etc. ont fait l'objet de reconversion et chacun d'entre eux y a laissé sa propre empreinte architecturale et urbaine. Certains ont permis de développer un tourisme s'appuyant sur ces paysages emblématiques.

### Cité des Electriciens – Terril de Nœux-les-Mines et sa piste de glisse – Terrils du Pays à Part

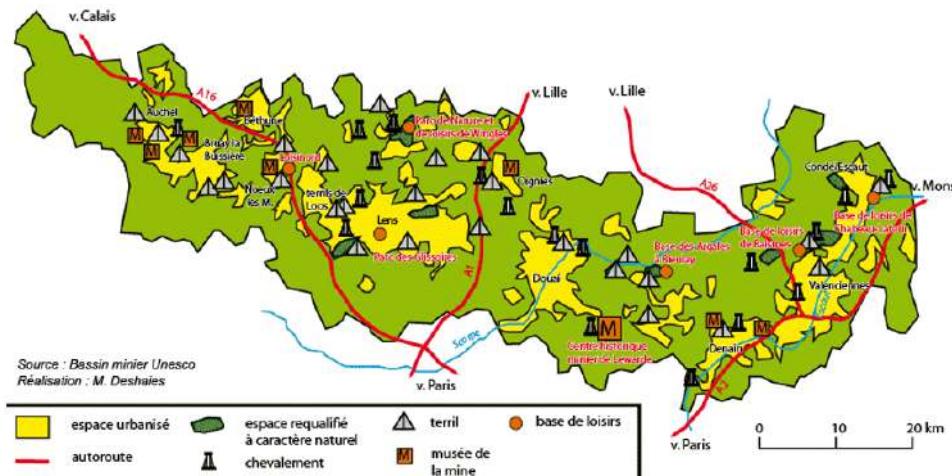


**Source :** <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

**Dès 2012, le regard sur ce patrimoine minier a pris un nouveau tournant, grâce notamment à la reconnaissance de l'intérêt du paysage minier au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs ».** Cette inscription symbolise la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'histoire humaine et industrielle qui a façonné tout un paysage et une culture.

Fin 2016, les terrils formant la Chaîne des Terrils du Bassin Minier du Nord de la France ont été classés parmi les sites, perspectives et paysages d'intérêt, au titre de la loi paysages de 1930.

## Le patrimoine minier du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais



**Si l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin Minier implique la conservation et la préservation du patrimoine minier, cela ne signifie pas pour autant que celui-ci doit être sanctuarisé.** Bien au contraire, il est amené à évoluer, à se trouver de nouvelles vocations.

**Les éléments paysagers** (terrils, etc.) **ont trouvé de nouvelles vocations** : lieux d'accueil de la faune et de la flore, réserves de biodiversité, voies vertes et supports d'activités sportives itinérantes de pleine nature, tels que les randonnées pédestres, le VTT ou des activités de plein air comme le trail<sup>26</sup>. A ce titre le trail des Pyramides Noires, organisé chaque année par la Mission Bassin Minier, rassemble plusieurs milliers de participants et dispose aujourd'hui d'une notoriété nationale.

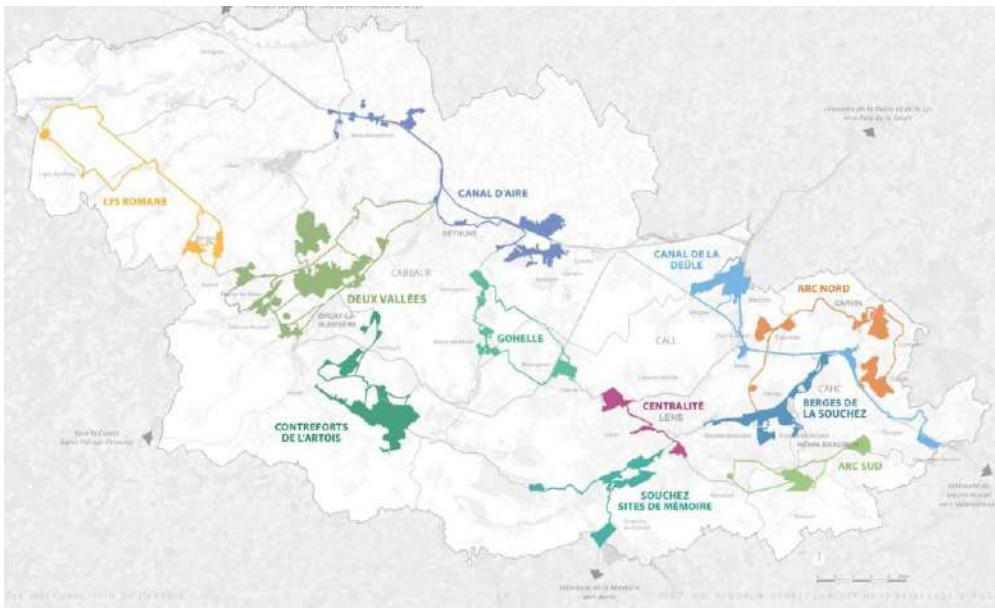
**L'ensemble de ces activités donne au territoire une image nouvelle** tant pour la population extérieure que pour les habitants, qui le (re)découvrent.

Ces sites sont aujourd’hui très fréquentés preuve du changement d’image.

Avec la volonté de mettre en valeur ces nouveaux espaces de nature et de loisirs, l'agglomération, dans le cadre du Pôle Métropolitain de l'Artois, s'est engagée depuis quelques années dans la définition d'un projet de liaisonnement des grands espaces de loisirs via les cheminements verts que sont les cavaliers, repris sous le nom de « Chaîne des Parcs ». Concept développé par Michel Desvignes, grand prix de l'urbanisme 2011, sous le terme « de l'archipel noir à un archipel vert », la Chaîne des Parcs a pour vocation de devenir une « chaîne de lieux d'usage », et plus précisément une destination « sport-santé-culture » pour tout public, prenant appui sur l'offre existante pour renforcer la réappropriation des lieux.

26 : *Le trail, aussi appelé course nature ou plus rarement la course en sentier, est un sport de course à pied, sur longue distance, en milieu naturel, généralement sur des chemins de terre et des sentiers de randonnée en plaine, en forêt ou en montagne. Trail est l'abréviation, propre aux francophones, de l'anglais trail running.*

### Carte de la Chaîne des Parcs



Source : <https://www.agglo-lenslievin.fr>

**N'oublions pas qu'à côté des sites de la mémoire, du patrimoine bâti et des grands sites miniers, des initiatives plus locales existent également qui témoignent de la vie du mineur, telles que le musée de la Mine à Nœux-les-Mines qui a accueilli en 2023, 1 400 visiteurs, ou encore la Maison du Mineur à Annezin, le musée de la Mine à Auchel, le musée de la Mine et l'Ecomusée de la mine de Bruay-la-Buissière, le musée du Vieux 2 à Marles-les-Mines, etc.**

**Si le tourisme industriel est essentiellement lié à l'histoire de l'extraction charbonnière, le musée de la chaussure de Lillers offre également un témoignage de l'histoire industrielle du territoire.**

**Enfin, de l'activité minière découle aussi un patrimoine minier immatériel, tel que la fête de la Sainte Barbe, patronne des mineurs. S'il y a un jour plus indiqué que les autres pour visiter le Bassin Minier, c'est bien le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe.**

### Le tourisme vert

- Tourisme paysager et de loisirs**

**Le territoire du SCoT offre une grande diversité de milieux naturels, remarquables et ordinaires** tels que des zones humides naturelles, des boisements, des rivières, etc. qui offrent des fonctions écologiques importantes (maintien de la biodiversité, etc.) mais présentent également des opportunités en termes de développement touristique dans la mesure où ils contribuent vivement à la qualité de vie.

**On y retrouve également un réseau de circuits de randonnées importants comportant divers types de circuits** tels que les circuits et les sentiers pédestres, les circuits équestres, les circuits cyclables et de sentiers VTT ainsi que de nombreuses bases de loisirs constituant de vrais atouts touristiques.

On note par exemple la présence du Parc Calonnix à Calonne Ricouart, la base de Loisinord à Nœux-les-Mines (66 000 visiteurs en 2023 pour le stade de glisse), la base départementale d'Ohain à Maisnil-lès-Ruitz (700 000 visiteurs en 2023), la base de la Haute- Vallée de la Lawe présente sur trois communes du territoire (Beugin, La Comté et Bajus), etc.

**Ces équipements accueillent principalement un public régional mais surtout local.**

**Outre ces bases de loisirs, on note également de l'Arena Béthune-Bruay** (Centre régional d'Arts martiaux – 26 000 entrées en 2023) **et la création de Geotopia dans le village de Mont-Bernenchon.** Cette maison de nature a pour objectif de sensibiliser tous les publics à la nature et à l'environnement. Chaque année, ce sont des milliers de visiteurs qui profitent du site (6 630 visiteurs en 2023).

**La nature est également préservée par les habitants et autres structures du territoire qui ont créé à leur propre initiative des jardins d'exceptions.** On y retrouve par exemple le jardin Bosselé à Saint-Venant, les jardins de la Chartreuse à Gosnay et l'Oasis des mauvaises herbes à Mont Bernanchon.

#### Le parc Calonnix – Géotopia



**Source :** <https://www.tourisme-bethune-bruay.fr>

**A noter que le territoire du SCoT est également un territoire sur lequel se déroulent de nombreux événements annuels** permettant de développer le tourisme. On retrouve par exemple, les grands prix cyclistes internationaux d'Isbergues et de Lillers, le Jumping international de Béthune, le Beugin international airshow, le rallye du Béthunois, etc.

**Depuis peu, septembre 2024, l'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, en collaboration avec l'Office de tourisme et les élus municipaux, célébrat l'inauguration officielle de son réseau Village Patrimoine** avec 5 villages labellisés : Fouquières-lès-Béthune, Guarbecque, Norrent-Fontes, Amettes et Mont-Bernanchon. Une étape supplémentaire pour le développement touristique et l'attractivité du territoire.

**De plus, le territoire est également traversé par « La Via Francigena »,** ancienne route et voie de pèlerinage reliant la ville cathédrale de Canterbury en Angleterre jusqu'à Rome, en Italie. Cet itinéraire permet aux nombreux marcheurs (pèlerins ou non) qui la fréquentent d'y faire de belles rencontres lors de haltes gourmandes chez les producteurs et dans les gîtes ouverts sur leur route.

- **Tourisme autour de l'eau**

**Si la voie d'eau représente un levier de développement économique important pour le territoire pour le transport de marchandises, elle l'est également au regard de son potentiel touristique.**

**En effet, même si la vocation touristique du canal n'est pas tellement développée pour le territoire actuellement** suite à l'éloignement des principales villes et qu'au cours du dernier siècle, sa principale fonction était avant tout industrielle, le territoire, **suite à son positionnement voit apparaître de nombreux projets de réappropriation de la voie d'eau en milieu urbain dont un développement de l'activité touristique fluviale.**

Même si certaines démarches de réflexions récentes témoignent d'une prise de conscience du potentiel touristique que représente la voie d'eau, **il manque encore une stratégie globale et partagée intégrant toutes les dimensions du tourisme fluvial et fluvestre.**

Le territoire du SCoT compte ainsi une base nautique et un port de plaisance à Béthune permettant de faire des croisières évènementielles, des balades et promenades au fil de l'eau et une base nautique à Beuvry, les deux se situant le long du canal à grand gabarit et des canaux de Beuvry.

**A noter que le tourisme vert, le tourisme fluvestre, les chemins de randonnées, les pistes cyclables, etc. permettent ainsi de développer une nouvelle forme de tourisme : le « slow tourisme ».**

Apparue au début des années 2000, cette nouvelle forme de tourisme a pour principes majeurs de découvrir des paysages tout en prenant son temps, en s'imprégnant pleinement de la nature et en privilégiant les rencontres tout en savourant les plaisirs de la table.

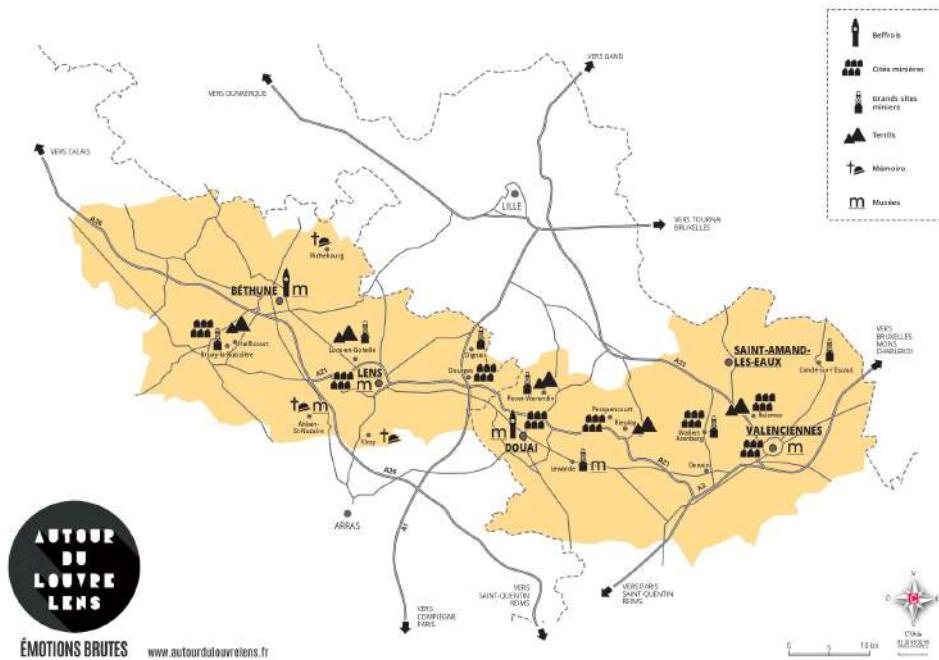
Lié aux aménagements réalisés pour les touristes et de la promotion effectuée sur ces aménagements (exemple : aménagement le long du canal d'Aire, promenade le long de la Lys, etc.), ce tourisme accueille de plus en plus de clientèles françaises mais aussi belges et néerlandaises.

**Suite à la crise du COVID-19, ce phénomène s'est accentué durant la saison touristique 2020.**

## 02 | LA DESTINATION ALL

Crée en 2010 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour accompagner l'arrivée du Louvre-Lens (territoire voisin du SCOT), la Mission Louvre-Lens Tourisme (MLLT) a comme mission de faire émerger sur le territoire une destination touristique fondée sur une expérience différente et innovante afin de se démarquer et se hisser au rang de destination internationale.

Le parti pris a été d'impulser une nouvelle forme de tourisme culturel axé sur l'histoire et les valeurs du territoire. La marque Autour du Louvre-Lens (ALL) s'étend donc sur l'ensemble du Bassin minier du Nord Pas-de-Calais, soit 120km de long sur environ 30 km de large.



Avec ses partenaires, la MLLT Pas-de-Calais met en œuvre autour de cette destination une stratégie dont le fil rouge est l'innovation et la créativité touristique afin d'imaginer la destination culturelle et évènementielle de court-séjour de demain prenant appui sur la richesse culturelle, architecturale et patrimoniale du territoire.

## 03 | L'ECONOMIE TOURISTIQUE

### L'emploi lié à l'activité touristique

En 2019, selon INSEE/Hauts-de-France Tourisme, le territoire du SCoT recense 891 emplois salariés et non-salariés liés à l'activité touristique.

#### Nombre d'emplois touristiques en 2019 sur le territoire du SCoT

SCoT de l'Artois	Emplois touristiques salariés		Emplois touristiques non-salariés	
	Effectifs	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)	Effectifs	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (en %)
	632	1,3	259	3,1

Source : Hauts-de-France Tourisme

### L'hébergement

Le territoire du SCoT de l'Artois dispose d'une part non négligeable et diversifiée d'hébergements touristiques.

**L'offre est largement dominée par les meublés de tourisme.** Elle est complétée par les chambres d'hôtes, les hôtels de tourisme, les terrains de camping et de caravaneage et des résidences de tourisme.

**Ces hébergements sont un atout pour le territoire. En effet, ils permettent d'accueillir les touristes.** Leur référencement à l'office de tourisme est un plus pour les touristes qui disposent de cette façon, d'une information centralisée.

Par ailleurs, on recense 888 résidences secondaires et logements occasionnels sur le territoire du SCoT, soit 0,7% des logements en 2021 (Source : INSEE – Traitement AULA).

## L'hébergement en 2023 sur le territoire du SCoT

	Nombre d'hébergements	Répartition des lits	Nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques
Meublés de tourisme	138 (67,48%)	732 (24,48%)	28 242 nuitées (11,11%)
Chambres d'hôtes	43 (20,87%)	244 (8,16%)	7 919 nuitées (3,12%)
Hôtels de tourisme	19 (9,22%)	1 760 (58,86%)	179 023 nuitées (70,44%)
Terrains de camping et de caravaggio	4 (1,94%)	158 (5,28%)	6 130 nuitées (2,41%)
Résidences de tourisme	1 (0,49%)	96 (3,21%)	22 462 nuitées (8,84%)

**Source :** Office de Tourisme Béthune - Bruay

**La majorité de la clientèle touristique sur le territoire du SCoT recherche, d'après l'Office de Tourisme, plutôt un hébergement dans les hôtels que dans les meublés de tourisme.**

Sur les 138 meublés de tourisme, 77 d'entre eux sont classés et labellisés. Pour ce qui concerne les chambres d'hôtes, ce sont 14 d'entre elles qui sont classées et labellisées « gîtes de France » et « Chambre d'hôtes référence ».

De plus, le territoire compte une offre en emplacement de camping-car (39), 1 hébergement collectif comprenant 96 lits, 12 hébergements insolites (2 écolodges, 4 nids d'îles, 1 roulotte, 1 cabane dans les arbres) et 4 haltes fluviales de 8 anneaux soit 32 lits.

## La restauration

En ce qui concerne la restauration, deuxième secteur d'activités de l'emploi touristique, le territoire compte des équipements de restauration très diversifiés. Cependant, le nombre d'établissements est relativement faible pour un territoire aussi vaste.

**La restauration sur le territoire est largement dominée par la restauration rapide.** Elle est complétée par les restaurants traditionnels, les restaurants de spécialité, les cafés-brasseries, etc.

On observe, une évolution importante et non négligeable de la restauration rapide passant de 26 structures en 2022 à 54 en 2023, soit plus de 28 structures supplémentaires en un an.

### La restauration sur le territoire du SCoT

	2022	2023	Evolution 22/23
<b>Restaurants traditionnels</b>	36	42	+6
<b>Cafés-Brasseries</b>	28	24	-4
<b>Restauration rapide</b>	26	54	+28
<b>Restaurants de spécialité</b>	21	23	+2
<b>Salles de réception</b>	16	16	0
<b>Estaminets</b>	6	8	+2
<b>Salons de thé</b>	3	4	+1
<b>Restaurants bistro nomiques</b>	7	8	+1

**Source :** Office de Tourisme Béthune – Bruay

# POINTS DE REPÈRE

## Diversité de l'offre touristique



Tourisme de  
mémoire



Tourisme  
culturel



Tourisme  
industriel



Tourisme  
“vert”



Nouveau style architectural :  
“Art Déco”



**Grande diversité de  
milieux naturels,  
remarquables et  
ordinaires**



Réseau de circuits  
de randonnées  
importants



**Plusieurs sites  
situés à proximité  
du territoire**  
présentent également un  
intérêt touristique majeur



Nombreuses bases  
de loisirs et espaces  
naturels



**5**  
villages labellisés



Nouvelle forme de tourisme :  
“Slow Tourisme”



Environ  
**3 000**  
lits touristiques



**888**  
résidences secondaires et  
logements occasionnels  
(en 2021 soit 0,7% des logements)



**Equipements de  
restauration diversifiés**

## Synthèse

**La force touristique du territoire est incontestablement liée à la diversité de son offre** qui se décline en 4 filières majeures étroitement liées, s'entremêlant parfois sur un même site.

Terrain d'affrontements acharnés lors de la 1<sup>re</sup> Guerre Mondiale, **le territoire du SCoT a développé depuis de nombreuses années un tourisme de mémoire**. De nombreux monuments mémoriaux et cimetières témoignent de cette période de la Grande Guerre devenant des lieux de recueillement notamment pour les touristes britanniques.

**La labellisation UNESCO du Bassin Minier ainsi que l'ouverture du Louvre-Lens sur le territoire voisin a permis d'initier une dynamique positive sur le tourisme culturel et industriel du territoire.** En effet, l'inscription du Bassin Minier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel, évolutif et vivant » le 30 juin 2012 et l'ouverture du Louvre-Lens le 4 décembre de la même année ont favorisé le développement touristique du territoire et cela grâce à leur rayonnement et à leur l'attractivité nationale et internationale.

**Avec l'Office de Tourisme et sous l'égide de la Mission Louvre-Lens Tourisme, se met progressivement en place un tourisme de courts séjours**, autour de la marque et de la destination « Autour du Louvre-Lens ». Cette marque permet au territoire d'être positionné en vitrine du tourisme français et permet ainsi de mettre en valeur son patrimoine matériel et historique (classement UNESCO, lieux de mémoire à la Grande Guerre) mais aussi son patrimoine immatériel.

**Tourné vers le tourisme de mémoire, culturel et industriel, le territoire tire également profit d'un tourisme lié à la nature et aux loisirs** en raison notamment de la présence de grandes bases de loisirs et d'espaces verts.

**N'oublions pas que de l'activité minière découlent aussi des paysages particuliers** (terrils, étangs d'affaissement, carreaux de fosses, cavaliers, etc.) **amenés aujourd'hui à se trouver des nouvelles vocations** ; support de la biodiversité pour la faune et la flore, lieux de pratique d'activités sportives de plein air, telles que la randonnée, le VTT ou le trail. Ces activités concourent aussi à donner une nouvelle image du territoire aux visiteurs et à ses habitants.

**D'ailleurs, on peut également noter le développement du « slow tourisme », nouvelle forme de tourisme** consistant à prendre son temps en privilégiant les destinations proches et en utilisant des moyens de transports moins polluants.

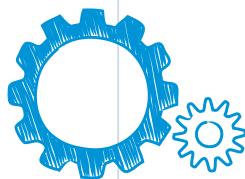
**Même si les chiffres de fréquentation des différents équipements montrent bien un développement de la filière touristique sur le territoire, les retombées économiques restent encore à conforter.**

**Sur le territoire du SCoT, l'offre d'hébergement est largement dominée par les meublés de tourisme.** Elle est complétée par l'hôtellerie, les chambres d'hôtes, les campings, etc. Le territoire compte également une offre d'hébergements insolites.

**Mais le tourisme évolue selon les différents contextes** : climatique, technologique, géopolitique, économique, transport ! Le coût croissant des carburants et les contraintes de temps devraient se traduire par de réelles opportunités pour les destinations rurales de proximité et donc du développement du « slow tourisme ».

## Enjeux qui en découlent :

- **Encourager le développement d'un tourisme de courts séjour et de passage** en prenant appui sur l'histoire et la richesse patrimoniale du territoire ;
- **Valoriser le patrimoine** minier et industriel ;
- **Développer le tourisme de nature, de plein air et culturel** ;
- **Conforter le tourisme de proximité** et attirer un public extérieur au territoire ;
- **Diversifier l'offre touristique et valoriser les savoir-faire du territoire** à travers une nouvelle forme de tourisme : le 'slow tourisme' ;
- **Encourager le développement d'une offre touristique en hébergement et restauration variée et insolite**, vecteur de développement économique ;
- **S'appuyer sur la dynamique de développement touristique pour renforcer l'attractivité du territoire.**



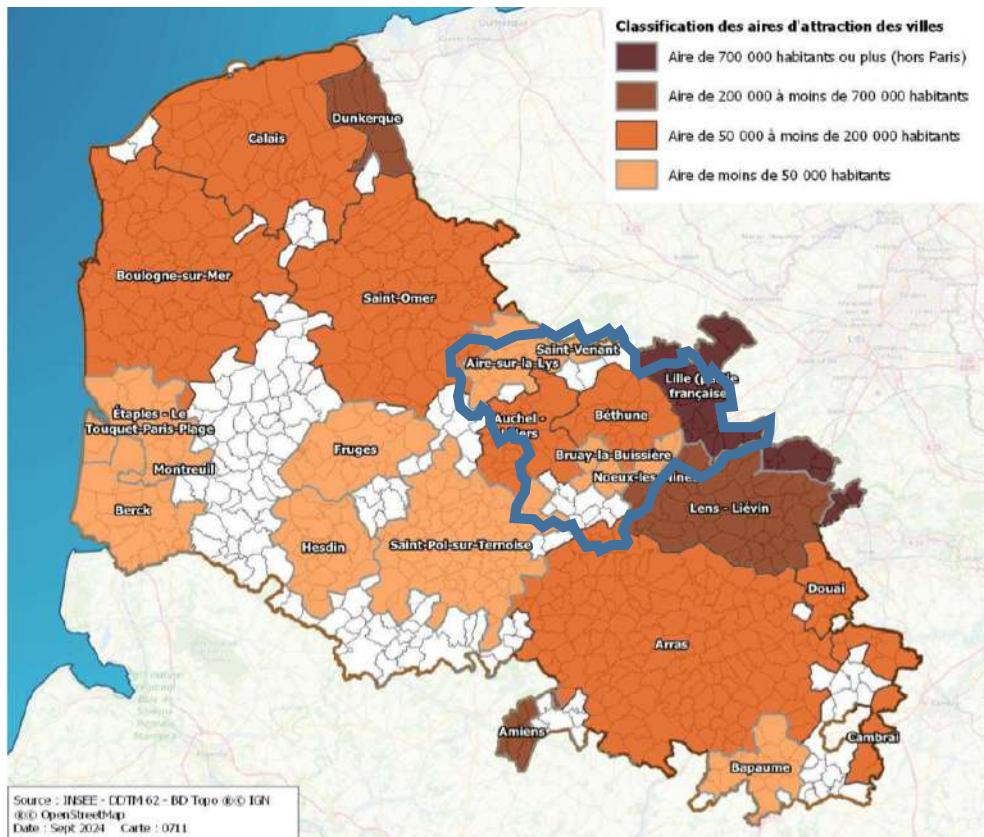
## EQUIPEMENTS ET SERVICES

P 178-201

**Note au lecteur :** Cette partie n'a pas vocation à répertorier et localiser tous les équipements du territoire car nombreux sont déjà cités dans les autres fiches mais les principaux équipements qui n'ont pas été encore évoqués.

## 01 | CONCENTRATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SUR LE TERRITOIRE

### Classification des aires d'attraction des villes



Source : Atlas Juin 2024 du Pas-de-Calais

**Une aire d'attraction est un ensemble de communes, d'un même tenant et sans enclave, constitué d'un pôle et d'une périphérie.**

Les pôles sont déterminés principalement selon des critères de population et de densité. Les périphéries sont constituées par les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle.

**Le Pas-de-Calais compte 23 aires d'attraction.** Les plus importantes dépendent de pôles situés hors du département. Cependant, les villes moyennes et certaines petites villes du Pas-de-Calais sont des pôles d'attractivité pour de nombreuses communes périurbaines ou rurales du territoire.

**Les aires d'attraction sont des territoires qui fournissent un certain niveau d'équipements et de services à la population.**

De cette carte, l'INSEE propose une typologie de ces pôles par commune à partir de la Base Permanente des Equipements (BPE) 2023 qui classe les communes en fonction de la diversité et de l'étendue de leur tissu d'équipements et de services.

## Classification INSEE – BPE

**La classification de l'INSEE permet d'indiquer si une commune est un pôle de service de proximité, intermédiaire ou supérieur.** Ainsi, est considérée comme pôle de services une commune si elle possède au moins la moitié des équipements d'une gamme :

- **La gamme de proximité** (gamme qui comprend 25 équipements : poste, salon de coiffure, boulangerie, ...);
- **La gamme intermédiaire** (gamme qui comprend 46 équipements : collège, agence bancaire, supermarché, ...);
- **La gamme supérieure** (gamme qui comprend 56 équipements : hypermarché, lycée, théâtre, ...).

**Une commune est donc qualifiée de pôle de services de proximité, dès lors qu'au moins 13 équipements différents de la gamme de proximité sont situés sur son territoire.**

**Elle sera qualifiée de pôle de services intermédiaires, lorsqu'elle proposera au moins 23 équipements différents de la gamme intermédiaire.**

**Enfin, elle pourra être considérée comme pôle de services supérieur, dès lors qu'elle proposera au moins 28 équipements différents de la gamme supérieure.**

La carte ci-dessous représente les pôles de services du territoire.

**L'analyse de la cartographie des pôles de services et d'équipements structurants montre :**

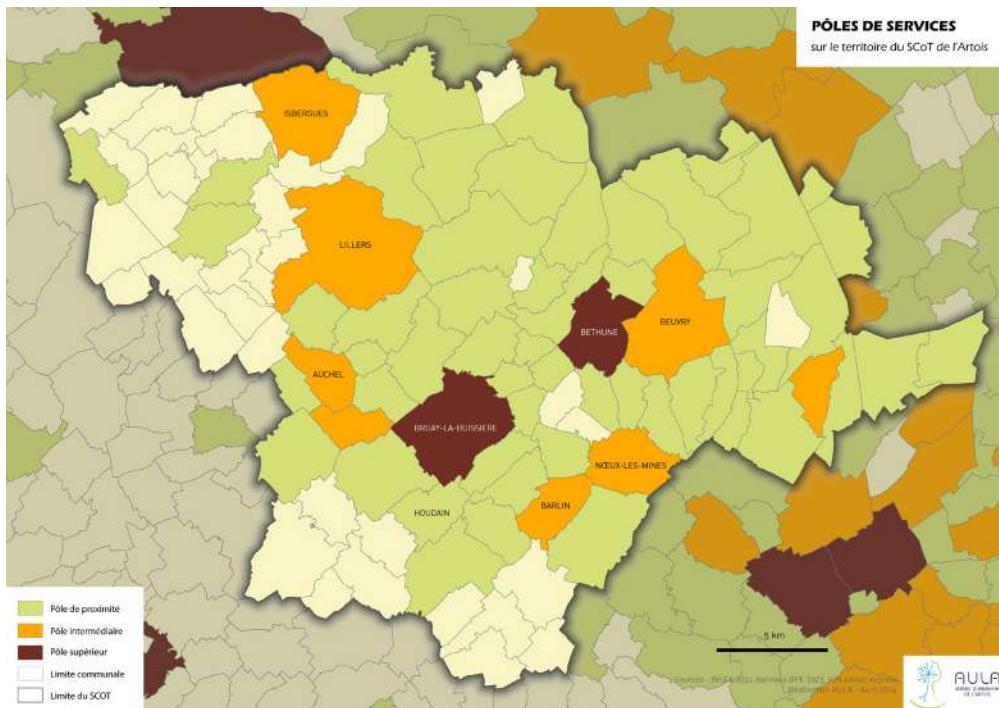
**1<sup>er</sup> constat : 36 communes sur les 100 du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services par l'INSEE** en raison de l'absence d'un nombre minimum d'équipements et de services. Cela ne signifie pas pour autant que ces communes, rurales pour l'essentiel, ne disposent d'aucun service ou équipement mais pas suffisamment pour être classées parmi les pôles de services sur le territoire.

**A contrario, cela signifie que les 64 autres communes offrent a minima les services de base dont a besoin la population.**

**2<sup>ème</sup> constat : le territoire compte 54 pôles de services de proximités et 8 pôles de services intermédiaires** permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population et à ceux un peu moins fréquents.

A noter que dans les pôles de services intermédiaires, on retrouve les villes d'Isbergues et de Lillers, ce qui permet de mailler la partie la plus rurale du territoire, au nord-ouest, où l'on recense un volume important de communes faiblement équipées.

**Enfin, 3<sup>ème</sup> constat : seules, les communes de Béthune et Bruay-la-Buissière sont classées par l'INSEE en pôle de services supérieurs** avec 50 équipements pour Béthune et 40 équipements pour Bruay-la-Buissière, leur permettant ainsi d'offrir des services supérieurs répondant aux besoins spécifiques des habitants du territoire.



**La dimension multipolaire du territoire prend avec ces éléments toute sa signification.**

Celui-ci offre en grande majorité la gamme et la palette d'équipements et de services d'une ville-centre dans l'organisation urbaine classique en France, sauf qu'ici cette offre n'est pas concentrée en un lieu mais est « éclatée » sur deux polarités.

**La configuration du territoire du SCoT, et en particulier sa grande taille, fait jouer un rôle majeur non seulement aux 2 pôles de services supérieurs de Béthune et Bruay-la-Buissière, mais également aux 8 pôles de services intermédiaires qui irriguent le territoire, en particulier sur la partie Nord, partie la plus rurale.**

De plus, la proximité immédiate d'Aire-sur-la-Lys (territoire de l'Audomarois), qui exerce des fonctions de centralité sur le nord-ouest de l'Artois, permet également d'offrir un certain niveau de services et d'équipements aux communes se situant à proximité.

## 02

## ACCESIBILITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

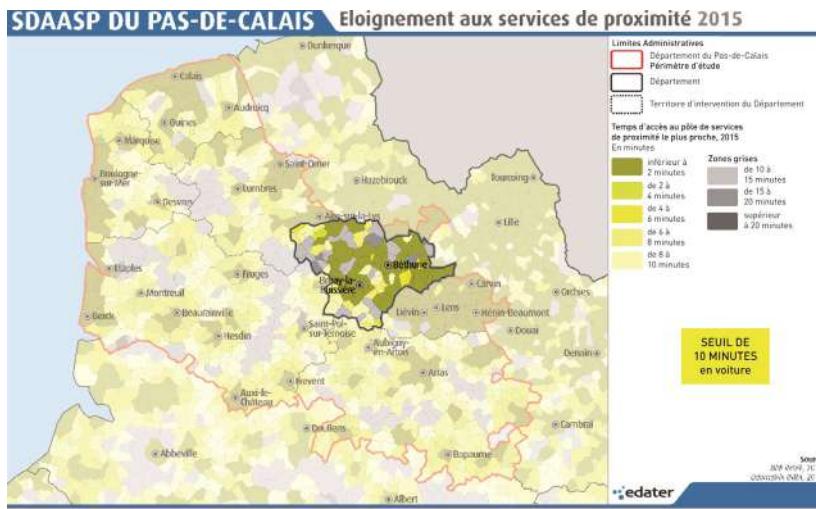
Pour cette partie, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) s'est appuyée sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Si l'organisation multipolaire du territoire identifie deux pôles de services supérieurs et 8 pôles intermédiaires, quand est-il de l'accessibilité de ces équipements et services ?

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Pas-de-Calais fixait, en 2015, le seuil de 10 minutes (en voiture) au-dessus duquel la population pouvait être considérée comme en situation d'éloignement des services de proximité. On constate ainsi que de nombreuses communes du territoire se situaient en dessous de ce seuil, donc elles avaient un temps d'accès aux services de proximité inférieur à 10 minutes.

Pour autant, une frange de communes rurales au sud et à l'ouest du territoire se trouvaient à la limite de ce seuil (entre 8 et 10 minutes), voire pour certaines éloignées à plus de 10 minutes de ces services et équipements de proximité.

#### Eloignement aux services de proximité en 2015

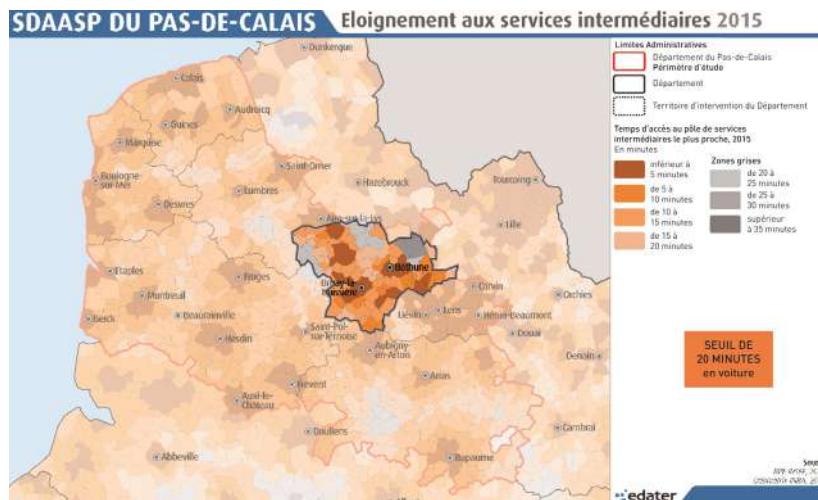


Source : SDAASP du Pas-de-Calais

De la même manière, avec un seuil fixé à 20 minutes (en voiture) d'accessibilité des services intermédiaires, une dizaine de communes du territoire se situait au-dessus du temps de trajet, en raison de leur éloignement des pôles de services intermédiaires du territoire ou limitrophes à celui-ci.

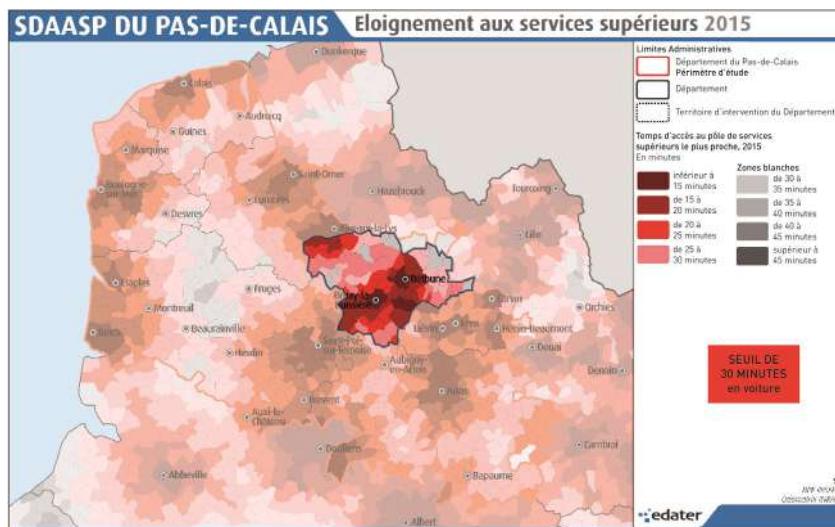
Par contre, se renforce sur le nord du territoire une situation d'éloignement des services intermédiaires plus forte pour certaines communes que pour les services de proximité. En effet, dans ce secteur au contact des Flandres et des Weppes, autant le maillage en pôles de services de proximité est développé, autant le maillage en pôle de services intermédiaires est faible.

## Eloignement aux services intermédiaires en 2015



Pour ce qui est des services supérieurs, avec un seuil fixé à 30 minutes (en voiture) d'accessibilité, on remarque qu'une partie des communes rurales est située au-dessus du temps de trajet de 20 minutes.

## Eloignement aux services intermédiaires en 2015



**Au final, on observe bien des difficultés d'accès aux services et équipements de base pour les communes les plus rurales du territoire, ce qu'on retrouve moins sur les communes se trouvant à proximité des pôles intermédiaires et supérieurs.**

Ces distances importantes impliquent ainsi pour les populations vulnérables des freins matériels (offre de transport, coût de transport, ...) et psychologiques qui limitent leur mobilité.

A noter que le SDAASP mesurait le temps d'accès aux différents équipements et services en voiture.

## 03 | EQUIPEMENTS DE SANTE

**Le territoire fait partie des zones les plus vulnérables en matière d'accès aux soins et de répartition des services de santé.**

La situation socio-économique difficile du territoire du SCoT de l'Artois accentue les défis sanitaires. La précarité, l'isolement social et les faibles revenus contribuent à accroître les inégalités en santé, formant un cercle vicieux, puisque ces inégalités peuvent également aggraver les disparités socio-économiques.

**L'accès aux soins de qualité est restreint par une difficulté d'accès aux droits plus marquée que dans d'autres régions**, et la fragilité d'une partie de la population entraîne des comportements à risque, tels que le manque d'activité physique ou les addictions au tabac et à l'alcool.

Au-delà des aspects purement sanitaires, d'autres facteurs influencent la santé de manière globale. La qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement en général joue un rôle crucial dans la santé d'une population.

**Le territoire du SCoT de l'Artois est exposé à la pollution et à des risques environnementaux**, ce qui aggrave la prévalence des maladies cardio-vasculaires et des cancers, principales causes de mortalité dans la région.

**La santé est une question complexe et multidimensionnelle, étroitement liée à d'autres thématiques** comme l'écologie, la mobilité, la démographie ou l'économie. Ces défis sont amplifiés par la situation spécifique du territoire, ce qui rend nécessaire une approche transversale de cette problématique.

### ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

#### Taux de Mortalité Standardisé (TMS)

**Les indicateurs de mortalité et les principales causes de décès permettent de traduire l'état de santé de la population.** Pour rendre les comparaisons entre les différents territoires plus pertinentes, ces indicateurs sont ajustés selon une distribution standard par âge et sont analysés notamment à travers le Taux de Mortalité Standardisé (TMS).

Définition : « *Le Taux de Mortalité Standardisé (TSM) est le taux de mortalité d'une population, ajusté en fonction d'une distribution standard par âge. Il est calculé comme une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge d'une population donnée, les coefficients de pondération correspondant à la distribution par âge de la population considérée.*

*Comme la plupart des causes de décès varient nettement selon l'âge et le sexe des personnes, l'utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité dans le temps et entre les pays. En effet, les taux de décès peuvent ainsi être mesurés indépendamment de la pyramide des âges de la population à des moments différents et dans des pays différents.* » (Eurostat)

**Entre 2011 et 2017, le taux standardisé de mortalité pour 100 000 habitants était de 1 138,4 sur le territoire du SCoT** soit un taux supérieur à celui observé à l'échelle départementale (1109,6), régionale (1 058,7) et nationale (890,5).

Cela signifie qu'en moyenne chaque année, entre 2011 et 2017, le territoire du SCoT de l'Artois a compté environ 2 829 décès annuel moyen du fait de son TMS élevé. Parmi ces derniers, environ 648 personnes avaient moins de 65 ans.

#### Taux Standardisé de Mortalité (TSM) pour 100 000 habitants entre 2011 et 2017

TMS pour 100 000 habitants – 2011/2017	
SCoT de l'Artois	1138,4
Pas-de-Calais	1109,6
Hauts-de-France	1 058,7
France	890,5

**Source :** Inserm CépiDc, INSEE

**Les principales causes de décès sur le territoire du SCoT sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire.** On note aussi une surmortalité importante pour les causes externes tels que les accidents, suicides et homicides, avec un taux de 75,3 pour 100 000 habitants.

#### Taux Standardisé de Mortalité par 'maladie' pour 100 000 habitants entre 2011 et 2017

Données	TMS par cancers	TMS par maladies de l'appareil circulatoire	TMS par causes externes
SCoT de l'Artois	308,7	292	75,3
Pas-de-Calais	301,1	283,6	72,1
Hauts-de-France	286	261,6	67,3
France	246,1	221,7	58,3

**Source :** Inserm CépiDc, INSEE

## Indice Comparatif de Mortalité (ICM)

L'Indice Comparatif de Mortalité exprime le rapport en base 100 du nombre de décès observé sur le nombre de décès qui seraient obtenus si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge étaient identiques aux taux nationaux.

Cet indice permet ainsi de comparer des territoires par rapport à l'indice de référence national (100).

**L'indice 125,4 du territoire du SCoT de l'Artois reflète ainsi une mortalité liée aux cancers de 25,4 % supérieurs à la mortalité nationale.**

A titre de comparaison, la mortalité liée aux cancers était supérieure de 22,3 % à l'échelle du département et de 16,2 % à l'échelle de la Région par rapport à la mortalité constatée en France.

**On note également une mortalité liée aux maladies de l'appareil circulatoire sur le territoire du SCoT supérieure à celle de la France à hauteur de 31,7%.**

### Indice Comparatif de Mortalité (ICM) entre 2011 et 2017

Données	ICM par cancers	ICM par maladies de l'appareil circulatoire	ICM par causes externes
SCoT de l'Artois	125,4	131,7	129,2
Pas-de-Calais	122,3	127,9	123,7
Hauts-de-France	116,2	118	115,4
France	100	100	100

**Source :** Inserm CépiDc, INSEE

## Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance des habitants du territoire du SCoT de l'Artois est globalement plus faible qu'ailleurs.

Définition : « L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge  $x$ , c'est-à-dire le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge  $x$  dans les conditions de mortalité par âge de l'année » – Source : INSEE.

**Cette espérance de vie à la naissance sur le territoire du SCoT était pour les hommes de 75,2 ans contre 79,2 ans à l'échelle nationale entre 2011 et 2017. Pour les femmes, elle était également plus faible que la moyenne nationale (83,1 ans contre 85,4 ans).**

### Espérance de vie à la naissance en années entre 2011 et 2017

Données	Esperance de vie	
	Hommes	Femmes
SCoT de l'Artois	75,2	83,1
Pas-de-Calais	75,7	83,3
Hauts-de-France	76,6	83,6
France	79,2	85,4

**Source :** Inserm CépiDc, INSEE

**L'importance de la mortalité et de la surmortalité ainsi que l'espérance de vie à la naissance constatée sur le territoire témoignent d'un état de santé général de la population locale moins bon qu'à l'échelle nationale.**

## L'OFFRE DE SOINS

### Zonage ARS

Afin d'accompagner la population dans ce domaine et l'installation de professionnels de santé, une méthodologie nationale concertée entre le ministère, la caisse nationale d'assurance maladie et les Agences Régionales de Santé (ARS) a été mise en place pour identifier les zones où l'offre de santé en médecins généralistes est insuffisante et/ou l'on rencontre des difficultés dans l'accès aux soins. Cette méthodologie a abouti à la mise en place de deux zonages spécifiques :

- **Les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) ;**
- **Les Zones d'Actions Complémentaires (ZAC).**

S'étant fixée comme priorité absolue le renforcement de l'offre de soins dans les territoires en manque de médecins, l'ARS Hauts-de-France a complété le zonage national en créant, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

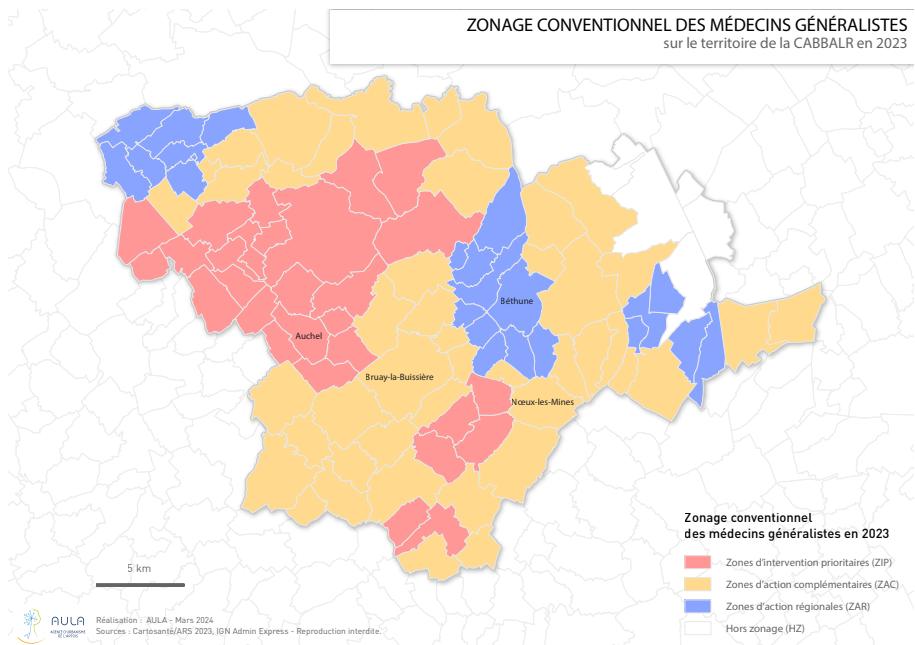
- **Les Zones d'Accompagnement Régional (ZAR)** permettant de financer de nouvelles aides à l'installation mais aussi le maintien de médecins généralistes sur les territoires.

L'ARS Hauts-de-France a publié le 26 avril 2022 le nouveau zonage médecins généralistes. La carte ci-dessous illustre le zonage.

**Face à l'enjeu sanitaire sur le territoire, l'ARS Hauts-de-France a inscrit 95 communes du territoire du SCoT de l'Artois, soit quasiment la totalité du territoire en zonage prioritaire parmi lesquelles :**

- 28 Communes en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
- 45 Communes en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC)
- 22 Communes en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR)

**L'enjeu pour l'ARS au travers de ces zonages est de favoriser l'installation de médecins grâce à un dispositif d'aides incitatifs.** Le territoire du SCoT souffre d'une densité médicale faible et la situation devrait s'aggraver encore dans les années à venir avec de nombreux départs en retraite de médecins généralistes.



## Principaux équipements de santé

**En complément de ce zonage, on retrouve également sur le territoire un centre hospitalier et trois cliniques :**

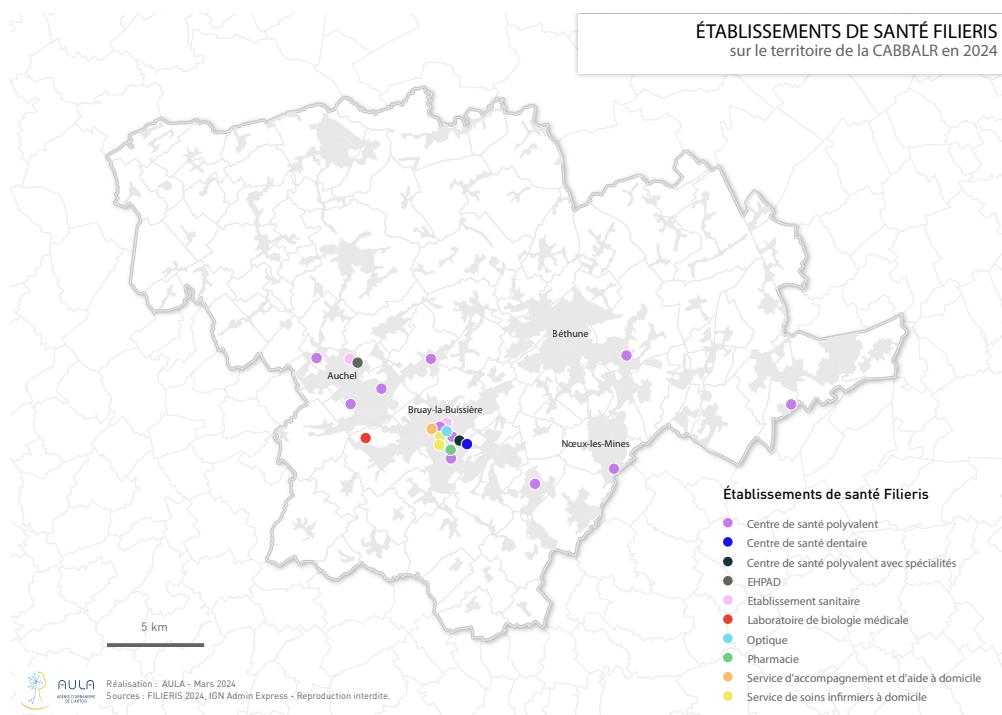
- Centre Hospitalier de Béthune – Beuvry
- Polyclinique de la Clarence – Divion
- Clinique Anne d'Artois – Béthune
- Clinique Ambroise Paré – Beuvry

**Deux cliniques ont fermé leurs portes ces cinq dernières années :** la clinique médico-chirurgicale de Bruay-la-Buissière en 2019 et la clinique Mahaut de Termonde en 2022.

**Le centre hospitalier de Béthune-Beuvry est un hôpital de proximité** disposant de différents services proposant une offre de soins complète. Il dispose d'une maternité de niveau 2, d'un EHPAD, d'un plateau médico-technique et d'une Maison Médicale de Garde.

**Cette structure fait partie du Groupement Hospitalier de l'Artois** (GHT) qui rassemble les centres hospitaliers de la Bassée, de Lens (établissement support) et d'Hénin-Beaumont situés en dehors du périmètre du SCoT. Le GHT de l'Artois permet aux établissements concernés de se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé.

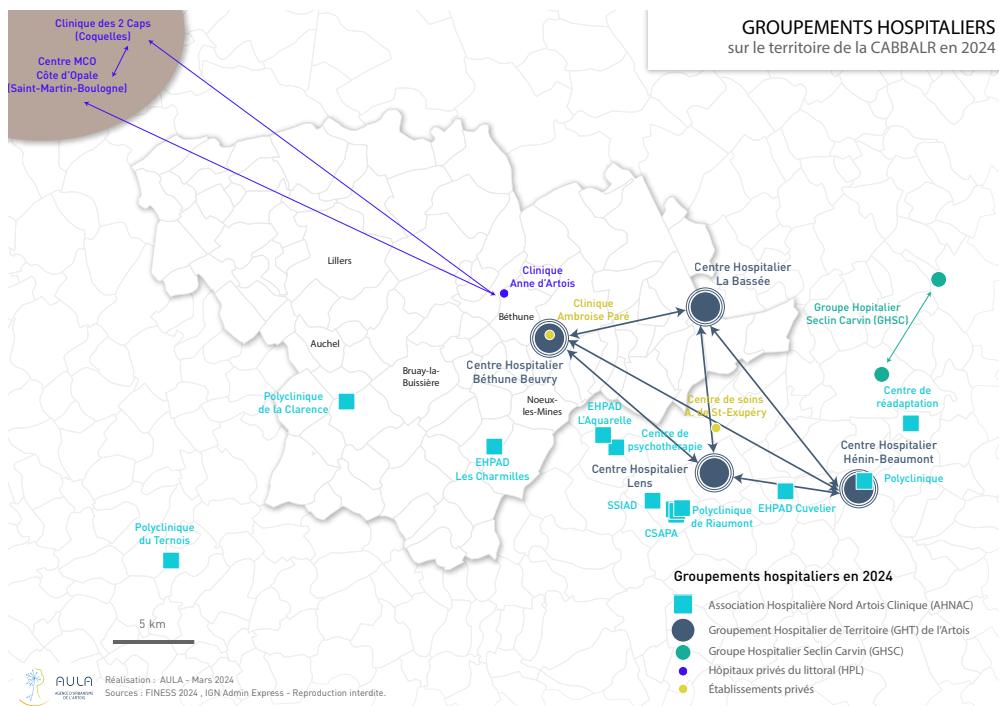
**L'offre hospitalière est complétée par les établissements appartenant au groupe Filieris<sup>27</sup> mais aussi par l'offre sanitaire de l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), créée suite à la mise en place de plusieurs établissements par les « Houillères » du Nord et du Pas-de-Calais qui, à l'époque, accueillait la population minière et qui, s'est ouvert depuis à l'ensemble de la population (1977).**



**Depuis sa création en 1977, l'AHNAC a regroupé ses activités sanitaires au sein de nombreux établissements modernes et à la pointe de la technologie.** Parmi les établissements se trouvant sur le territoire du SCoT, on retrouve une polyclinique, la Polyclinique de la Clarence à Divion disposant de 241 lits et accueillant 24 500 patients par an aux urgences ainsi qu'un EHPAD, 'Les Charmilles' à Barlin disposant de 66 chambres individuelles.

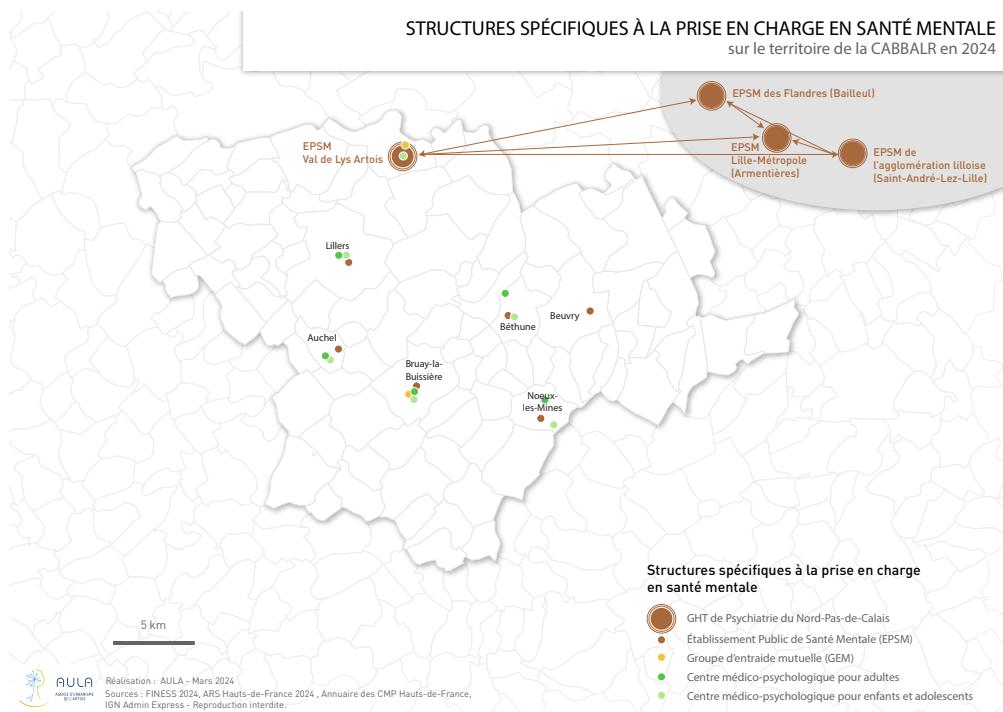
<sup>27</sup> : Filieris : Offre de santé issue du régime minier gérée par la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) depuis la création du régime spécial de sécurité sociale pour les mineurs en 1946. Celle-ci, réservée aux mineurs et à leurs familles à l'origine, est venue compléter depuis son ouverture à l'ensemble de la population l'offre de santé relevant du régime général de sécurité sociale.

En complément de ces établissements, d'autres structures sont recensées sur le territoire, telles que la clinique Ambroise Paré à Beuvry et la clinique Anne d'Artois à Béthune faisant partie du groupe HPL, Hôpitaux Privés du Littoral.



Par ailleurs, la situation géographique du territoire et son réseau routier développé permet également à la population d'accéder rapidement aux établissements situés dans le voisinage du territoire du SCoT, comme l'offre hospitalière de la Métropole Européenne de Lille (Centre Hospitalier Universitaire de Lille notamment), et celle d'Arras (Centre Hospitalier et Hôpital privé des Bonnettes).

Sur le champ spécifique de la psychiatrie et des maladies mentales, le territoire du SCoT est pourvu d'un Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM Val de Lys – Artois) implanté à Saint-Venant qui a pour mission de lutter contre les maladies mentales dans les secteurs géographiques qui lui sont rattachés. Cet équipement majeur fait partie du GHT de Psychiatrie du Nord – Pas-de-Calais, dont l'EPSM de l'agglomération lilloise est l'établissement support.



## Démographie médicale

**Les indicateurs sanitaires dégradés observés précédemment peuvent s'expliquer notamment par un déficit de professionnels de santé de proximité.**

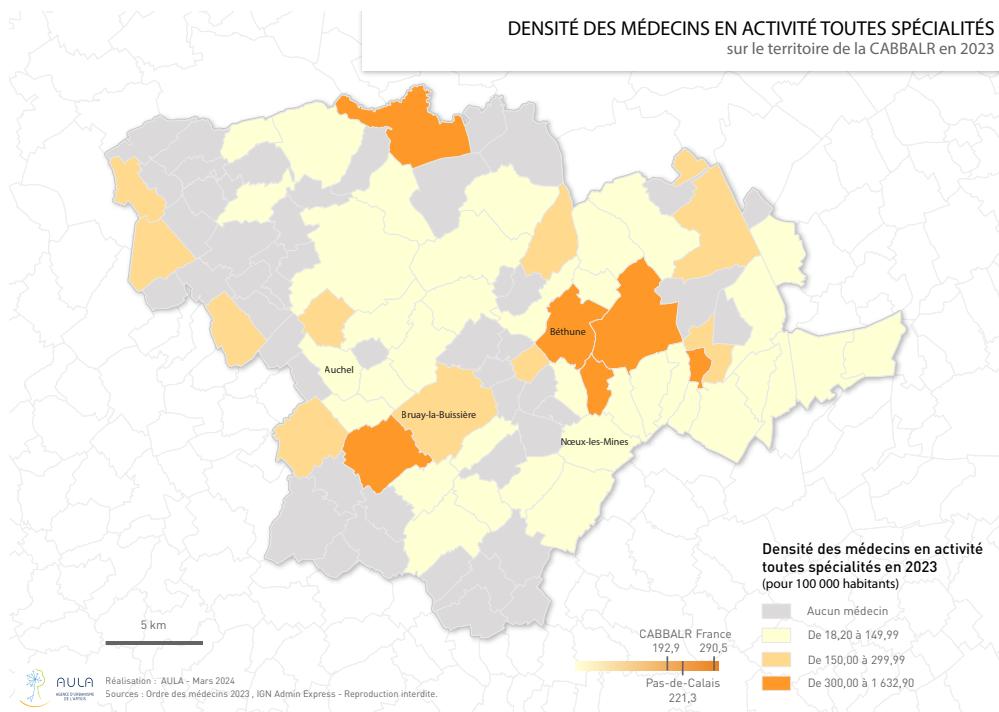
**Ainsi, avec 192,9 médecins pour 100 000 habitants sur le territoire du SCoT en 2023,** la densité en médecins toutes spécialités et tous modes d'exercice, c'est à dire libéraux, semi-libéraux et salariés est très inférieure à la moyenne régionale (261,8).

Cette densité est particulièrement importante dans les communes équipées de centres hospitaliers mais baisse depuis 2011.

**En 2023, c'est 533 médecins toutes spécialités et tous statuts confondus qui sont présents sur le territoire.**

**Cette faible présence de médecins et cette baisse de densité s'explique en partie par la mise en place du numerus clausus en 1971, limitant le nombre d'étudiants en médecine admis en 2<sup>ème</sup> année, et son renforcement dans les années 2000.**

**Avec sa suppression en 2021, la démographie médicale devrait évoluer positivement à terme,** mais les places en 2<sup>ème</sup> année de médecine ne vont augmenter que progressivement au fil des années. L'effet positif sur la démographie médicale ne devrait pas pouvoir être observé avant 2035. Les facteurs personnels (famille, lieu d'étude...) entrent également en compte, en influençant le choix des lieux d'installation des jeunes médecins.



**De plus, l'analyse de l'âge des médecins généralistes libéraux met en exergue un enjeu important du renouvellement générationnel.** En effet, en 2023, environ 49 % des généralistes libéraux installés sur le territoire ont plus de 55 ans, ce qui est supérieure à la moyenne nationale (45,3 %).

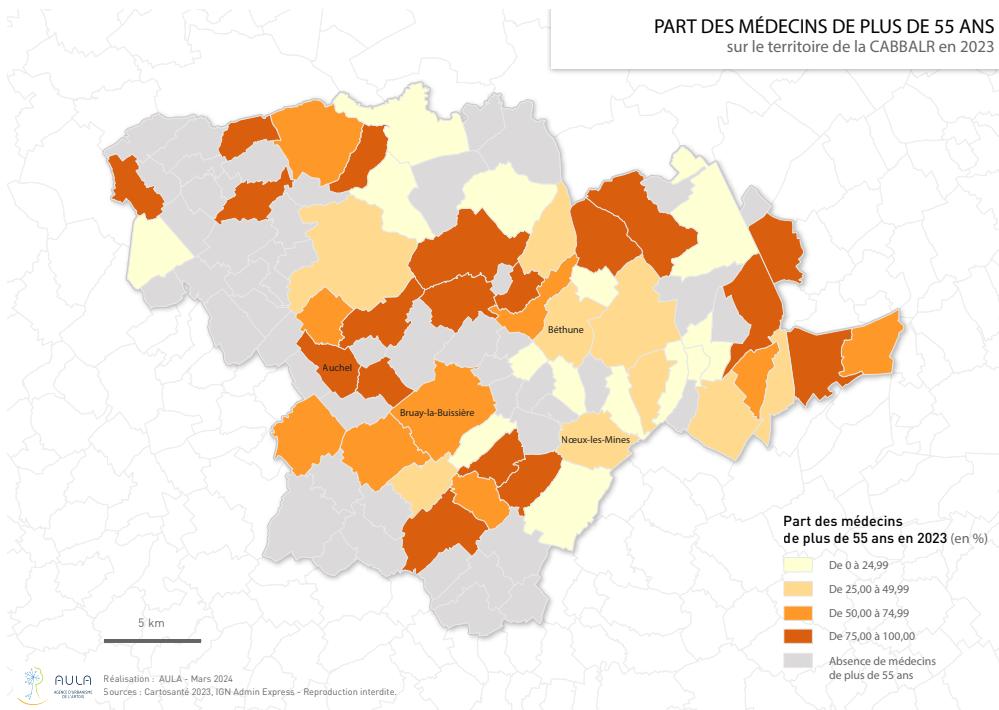
A contrario, la part des jeunes médecins (moins de 40 ans) est plus faible (24,4 %) par comparaison à l'échelle nationale (26,5 %).

#### Part des médecins généralistes libéraux par tranche d'âge

Tranche d'âge des médecins généralistes libéraux en 2023	Part de médecins par tranche d'âge CABBALR	ICM par maladies de l'appareil circulatoire FRANCE
Moins de 40 ans	24,4%	26,5%
40 à 49 ans	13,2%	18,5%
50 à 54 ans	13,2%	9,6%
55 à 59 ans	17,8%	13,9%
60 ans et plus	31%	31,4%
Total	100%	100%

Source : FNPS

**La problématique de renouvellement des médecins généralistes, qui vont partir en retraite dans les cinq à dix prochaines années, est un enjeu majeur pour le territoire en termes de maintien d'une offre de soins de proximité satisfaisante** dans un contexte de vieillissement de la population et de retard de santé important. De plus, si la tendance démographique projetée à l'horizon 2050/70 tend vers le vieillissement de la population et notamment la progression des plus âgés, cela engendrera inévitablement un besoin de soins de proximité plus important.



**La carence de médecins et la difficulté à attirer des professionnels libéraux sur le territoire ont motivé la création d'un Centre de Santé Intercommunal Pluri professionnel avec Antennes (CSIPA) pour garantir l'accès aux soins à tous. La commune de Labourse accueillera ainsi sept médecins et une sage-femme ; trois antennes seront basées à Robecq, Norrent-Fontes et Gauchin-Légal.**

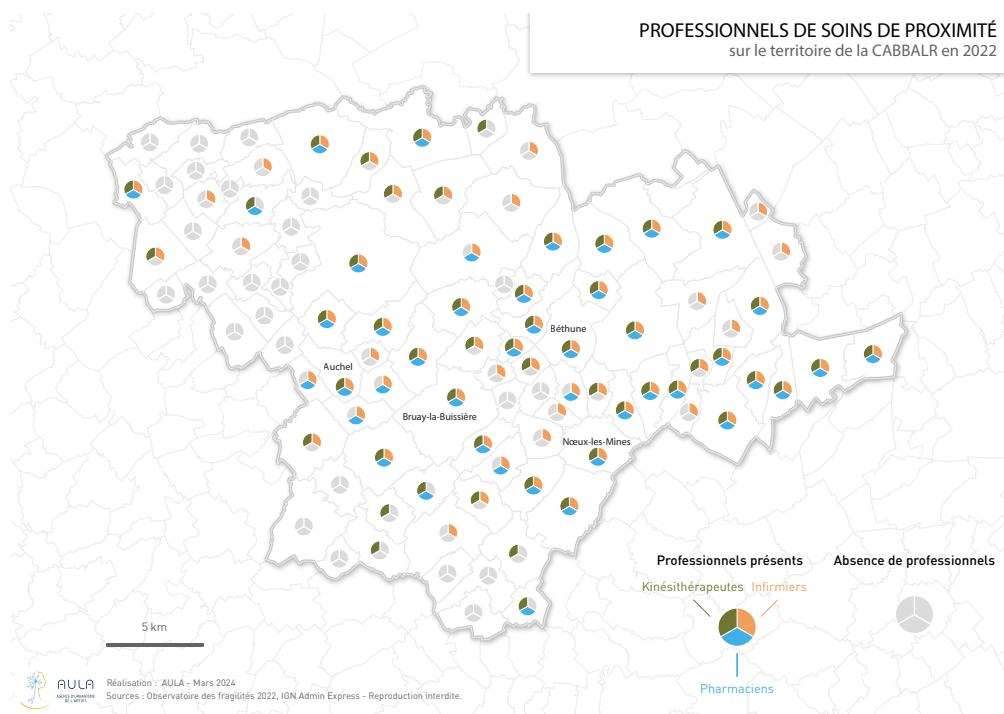
Le constat est similaire en ce qui concerne les pharmaciens, les masseurs – kinésithérapeutes et les infirmiers puisque le territoire du SCoT affiche des densités inférieures aux moyennes départementales voire supérieure ou égale aux valeurs régionales.

#### Densité de professionnels pour 10 000 hab en 2023

Données	Densité de professionnels pour 10 000 hab en 2023		
	SCoT	Pas-de-Calais	Hauts-de-France
Infirmiers libéraux	17,5	18,9	15,7
Kinésithérapeutes libéraux	10,7	11,7	11

**Source :** Inserm CépiDc, INSEE

Parmi la localisation de ses professionnels de santé, la répartition est très hétérogène à l'échelle du territoire du SCoT, avec une présence importante de ces professionnels dans l'ex-bassin minier (liée notamment aux ex-équipements de santé des mines gérés aujourd'hui par Filières) mais une moindre présence dans les communes les plus rurales.



## 04 | EQUIPEMENTS SCOLAIRES

### Les équipements du premier degré

**Le territoire du SCoT compte 156 écoles primaires en 2022.**

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place l'Indice de Position sociale (IPS) en 2016.

Cet indicateur entend déterminer si un élève évolue dans un environnement familial favorable à la réussite scolaire. Il est calculé à partir de la catégorie socioprofessionnelle des parents. Un IPS est attribué à chaque profession en agrégant plusieurs facteurs, comme le niveau d'études, le capital économique, les pratiques culturelles. L'IPS peut varier de 38 à 179.

En octobre 2022, ce même ministère a publié les IPS de tous les collèges et écoles de France.

**À l'échelle du Béthunois-Bruaysis, l'IPS médian des écoles s'établit à 95,4 (95,8 pour l'académie). Cette médiane cache de fortes disparités. Les 156 écoles primaires du secteur s'échelonnent de 65,5 à 146,4.**

**Les IPS dessinent une géographie contrastée : l'arc minier concentre les difficultés, avec de nombreux établissements en-deçà de 90, alors que les territoires ruraux – le Bas-Pays et, dans une moindre mesure, la Lys Romane et les Collines de l'Artois – bénéficient d'un milieu plus favorable.**

### Les équipements du second degré

**Le territoire dispose d'un maillage complet d'établissements du second degré et d'enseignement supérieur implantés majoritairement dans le cœur urbain du territoire. En 2020, on dénombrait 25 collèges (dont 2 établissements privés), 12 lycées (dont un établissement privé), et 2 établissements d'enseignement supérieur implantés à Béthune à savoir la faculté des sciences appliquées et l'IUT de l'Université d'Artois.**

**La faculté des sciences appliquées propose six licences** dans les domaines du génie civil, sciences pour l'ingénieur, génie électrique, génie mécanique et développement durable, génie logistique et du génie énergétique et maîtrise de l'énergie. Elle offre également quatre parcours de licences professionnelles (BAC+3) :

- Construction durable, comportement et performances énergétiques ;
- CAO et modélisation numérique ;
- Logistique et pilotage des flux ;
- Maintenance industrielle en génie électrique.

**Enfin, quatre parcours de masters (BAC+5) complètent cette offre** dans les domaines du génie civil, de l'électronique, énergie, électrique, automatique, de la gestion de production, logistique, achats et du génie industriel.

**L'IUT propose des formations aboutissant à l'obtention d'un Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.).** Depuis 2021, l'offre de formation des IUT a évolué et le B.U.T. est le nouveau diplôme de référence des IUT. L'IUT du territoire propose 6 Bachelors Universitaires de Technologie.

**En intégrant un B.U.T., les étudiants bénéficient d'un parcours intégré de 3 ans**, sans sélection supplémentaire pour atteindre le grade licence. Le diplôme est aligné sur les standards internationaux et facilite les échanges avec les universités étrangères. Avec le B.U.T., les IUT renforcent leurs atouts : les étudiants continuent à profiter d'un enseignement universitaire et technologique encadré par des équipes pédagogiques mixtes expérimentées. Le cursus s'articule toujours autour de mises en situation professionnelles, de périodes en entreprise sous forme de stages ou en alternance.

**Les 6 départements de formation sont :**

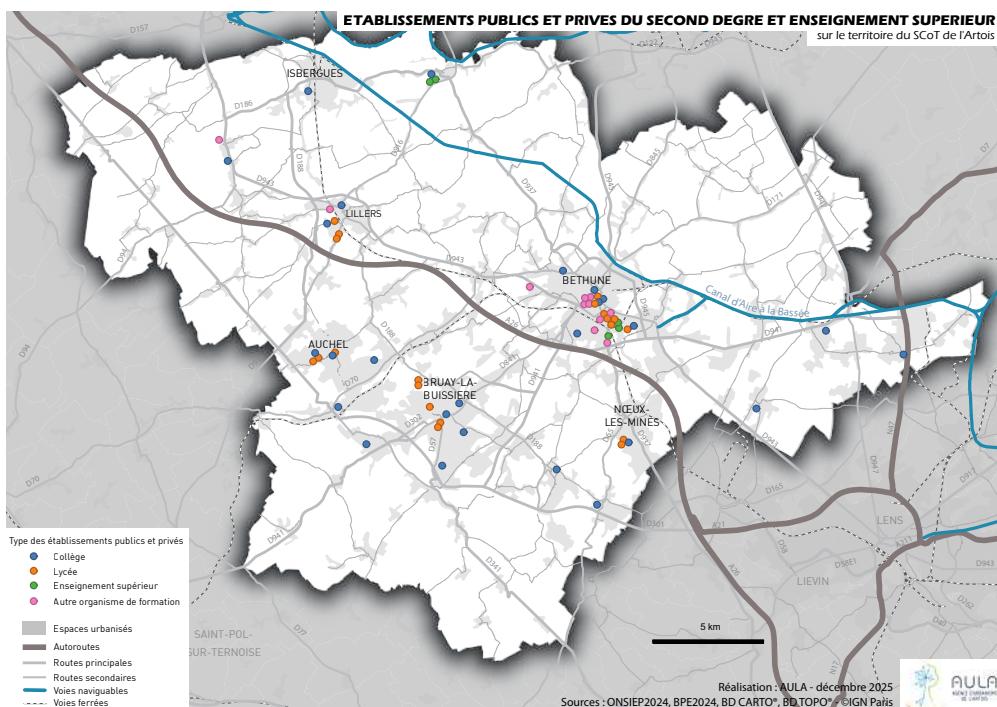


**L'IUT propose également quatre licences professionnelles (BAC+3)** dans ces domaines ainsi que dans la nutrition et des diplômes universitaires en formation continue dans le domaine du secrétariat médico-social, la chimie agro-production et le tremplin.

L'offre d'enseignement supérieur s'articule donc bien avec les filières économiques présentes et en développement sur le territoire.

**Enfin, le territoire compte d'autres organismes de formation :**

- L'institut de Formation en Soins Infirmiers à Saint-Venant ;
- L'institut de Formation en Soins Infirmiers Croix-Rouge à Béthune ;
- Le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers de l'Artisanat des Hauts-de-France à Béthune ;
- L'unité de formation de Béthune de la DIRF Nord proposant une formation de Cadet de la République de la Police Nationale, etc.



## 05 | LE NUMERIQUE

**Aborder la question des équipements sur le territoire et de leur accès pour la population implique aujourd’hui non seulement d’apprécier leur accessibilité physique (Transports en Commun (TC) – Personne à mobilité réduite (PMR) – etc.) mais aussi numérique.**

**Dans une société qui a mis l’accent sur la dématérialisation (notamment des actes administratifs<sup>28</sup>), l’accès au numérique représente un enjeu majeur**, que ce soit sur le plan économique, social et culturel. En effet, le développement du « Très Haut Débit » apparaît comme un vecteur essentiel de la croissance, de l’attractivité et du développement d’un territoire.

Le développement des technologies numériques et en corollaire des équipements, tels que les ordinateurs, les téléphones portables, etc. ont modifié en profondeur les habitudes de vie et donc par conséquent les enjeux d’aménagement du territoire. L’essor du e-commerce en est un parfait exemple mais également du e-santé comme par exemple la prise des rendez-vous médicaux en ligne.

**Les nouvelles technologies de l’information (internet, etc.) sont perçues comme des outils évitant l’exclusion mais aussi de lutte contre la distance.** Il convient désormais de considérer le réseau « Très Haut Débit » comme un équipement incontournable au développement du territoire au même titre que les réseaux de transports.

**La majorité du territoire du SCoT bénéficie de la totalité de la fibre avec des situations communales disparates** (=part des logements équipés en fibre différente).

**La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en a profité pour construire sa feuille de route numérique** dans un objectif de devenir un territoire porteur de projets ambitieux, où la mise en œuvre d’innovations, d’expérimentations (territoriales, économiques ou sociales) contribue à l’émancipation individuelle et collective (**Source** : Feuille de route du numérique – CABBALR).

Cette feuille de route s’inscrit dans une démarche transversale élaborée et pilotée par la Communauté d’Agglomération afin d’évoluer vers un territoire intelligent.

**Cette bonne couverture du territoire, couplée à une présence de points d'accès publics ou privés au numérique, tels que les espaces publics numériques, les médiathèques ou les espaces de coworking, se traduit par la mise en place de nouveaux usages.**

Le développement du télétravail en est l’exemple le plus illustratif aujourd’hui, en particulier après cette période de crise sanitaire qui a vu de nombreuses entreprises recourir au travail à distance, même s’il ne faut pas sous-estimer d’autres usages (formation en ligne – etc.).

**En France, 47% des entreprises recourent au télétravail.** 33% des salariés français travaillent au moins une fois par semaine depuis leur domicile, selon l’étude Statista<sup>29</sup>. L’adoption de ce mode de travail varie en fonction de la taille des organisations. D’après une autre étude JLL<sup>30</sup>, les collaborateurs qui ont recours au télétravail sont présents en moyenne 3,5 jours par semaine au bureau. Ils travaillent ainsi en distanciel une journée et demie par semaine en 2023.

<sup>28</sup> : En 2011, le plan France numérique 2020 prévoyait que « le papier devrait être définitivement abandonné et l'intégralité des démarches administratives devraient être dématérialisées ».

<sup>29</sup> : <https://fr.statista.com/themes/6820/le-teletravail-en-france/#topicOverview>

<sup>30</sup> : <https://www.jll.fr/fr/espace-presse/jll-mene-l-enquete---travail-hybride-vers-un-retour-du-pouvoir>

**Ces chiffres doivent être relativisés dans le contexte du territoire du SCoT de l'Artois.**

En effet, comme mentionné précédemment, **59,5 % de la population active âgée de 15 à 64 ans est composée d'employés et d'ouvriers, dont 29 % sont des ouvriers. De manière générale, cette catégorie socioprofessionnelle ne peut pas bénéficier du télétravail**, leurs conditions de travail nécessitant une présence physique obligatoire sur le lieu de travail.

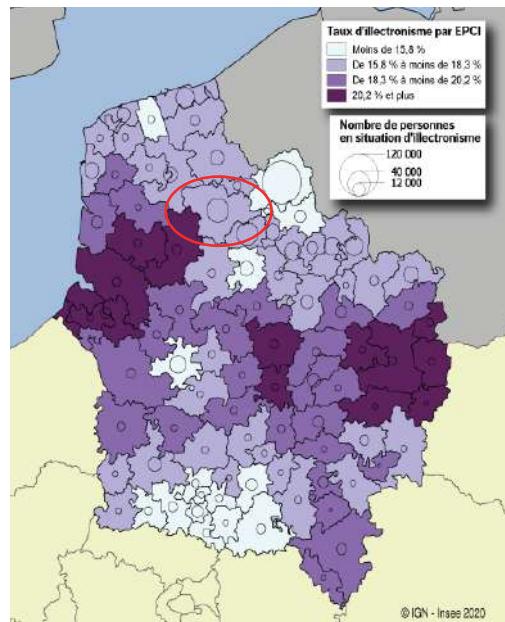
**Cette évolution de mode de vie et surtout du travail pose ainsi la question des lieux pour accueillir ces potentiels télétravailleurs et des déplacements.**

**En effet, même si le domicile reste le principal lieu de télétravail, la révolution numérique induit la création de nouveaux lieux, « les tiers lieux » comme des Fablabs<sup>31</sup> ou des espaces de coworking qui vont devenir nécessaires à mesure que le télétravail va se développer. De tels lieux existent déjà sur le territoire** comme celui qui se trouve à la Fabrique à Béthune. A noter qu'un autre espace de co-working est actuellement en construction près de la gare.

**De plus, il est important de noter que le développement du télétravail ne va pas forcément de pair avec une réduction des déplacements.** Au contraire, il peut notamment inciter les individus à habiter plus loin encore de leur lieu de travail et le temps de déplacement professionnel peut aussi être remplacé par des déplacements de loisirs. On assiste donc surtout à une modification des motifs de déplacements.

**Si de nombreux territoires voient dans le numérique l'opportunité de se développer grâce à un meilleur accès aux services** (cf. la démarche Smart City de Béthune par exemple), **il faut rappeler que certains publics restent éloignés de l'outil informatique.** On estime en 2021 d'après l'INSEE, que **15,4% des personnes de 15 ans ou plus résident en France est confrontée à l'illectronisme**, c'est-à-dire en situation de difficulté, voire d'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

**Sur le territoire du SCoT de l'Artois, 40 000 à 50 000 personnes sont estimées être en situation d'illectronisme.** (Source : INSEE)



En janvier 2019, le Défenseur des Droits alertait les pouvoirs publics sur le risque lié à une dématérialisation trop rapide et sans précaution des services publics.

L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population constitue un enjeu social majeur aujourd'hui pour éviter la « fracture numérique ».

<sup>31</sup> : Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets

## POINTS DE REPÈRE



## Synthèse

**L'organisation spatiale du territoire du SCoT de l'Artois se caractérise non pas selon le schéma classique d'une ville centre et de sa périphérie mais par un réseau multipolaire de villes moyennes, héritage du passé minier et industriel du territoire, au sein d'un territoire constitué de communes péri-urbaines et rurales. De ce fait, les services et les équipements sont répartis sur plusieurs communes et non sur la ville la plus importante comme c'est traditionnellement le cas sur le territoire national.**

**Les équipements et les services sont des éléments essentiels pour la vie quotidienne de la population mais aussi pour de nombreuses personnes fréquentant le secteur, et notamment les personnes y venant travailler ou séjourner, participant ainsi au rayonnement du territoire.**

L'analyse de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE a permis de qualifier l'offre en équipements et services dont est doté le territoire du SCoT. **On constate ainsi que celui-ci est en partie maillé par un réseau de quelques pôles d'équipements et de services de proximités (54 communes) et intermédiaires (8 communes) qui permet de répondre plus ou moins aux besoins quotidiens des habitants.**

**Le territoire dispose également d'une offre en équipements et services supérieurs** notamment sur les communes de Béthune et Bruay-la-Buissière (d'après la méthodologie INSEE).

**De nombreux secteurs géographiques sont confrontés à un relatif éloignement des équipements, en premier lieu les communes les plus rurales mais également certaines communes péri-urbaines.** Ces distances importantes impliquent ainsi pour les populations vulnérables des freins matériels (offre de transport, coût de transport, ...) et psychologiques qui limitent leur mobilité.

**Le développement actuel des technologies numériques et la progression rapide de l'équipement des personnes en ordinateurs et téléphones portables ont modifié en profondeur les habitudes de vie et par conséquent les enjeux d'accès aux différents services notamment les services administratifs et d'aménagement du territoire. L'essor du e-commerce et du télétravail en sont de parfaits exemples.**

**Il est cependant important de rappeler que même si de nombreux territoires et acteurs voient dans le numérique l'opportunité de se développer, dont certaines zones rurales, des populations restent néanmoins isolées et éloignées de l'outil informatique** (phénomène du illectronisme). L'appropriation de ces nouveaux outils par l'ensemble de la population peut donc constituer un enjeu majeur pour le territoire. Au regard de la situation socio-démographique du territoire et des différents indicateurs évoqués dans cette fiche, des enjeux en matière de santé peuvent également être appréhendés.

**D'une manière générale, l'offre de santé de premiers recours, en particulier des médecins généralistes, est sous représentée et il est à noter que le territoire du SCoT sera confronté, dans les cinq à dix années à venir, à un important renouvellement générationnel.** En effet, les professionnels de santé sont aujourd'hui de plus en plus âgés, posant la question du maintien voire de l'amélioration de l'offre de santé à terme.

**Face à l'enjeu sanitaire sur le territoire, l'ARS Hauts-de-France a inscrit 95 communes du territoire du SCoT de l'Artois, soit quasiment la totalité du territoire en zonage prioritaire parmi lesquelles : 28 Communes en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), 45 Communes en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC) et 22 Communes en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR)**

L'enjeu pour l'ARS au travers de ces zonages est de favoriser l'installation de médecins grâce à un dispositif d'aides incitatif. **Le territoire du SCoT est un territoire qui est bien équipé en équipements hospitaliers.** En effet, on y retrouve de nombreux établissements et réseaux, tels que le Groupement Hospitalier de l'Artois (GHT), l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC), le GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais ...

## Enjeux qui en découlent :

- Assurer et maintenir une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée sur le territoire à l'ensemble de la population ;
- Renforcer l'accessibilité aux équipements et services des communes les plus éloignées, en particulier les communes rurales ;
- Améliorer la desserte en transport en commun et mobilités alternatives à la voiture pour faciliter l'accessibilité des équipements et services ;
- Anticiper les évolutions démographiques de la population et des professionnels de santé pour adapter l'offre en équipement de soins ;
- Favoriser l'accès et la coordination de l'offre de soins et de santé pour conforter le maillage territorial ;
- Renforcer l'attractivité du territoire envers les professionnels de santé ;
- Accompagner la population et les entreprises dans les nouveaux usages du numérique ;
- Lutter contre l'illectronisme ou la « fracture numérique ».



## ARMATURE TERRITORIALE

P 202-219

**La structuration du territoire du SCoT de l'Artois se caractérise par le contraste entre les entités qui le composent :**

- **Au sud-est, la frange minière** largement marquée par l'urbanisation propre au système des houillères ;
- **Au nord-ouest, un secteur beaucoup plus rural** bien que doté d'une histoire industrielle notoire ;
- **Une ville centre historique** à l'interface de ces 2 secteurs ;
- **Des villes relais très contrastées entre elles**, à l'image des terroirs dans lesquelles elles s'inscrivent.

**A côté de cette structuration territoriale cohabite l'armature territoriale, armature héritée**, qui sert de socle aux principales fonctions sociales et administratives.

## 01 | DEFINITION ET OBJECTIF

**L'armature territoriale représente la façon dont les communes structurent le territoire à l'échelle du territoire de son SCoT et cela, selon différents niveaux de hiérarchie en affirmant un réseau de polarités hiérarchisées, différenciées et complémentaires.**

Ces éléments de définition ne sous-entendent pas la notion de supériorité mais bien celle d'attentes différencierées.

## 02 | METHODE

**L'armature territoriale peut être définie sur la base de nombreux indicateurs** tels que : le nombre d'habitants et plus largement les évolutions démographiques, le nombre d'emplois et son évolution, la répartition spatiale de ces habitants et emplois, la dynamique de construction, l'offre en équipements, commerces et services, etc.

**Ce travail peut également s'appuyer sur la définition des armatures territoriales déjà identifiées dans d'autres documents préexistants** comme les projets de territoire ou les documents de planification en vigueur et notamment l'ossature territoriale définie par le Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), avec lequel le SCoT doit être compatible.

**Pour alimenter la réflexion sur l'armature territoriale du territoire du SCoT de l'Artois, outre les analyses thématiques figurant dans les différentes parties du diagnostic, plusieurs éléments d'analyse ont été repris** dans le présent chapitre :

- **Un rappel de l'armature territoriale actuelle** puis l'analyse des pôles de services de l'INSEE pour affiner l'analyse sur le plan de l'offre de service ;
- **Une analyse sur les aires d'attraction et sur l'ossature régionale** (SRADDET) des Hauts-de-France afin d'intégrer dans l'armature du territoire du SCoT les pôles identifiés dans l'armature régionale ;
- **Une analyse des bassins de vie ainsi que les zones d'emploi** pour positionner le territoire dans un contexte géographique plus restreint et dans son environnement proche, ceci afin de mettre en évidence ses liens avec les territoires voisins ;
- **Le retour sur le travail effectué par la Chaire ETI<sup>32</sup>** sur les polarités du territoire.

32 : Présidé par Mr Carlos Moreno, la Chaire ETI est un comité scientifique, constitué de personnalités internationnelles et nationales de premier plan.

## Armature territoriale de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane – Bilan de l'ancien SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2008 se proposait d'organiser le territoire autour d'un principe d'équilibre urbain – rural en identifiant les espaces naturels et agricoles à préserver et les centralités à renforcer, au regard de leur classification en 3 niveaux hiérarchiques :

- **La ville centre** : Béthune, dont le rôle de moteur du développement du territoire était à conforter et développer ;
- **Les pôles urbains structurants** : Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines, Douvrin, Auchel, Lillers et lsbergues, à affirmer et conforter ;
- **Les bourgs centres** : avec un tissu urbain à renforcer.

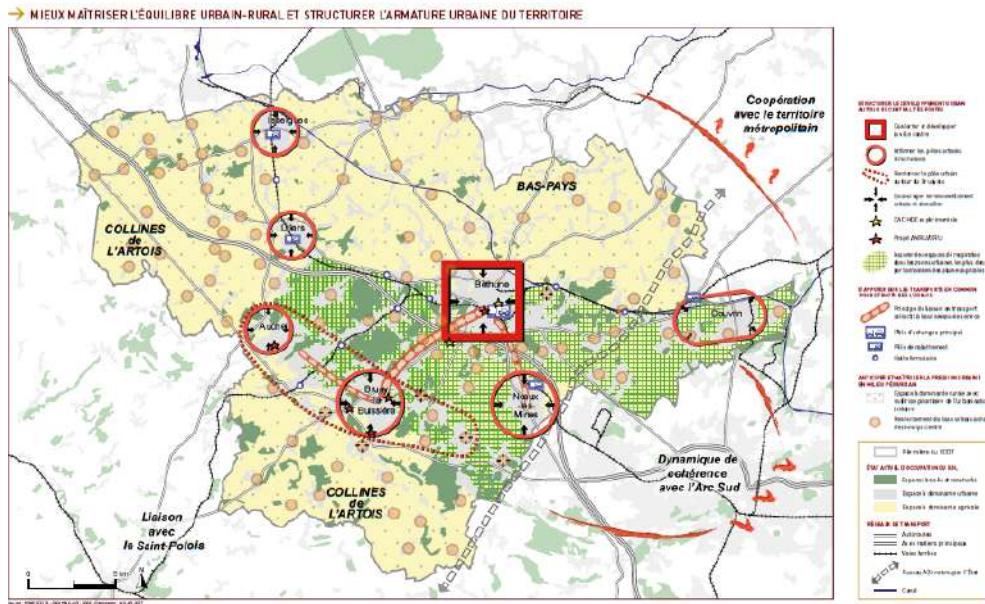
L'organisation et le développement de ces polarités étaient envisagés selon des principes de renouvellement et de renforcement du tissu urbain (densification de l'habitat et des services, limitation de la péri-urbanisation).

Si le principe d'une armature urbaine structurée a été posé, sa mise en œuvre s'est révélée insuffisante :

- Le développement urbain s'est poursuivi le long des axes routiers, et en extension des tissus urbains constitués ;
- Le développement de l'offre commerciale de périphérie s'est poursuivi, au détriment du renforcement de la ville centre ;
- La mise en service récente du projet de Bus à Haut Niveau de Service en 2019 n'a pas encore eu l'effet structurant escompté ;
- Enfin, sans un cadre bien défini, nécessaire à un arbitrage politique ferme, les concurrences territoriales continuent de nuire au développement du territoire, toutes thématiques confondues.

Ainsi, la position des centralités dans la hiérarchie urbaine s'est progressivement estompée. Or, celles-ci devraient jouer un rôle moteur pour le territoire et remplir un certain nombre de fonctions indispensables :

- **Identité** : incarner le territoire. Créer un attachement, un point de repères, une image et une fierté ;
- **Economique et de services** : proposer des activités économiques et des services que l'on ne peut pas trouver ailleurs, et ainsi attirer par la proximité d'autres activités qui leur sont utiles et un volume de clientèle plus important ;
- **Lien** : proposer des lieux de rassemblement, d'interactions, de rencontres, d'échanges.



## ***La nouvelle armature territoriale devra s'appuyer sur :***

## Ossature régionale du SRADDET

Adopté par le Conseil régional réuni en plénière le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet de Région le 4 août de la même année, le Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est le document d'aménagement régional actuellement en vigueur. Il est à noter qu'au moment de la rédaction du présent diagnostic, celui-ci est en cours de révision et donc appeler à évoluer sans remettre en cause l'ossature régionale exposée ci-après.

L'introduction du SRADDET dans le paysage des documents d'urbanisme répond à deux enjeux de simplification :

- **La clarification du rôle de la région**, chef de file en matière d'aménagement du territoire
- **L'intégration des schémas sectoriels** (transports, déchets ...) au sein du SRADDET.

**Ainsi, l'objectif était de rendre les enjeux plus lisibles avec une approche plus intégrée de l'aménagement.** Il s'inscrit à moyen et long terme et vise à améliorer le quotidien des habitants dans les 11 domaines ci-dessous.

Document de planification à l'échelle régionale, le SRADDET impacte directement le SCoT qui doit prendre en compte ses objectifs et être compatible avec les règles générales de son fascicule. Le SCoT étant un document intégrateur, en cascade, les documents d'urbanisme inférieurs sont également mais indirectement impactés (Plan de Mobilité, PCAET, PLH, PLUi...).

L'ossature régionale définie par le SRADDET des Hauts-de-France repose sur deux analyses :

- **Une analyse fonctionnelle à l'échelle des pôles urbains** qui a permis de définir ceux ayant un rôle majeur dans le développement régional selon 4 fonctions (Hub secondaire, Tête de réseau, Pôle de services supérieurs, Porte d'entrée régionale) ;
- **Une analyse communale** permettant de repérer sur l'ensemble des territoires, les communes structurantes en fonction de la concentration des services et équipements.



Cette ossature régionale est structurée autour des différents niveaux de pôles :

- Les pôles majeurs de Lille, capitale régionale, et Amiens comme second pôle régional ;
- Les pôles d'envergure régionale différenciés autour des 4 fonctions ;
- Les pôles intermédiaires des espaces ruraux et périurbains correspondant aux communes structurantes pour les équipements et services en dehors des pôles majeurs et d'envergure régionale.

Ainsi, cette organisation regroupe l'ensemble des communes structurantes au regard des fonctions de centralité en équipements et services. Elle permet de structurer les centralités et devient le support de définition d'une stratégie d'aménagement du territoire visant à l'équilibre et l'égalité des territoires en région Hauts-de-France.

Concernant le territoire du SCoT de l'Artois, les communes de Béthune – Bruay-la-Buissière ont été identifiées comme un pôle d'envergure régionale au sein de l'ossature régionale. Par compatibilité, celles-ci devront impérativement figurer dans l'armature territoriale définie par le SCoT. En revanche, le territoire reste libre d'y ajouter d'autres pôles et définir la hiérarchisation entre eux à son échelle locale au regard de ses dynamiques de développement.

## Ossature régionale



Source : <https://2040.hautsdefrance.fr>

En outre, cinq espaces à enjeux ont été identifiés par la Région et structurés sur cinq ensembles stratégiques composés de territoires aux fonctionnements et modèles de développements variés (métropoles, agglomérations, territoires ruraux et périurbains). Tirant parti des différentes caractéristiques des territoires, l'objectif de la région est de promouvoir un modèle de développement équilibré, dans lequel chaque territoire trouve sa place et contribue, à sa manière, au développement régional.

Les cinq espaces à enjeux pour fédérer les territoires sont ainsi identifiés comme ci-dessous :

#### 1/ Diffuser l'économie maritime

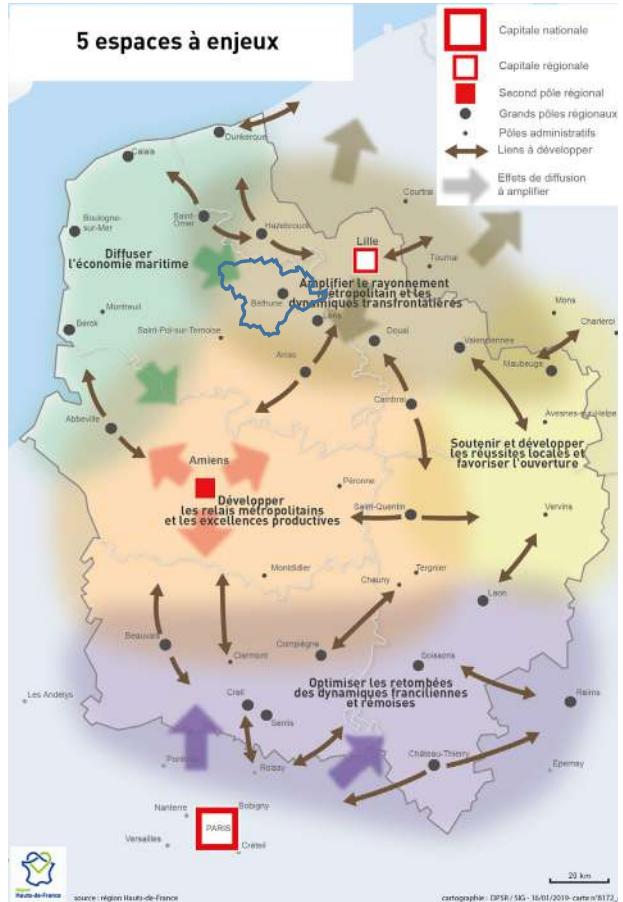
#### 2/ Amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières

#### 3/ Optimiser les retombées des dynamiques franciliennes et rémoises

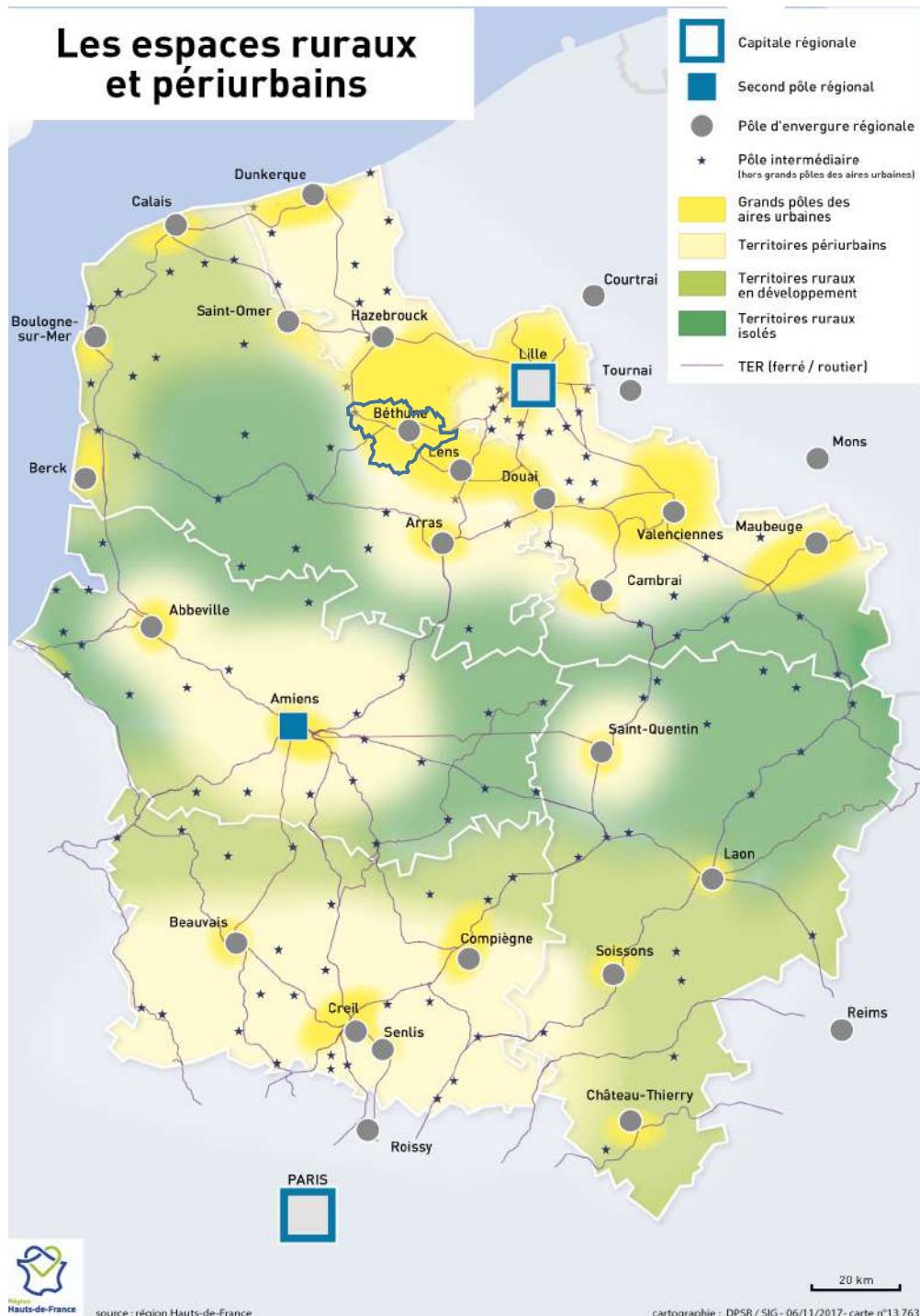
#### 4/ Soutenir et développer les réussites locales et favoriser l'ouverture

#### 5/ Développer les relais métropolitains et les excellences productives

Le territoire du SCoT de l'Artois se retrouve sur un espace à enjeu : Amplifier le rayonnement métropolitain et les dynamiques transfrontalières.



Source : SRADDET des Hauts de France



Source : SRADDET des Hauts de France

## Les différents périmètres de l'INSEE

### • Les aires d'attraction du territoire

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage effectué par l'INSEE permet ainsi d'étudier les disparités territoriales de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

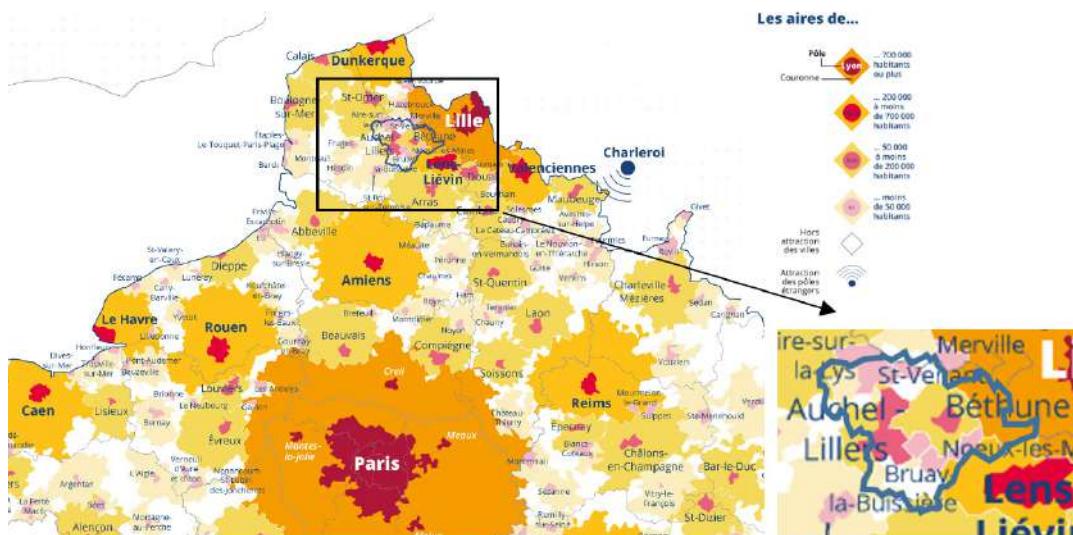
Une aire d'attraction est composée :

- D'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi,
- D'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle.

A noter que si un pôle envoie au moins 15% de ses actifs travailler dans un autre pôle, les deux pôles sont associés (pôle principal et pôle secondaire) et forment le cœur d'une aire d'attraction.

Sur le territoire du SCoT, on dénombre cinq pôles constitués du Pôle de Auchel/Lillers, Béthune, Bruay-la-Buissière, Nœux-les-Mines et Saint-Venant avec la délimitation de leur couronne respective.

### Aire d'attraction des villes – zonage 2020



Source : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>

- **Bassin de vie**

**Le territoire du SCoT de l'Artois est également un territoire implanté sur plusieurs bassins de vie. Le bassin de vie est un découpage territorial proposé par l'INSEE et constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.**

La délimitation de son contour se fait en plusieurs étapes. Tout d'abord, il est considéré qu'un pôle de services est une commune disposant d'au moins 18 équipements sur les 35 de la gamme intermédiaire (ancienne BPE - 2021), avec au moins un équipement par sous-domaine.

Des zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet par la route. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune possédant l'équipement le plus proche de la population. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie.

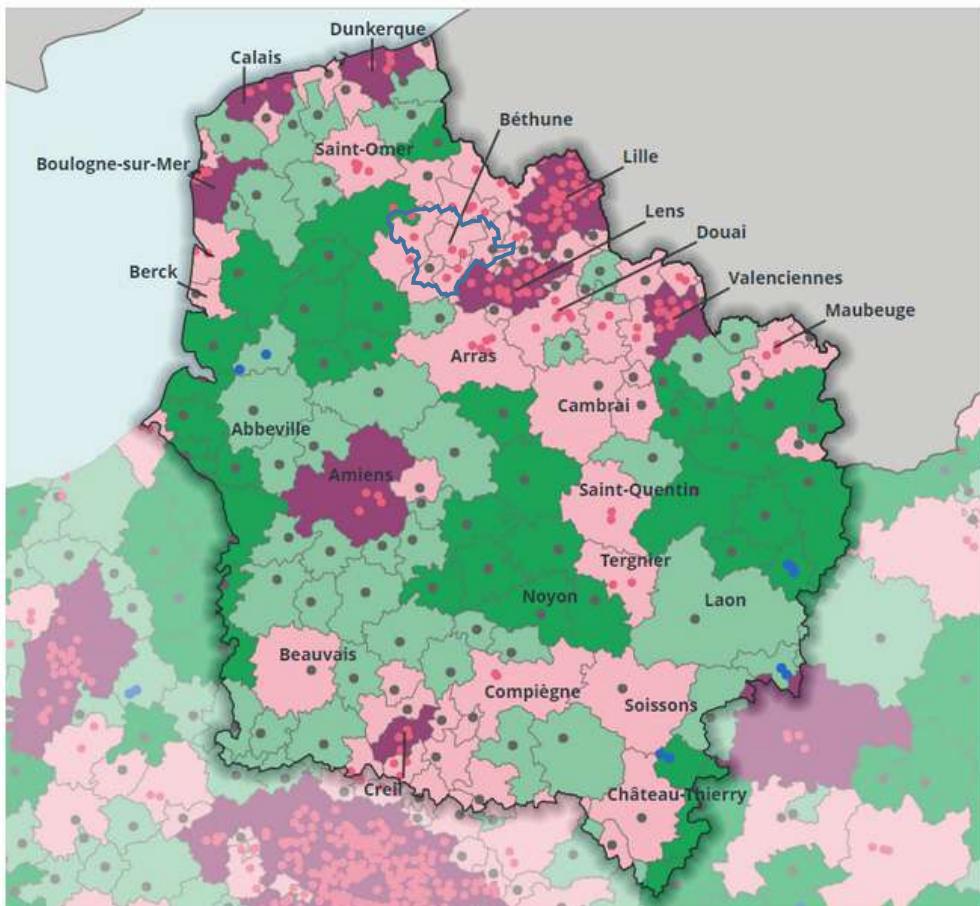
**On retrouve ainsi sur le territoire du SCoT de l'Artois, 3 bassins de vie avec des communs pôles :**

- Bassin de vie urbain de densité intermédiaire ;
- Bassin de vie rural non périurbain (au nord-ouest du territoire) ;
- Bassin de vie urbain dense (à l'ouest du territoire).

**En croisant les deux zonages proposés par l'INSEE (Aires d'attraction et bassins de vie), il est possible d'obtenir une première esquisse d'armature territoriale.**

En effet, il est rappelé que ces 2 zonages croisent différents indicateurs :

- La concentration de l'emploi et l'attractivité exercée par les pôles d'emplois pour le zonage des aires d'attraction
- L'offre en équipements et services de la vie courante pour le zonage des bassins de vie.



### Types de bassins de vie

- Bassin de vie urbain dense
- Bassin de vie urbain de densité intermédiaire
- Bassin de vie rural périurbain
- Bassin de vie rural non périurbain

### Communes pôles

- au sein d'un bassin multi-pôles
- au sein d'un bassin mono-pôle
- au sein d'un bassin issu d'un pôle partiel

Source : INSEE, Bassin de vie 2022

- **Zones d'emploi**

**La France est découpée en 305 zones d'emploi dont les tailles varient de moins de 10 000 à plus de 4 millions d'emplois (ex : Paris).**

**Ce zonage est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales.** En 2020, l'INSEE et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (DARES) l'ont révisé en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat afin de faciliter les comparaisons européennes. Un autre objectif de cette refonte était d'homogénéiser la méthode sur le territoire.

Par définition, une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de leur main-d'œuvre. Le découpage du territoire en zone d'emploi se fonde sur l'observation des flux des déplacements « domicile-travail » des actifs et correspond donc à une réalité terrain des mobilités en France.

**Le territoire du SCoT est situé sur plusieurs zones d'emploi au sens de l'INSEE. La grande majorité de celui-ci fait partie de la zone d'emploi de Béthune.** Toutefois, plusieurs parties aux franges du territoire sont situées dans d'autres zones d'emploi : les zones de Saint-Omer au nord-ouest, de Lille au nord-est, et de Lens au sud-est.



**Source :** <https://cartes.hautsdefrance.fr> - <https://www.insee.fr>

- **Pôles de services de l'INSEE**

Cette partie étant traitée dans la partie « EQUIPEMENTS ET SERVICES », nous ne reviendrons pas ici dans le détail.

Mais pour rappel, l'analyse de la cartographie des pôles de services et d'équipements structurants montre :

**1<sup>er</sup> constat : 36 communes sur les 100 du territoire ne sont pas considérées comme des pôles de services par l'INSEE** en raison de l'absence d'un nombre minimum d'équipements et de services.

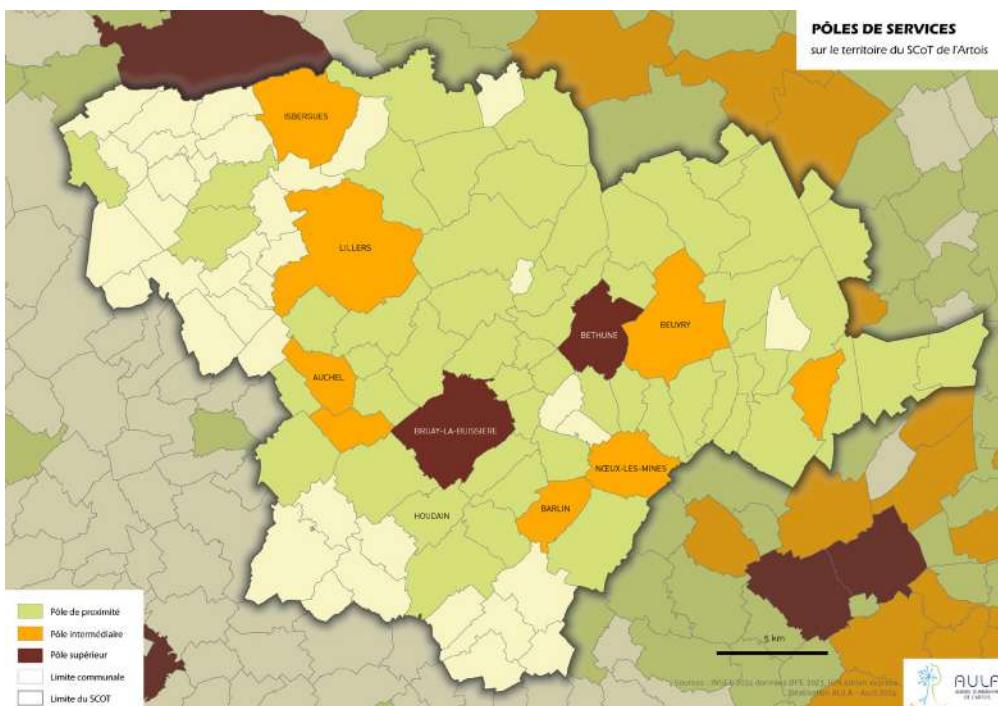
**A contrario, cela signifie que les 64 autres communes offrent a minima les services de base** dont a besoin la population.

**2<sup>ème</sup> constat : le territoire compte 54 pôles de services de proximité et 8 pôles de services intermédiaires** permettant de répondre aux besoins quotidiens de la population et à ceux un peu moins fréquents.

**Enfin, 3<sup>ème</sup> constat : seules, les communes de Béthune et Bruay-la-Buissière sont classées par l'INSEE en pôle de services supérieurs** avec 50 équipements pour Béthune et 40 équipements pour Bruay-la-Buissière, leur permettant ainsi d'offrir des services supérieurs répondant aux besoins spécifiques des habitants du territoire.

**La dimension multipolaire du territoire prend avec ces éléments toute sa signification.**

Celui-ci propose majoritairement l'éventail d'équipements et de services typiques d'une ville-centre dans l'organisation urbaine classique en France, mais, dans ce cas, cette offre est répartie sur deux pôles au lieu d'être centralisée en un seul endroit.



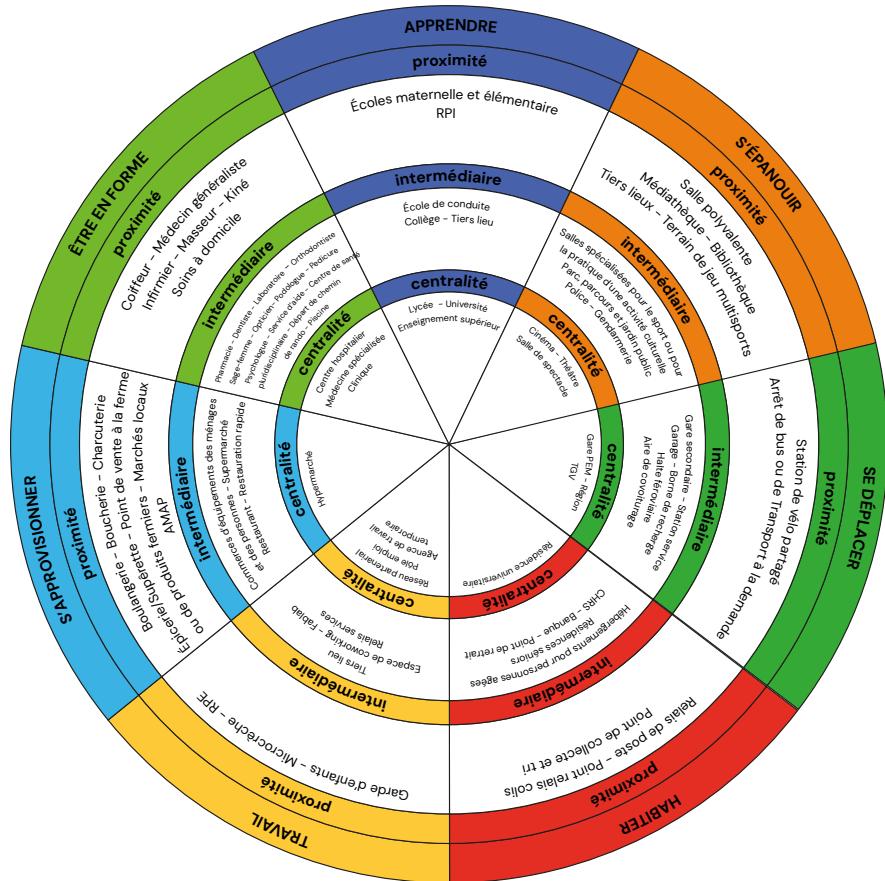
## Analyse de la Chaire ETI

**La Communauté d'Agglomération a renforcé une démarche de coopération avec ses communes à travers son projet de territoire** pour faciliter l'accès aux services et aux équipements et promouvoir la « cohésion spatiale » de manière complémentaire entre ruralité et urbanité au sein de son territoire.

**C'est dans cette optique que les élus du territoire ont choisi d'adopter le modèle d'organisation du « territoire polycentrique de la demi-heure » à travers l'élaboration de leur projet de territoire qui s'est basée sur un travail universitaire mené par la Chaire ETI (Entrepreneuriat Territoire Innovation), présidée par Carlos Moreno, qui développe le concept de la 'Ville du quart d'heure'.**

**À travers cette collaboration, l'objectif était de proposer un nouveau modèle sociétal pour le territoire** en s'inspirant de ce concept, répondant aux fonctions sociales jugées indispensables du quotidien – se déplacer, habiter, travailler, s'épanouir, être en forme, s'approvisionner et apprendre – et qui permette de trouver, près de chez soi, les services et les équipements essentiels ; ce concept trouvant ici une déclinaison en « Territoire de la demi-heure ».

**Ce modèle repose sur l'identification de bouquets d'activités et de services accessibles en moins de trente minutes ou quinze minutes (en fonction des niveaux de service retenus) basé sur la BPE.**



**Ces bouquets d'activités et de service doivent être accessibles par différents modes de déplacements**, favorisant ainsi une meilleure intégration et une meilleure qualité de vie pour les habitants.

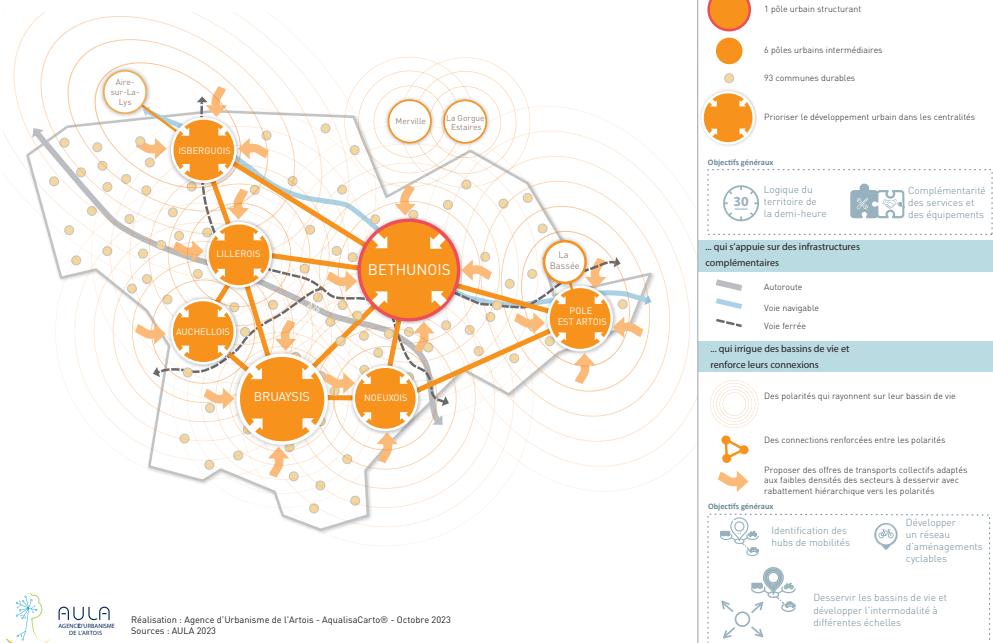
- **De proximité** : accessibles à pied ou en vélo en 15 min ;
- **Intermédiaires** : accessibles en transports en un quart d'heure maximum ;
- **Structurants** : accessibles en transports en une demi-heure.

Ainsi, de ce travail et de l'analyse de la BPE, l'armature du territoire s'est basée sur trois niveaux de polarités, reflets du rôle, de l'influence et du rayonnement souhaité et souhaitable pour chaque commune du territoire.

Ainsi, on retrouve en principaux pôles d'activités et de services, le pôle urbain structurant du Béthunois ainsi que les pôles du Bruaysis, Isberguois, Lillerois, Auchellois, Nœuxois et de l'Est Artois comme pôles urbains intermédiaires.

**A partir de ces différentes polarités, le territoire devra, à travers son Document d'Orientation et d'Objectifs et son PLUiH, se structurer en bassins de vie**, constitués d'un réseau de communes offrant des services et des fonctions centrales. Ces bassins de vie pourront s'étendre au-delà des frontières du territoire sur des bassins de vie communs avec les territoires voisins/limitrophes.

#### AXE 1 : L'AFFIRMATION DU CARACTÈRE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE BASÉ SUR L'ARTICULATION ENTRE POLARITÉS ET BASSINS DE VIE



# POINTS DE REPÈRE



**Béthune – Bruay-la-Buissière identifiés comme pôles d'envergure régionale**  
définis dans l'ossature régionale du SRADDET



**5**  
pôles associés à une aire d'attraction



**3**  
bassins de vie



**Plusieurs zones d'emploi**  
dont la principale :  
Béthune



**1**  
armature territoriale propre  
à la CABBALR  
– SCoT approuvé en 2008

D'après l'INSEE :



**2**  
pôles supérieurs



**8**  
pôles intermédiaires



**54**  
pôles de proximité



Un modèle d'organisation du "territoire polycentrique de la demi-heure"



**Identification de bouquets d'activités et de services**  
accessibles en moins de trente minutes ou quinze minutes



Bouquet d'activités et de service de proximité :  
**accessibles à pied ou en vélo en 15 min**



Bouquet d'activités et de service intermédiaires :  
**accessibles en transports en un quart d'heure maximum**



Bouquet de d'activités et de service structurants :  
**accessibles en transports en une demi-heure.**



**Une armature territoriale se déclinant en bassins de vie**

## Synthèse

**Le territoire du SCoT de l'Artois est un territoire qui se caractérise par un contraste fort entre un secteur rural en partie tourné vers les territoires voisins et une frange minière organisée autour d'un bipôle urbain qui peine à se structurer au-delà des concurrences territoriales.**

Malgré des contrastes et des identités marqués, c'est la notion d'unité qui fait ici défaut et qui nuit à la lisibilité d'un territoire qui tend à opposer secteur urbain/minier et secteur rural.

**Le territoire possède la particularité d'être structuré autour de deux villes de taille moyenne** comptant chacune plus de 20 000 habitants (Béthune et Bruay-La-Buissière) autour desquelles s'organisent 8 pôles complémentaires.

**Cette structure multipolaire est reconnue, d'une part, par la mise à disposition des services proposés par chacune des communes** (cf. fiche « équipements et services ») **et, d'autre part, par les usages et pratiques de la population.**

Dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), approuvé en août 2020, **la Région a identifié les communes de Béthune – Bruay-la-Buissière comme des pôles d'envergure régionale au sein de l'ossature régionale. Par compatibilité, celles-ci devront impérativement figurer dans l'armature territoriale définie par le SCoT**

**Au fil des années, l'aménagement du territoire a subi la montée en puissance de la périurbanisation au détriment du développement des polarités**, qui sont actuellement en perte de vitesse (dynamique démographique, emploi, etc.). Force est de constater que depuis l'approbation du SCoT de l'Artois en 2008, les dynamiques territoriales à l'œuvre sont allées à l'encontre des principes affichés dans ce dernier. En effet, de nombreux objectifs n'ont pas pu être atteints et cela suite à des mutations profondes qui n'ont pas forcément été ou pu être anticipées lors de l'élaboration du document.

**Le scénario « au fil de l'eau », c'est à dire la continuité des dynamiques en cours, n'est aujourd'hui plus soutenable.** Le territoire dans son ensemble a besoin de revoir et de déterminer des centralités locales fortes permettant de retenir et d'attirer la population, les emplois ainsi que de maintenir et de développer des équipements et services au bénéfice de l'ensemble du territoire et de ses habitants.

**Dans un territoire qui a fait de la résilience le maître-mot de son (re)développement, sa structuration multipolaire, qui est sa spécificité, peut devenir un atout et lui permettre de dépasser les concurrences territoriales endogènes et d'affirmer son positionnement régional.**

## Enjeux qui en découlent :

- **Réinterroger le modèle urbain actuel**, générateur de concurrences territoriales et d'exclusion afin de construire une nouvelle organisation territoriale adaptée aux mutations sociétales en cours = cohérence et solidarité territoriale ;
- **Sortir de l'opposition entre les territoires urbains et les territoires ruraux** en faisant de ces contrastes une force visant à construire une vision commune et un projet partagé ;
- **Mettre en réseau toutes les polarités et organiser les complémentarités** entre elles, afin que le territoire dans son ensemble, et donc sa population, bénéficie des services, équipements et aménités qu'il offre = Articulation polarités/bassins de vie.



# SCOT DE L'ARTOIS

*Créateur d'Avenir*



**AULA**  
AGENCE D'URBANISME  
DE L'ARTOIS

  
[www.aulartois.fr](http://www.aulartois.fr)